

L'ANALYSE COMMUNE DE PAYS TCHAD (CCA)



Analyse commune
de pays (CCA)2023



L'ANALYSE COMMUNE DE PAYS TCHAD (CCA)

Table de matière

Resumé analytique	5
1. Contexte national	11
a) Economie	15
b) Paix et sécurité	19
c) Education, Santé et Protection Sociale	23
d) Sécurité alimentaire et nutritionnelle	28
e) Emploi et travail	35
f) Energie, Eau et Assainissement	39
g) Environnement	41
h) Droits de l'Homme	45
i) Mobilité	49
2. Vision nationale sur le développement	51
3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030	55
4. Ne laisser personne de côté	91
5. Engagement pris aux regards des normes et règles internationaux	95
6. Perspectives en ce qui concerne les pays voisins, la région et la sous-région	98
7. Financement et possibilité de financement	101
8. Analyse des risques	112
9. Leçons tirées de la mise en œuvre des cadres de coopération passés	117
10. Elément d'orientation pour le prochain cadre de coopération	118
11. Les avantages comparatifs du système des Nations Unies	118
12. Lacunes à combler et difficultés rencontrées dans la réalisation des programmes 2030	119

RESUME ANALYTIQUE



Avec une superficie de 1.284 000 Km² faisant de lui le cinquième plus grand pays d'Afrique, le Tchad est un pays enclavé d'Afrique centrale qui partage ses frontières au Nord avec la Libye, à l'Est, avec le Soudan, au Sud, avec la République Centrafricaine et, à l'Ouest, avec le Cameroun, le Nigeria et le Niger. Selon les projections démographiques de l'INSEED sur la base du recensement général de la population de 2009, la population tchadienne est estimée à 18 033 737 habitants en 2023 avec une croissance démographique de 3,6 %, l'une des plus élevées d'Afrique subsaharienne. Cette population est composée de 51% de femmes, 67% de jeunes de moins de 25 ans et 55% de jeunes de moins de 15 ans. L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée passant de 52,4 ans (51,6 ans pour les hommes et 53,4 ans pour les femmes) à 54 ans (53,7 ans pour les hommes et 54,4 ans pour les femmes) entre 2009 et 2022. Selon MICS 2019, la fécondité totale au Tchad est estimée à 6,4 enfants par femme.

Selon la quatrième enquête sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté au Tchad (ECOSIT4-2018), le Tchad a enregistré des progrès sur le front de la lutte contre la pauvreté, dont le taux national a baissé de 55 à 47% entre 2003 et 2011. En 2018, selon la même source, ce taux était de 42,3%. Cependant, le nombre de personnes pauvres a augmenté passant de 4,7 à 6,3 millions entre 2011 et 2018 du fait de la croissance démographique. La pauvreté est aussi plus accentuée en zone rurale (49,7%) qu'en zone urbaine (19,3%). On note aussi une persistance des inégalités de revenus, comme en témoigne l'Indice de Gini qui est passé de 39,4 en 2003 à 33,4 en 2018. Selon le rapport 2021/2022 du PNUD sur le développement humain publié en septembre 2022, le Tchad est classé 190ème sur 191 pays avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,394 en baisse par rapport à la valeur relevée un an plus tôt qui était de 0,398. Cela signifie qu'en moyenne, les citoyens tchadiens n'atteignent que 30 % de leur potentiel au cours de leur vie.

Selon le Fonds Monétaire International¹ (FMI), le Produit Intérieur Brut (PIB) tchadien devrait croître de 4% en 2023, suite à une croissance modérée et affaiblie par les inondations et l'insécurité en 2022. Par la suite, le taux de

croissance du PIB réel devrait s'établir en moyenne à 2,8 % entre 2024 et 2025, tiré par la bonne tenue des cours du pétrole.

Malgré la fermeture de la frontière soudanaise, la valeur des exportations devrait augmenter de 0,6%, grâce à la bonne tenue des cours du pétrole et une augmentation de la production pétrolière, ce qui devrait permettre d'avoir un compte courant excédentaire de 2,1 % du PIB en 2023. L'inflation devrait passer de 5,8% en 2022 à 7,0% en 2023, en raison de la guerre au Soudan, les perturbations commerciales réduisant l'offre et provoquant des pénuries, tandis que la demande de biens des réfugiés a augmenté.

L'engagement du Tchad à atteindre les ODD et à faire face aux défis du développement économique, social et environnemental s'est traduit par l'élaboration de la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons » et la mise en œuvre d'un premier plan quinquennal 2017-2021 s'inscrivant dans le cadre de la réalisation des agendas internationaux auxquels le pays a souscrit. À cette fin, en dépit des chocs exogènes liés à l'insécurité transfrontalière affaiblissant les capacités du pays et la baisse du cours du pétrole, principale source de recettes budgétaires du pays depuis 2003, des efforts considérables sont en cours dans les domaines économique, social et environnemental en vue de renforcer les capacités du Tchad à atteindre les ODD d'ici 2030. Ces efforts ont eu des impacts dans certains secteurs. Au vu des données de l'évaluation finale du Plan National de Développement (PND 2017-2021), le taux d'accès à l'eau potable des ménages est passé de 55% en 2015 à 61,8% en 2019, celui de l'accès à l'électricité de 3% à 8% sur la période 2011-2018 (ECOSIT4-2019). Le taux brut de scolarisation au primaire qui était de 91,2% en 2020 est de 91,3% en 2021.

Les ressources financières limitées dont dispose le Tchad ne permettent pas de mettre en œuvre effectivement l'Agenda 2030 et les ODD. Les conséquences de la guerre en Ukraine sont venues amplifier cette situation et modifier encore davantage la trajectoire vers l'atteinte des cibles des ODD. En outre, les défis en matière de gouvernance et la corruption entravent aussi le développement².

1-Rapport FMI sur les perspectives économiques sous-régionales pour l'Afrique subsaharienne, Octobre 2023. 2-Le Tchad obtient un score de 20/100 à l'indice de perception de la corruption et est classé 18ème pays le plus corrompu au monde selon Transparency International (2019).

Le décès du président Idriss Deby Itno en avril 2021, lors d'une bataille contre la rébellion du FACT, a entraîné des perturbations des activités économiques et des incertitudes croissantes. Une bonne partie des ressources financières disponibles ont été réorientées des secteurs essentiels tels que l'agriculture, l'éducation et la santé vers les dépenses militaires pour soutenir la transition politique. Ainsi, le Tchad devrait fournir plus d'efforts pour la mise en œuvre de l'agenda pour le développement durable.

En matière de droits humains, sur le plan international, le Tchad a ratifié les conventions et les pactes les plus importants. En dépit de nombreuses recommandations faites, entre autres, par les Etats membres des Nations Unies dans le contexte des successives revues à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme, le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le protocole additionnel à la charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes africaines n'ont pas encore été ratifiés.

Le Tchad a aboli la peine de mort en 2020. Le pays a aussi adhéré à la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, à son Protocole de 1967 et à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969. Le pays a adopté le 23 décembre 2020 une loi pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Tchad qui vient compléter le cadre légal relatif à la protection des réfugiés bien qu'il ait créé une Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et Apatrides (CNARR) qui se charge d'examiner et de statuer sur les demandes d'asile. Bien plus, la traite des personnes étant un mal qui ronge toutes les nations, en 2009, le Tchad a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

En 2018, le Tchad a adopté la Loi 012/PR/2018 portant adoption de l'Ordonnance 006/PR/2018

relative à la lutte contre la traite des personnes au Tchad. Cette loi a pour objet de prévenir et de réprimer la traite des personnes, de protéger et d'assister les victimes et témoins de la traite, et d'assurer la poursuite des auteurs, co-auteurs et complices d'infractions.

En 2021, le Tchad a créé la Commission Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) qui réunit les représentants des principaux ministères gouvernementaux. En attendant la mise en place effective de la CNLTP qui attend encore la désignation de ses membres, le gouvernement a mis sur pied le Comité technique multisectoriel de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants. Ce comité regroupe plusieurs ministères sous la présidence du ministère de la Justice. Il est chargé de la mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre la traite, de la collecte de données sur le phénomène, et de la formation des magistrats et des policiers sur la protection, l'assistance et l'orientation des victimes de la traite. Le comité vise ainsi à intensifier les efforts du Gouvernement tchadien pour prévenir, combattre et punir les auteurs de ces crimes. Il est fonctionnel depuis juillet 2021.

Une analyse des différentes sources légales et des documents sur les droits humains présentés lors des Examens Périodiques Universels démontre que le Gouvernement n'a pas entièrement mis en œuvre toutes les recommandations. Relativement au troisième passage du Tchad à l'Examen Périodique Universel en fin 2018, au total 204 recommandations ont été adressées aux autorités tchadiennes, dont 195 acceptées et 9 autres notées. Au niveau régional, le Tchad recevra les appuis des Nations Unies à travers la mise en œuvre du Plan de Soutien de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à promouvoir la professionnalisation, la transparence, la responsabilité, et la réglementation des institutions sécuritaire et judiciaire. Le Tchad est, par ailleurs, confronté à la coexistence du droit moderne et des droits coutumiers créant un environnement qui se montre parfois peu propice à la mise en œuvre des lois et des politiques favorables à la promotion des droits humains.

Le Tchad s'est doté d'un cadre législatif suffisamment robuste pour protéger les enfants contre les violences depuis 2018. Cependant, l'application des différentes dispositions demeure un véritable défi. L'Assemblée nationale du Tchad a adopté le 8 décembre 2017 la loi No 026/PR/2017 portant réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Celle-ci dote la Commission du mandat de promotion et de protection des droits humains, de larges pouvoirs d'investigation des cas de violation des droits de l'Homme et de l'indépendance d'action. Sous la 4ème République, la Commission Nationale des Droits de l'Homme est une institution constitutionnelle, ce qui est une avancée notable.

Les défis dans la mise en œuvre des droits de l'Homme restent multiples et urgents à relever, tant dans les domaines économique, social et culturel que civil et politique. Les recommandations des Etats Membres issues du 3ème cycle de l'Examen Périodique Universel de fin 2018 se focalisent en particulier sur l'accès à la santé et à l'éducation, ainsi que sur la situation des femmes (en termes de discrimination et participation), la jouissance des libertés fondamentales (en particulier de la liberté d'expression et de réunion), le cadre législatif et le système de justice afin de diminuer l'impunité et augmenter la responsabilité des agents de l'Etat.

Sur le plan politique, le décès tragique du Maréchal Idriss Deby Itno a ouvert la voie à une transition politique placée sous les signes de la refondation de l'État et de la réconciliation nationale. Pour répondre à ces objectifs, les autorités de transition, dans un premier temps, ont œuvré à un rapprochement avec les groupes politico-militaires pour favoriser la paix et la stabilité dans le pays. En ce sens, des négociations ont eu lieu à Doha qui ont permis la signature d'un Accord de paix entre les autorités de transition et quarante-cinq groupes rebelles. Cependant, dix-huit groupes armés dont le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT) qui est à l'origine du décès du Maréchal Deby, ont refusé de signer l'Accord, dénonçant une procédure biaisée et un manque de transparence de la part du gouvernement.

Après l'Accord de Doha, un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) a été organisé au Tchad. Celui-ci a permis de recueillir les propositions et recommandations des Tchadiens et Tchadiennes sur l'avenir politique, social et institutionnel du pays et sur la suite de la transition. L'objectif était de créer les conditions d'une réconciliation nationale susceptibles d'ouvrir la voie à une refondation politique et institutionnelle efficace et durable de l'État tchadien. Les recommandations clés du Dialogue ont été les suivantes : i) Un mandat présidentiel de cinq ans, renouvelable une fois ; ii) Un parlement bicaméral composé de l'Assemblée nationale et du Sénat ; iii) L'éligibilité de tout Tchadien aux élections présidentielles, y compris les autorités de la transition, et ce conformément à la loi ; iv) La prolongation de la période de transition de 24 mois ; v) La dissolution du Conseil militaire de transition et la nomination du général Mahamat Idriss Deby Itno comme président de la transition.

Les recommandations liées à l'éligibilité des autorités de la transition et la nomination du général Mahamat Idriss Deby Itno comme président de la seconde phase de la transition ont soulevé de vives controverses. Le 20 octobre 2022, des manifestations ont eu lieu, à l'appel de certains acteurs sociopolitiques, entre autres Les Transformateurs, le Parti Socialiste Sans Frontières et Wakit Tamma. Ces manifestations ont été réprimées dans le sang, suscitant l'indignation tant sur le plan national qu'international. Des voix se sont élevées pour exiger la mise en place d'une Commission d'enquête internationale qui fera la lumière sur les événements du 20 octobre. Les autorités de la transition ont marqué leur accord. Et la Communauté Economique des économies d'Afrique Centrale (CEEAC) a entamé des discussions avec les partenaires internationaux pour déterminer les conditions d'une enquête crédible, transparente et objective. La tenue du référendum constitutionnel le 17 décembre 2023 avec l'adoption d'une nouvelle constitution a ouvert le cycle électoral qui devrait aboutir sur des élections locales, législatives et présidentielles en 2024.

Les objectifs de réconciliation nationale et de refondation de l'État tchadien ont été mis à mal par les violences qui ont marqué l'ouverture de la seconde phase de la transition. Ainsi, pour favoriser la paix et la cohésion sociale, la CEEAC a désigné le Président Félix Tshisekedi comme médiateur dans la crise politique post-DNIS, afin de rapprocher les positions entre les acteurs et maintenir le dialogue pour une transition apaisée et réussie. La transition tchadienne a également fait l'objet d'une réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine le 11 novembre 2022. Une position commune n'a pu être adoptée.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les rapports d'activités des Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que les données du cadre harmonisé 2023 indiquent que la production céréalière de la campagne agricole 2022/2023 est évaluée à 2 798 642 tonnes, soit une hausse de 6,8% par rapport à l'année dernière et une relative baisse de 1,2% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les résultats du cadre harmonisé de mars 2023 ont révélé qu'entre mars et mai 2023, 1 015 373 personnes étaient en phase de crise et 24 602 personnes étaient en phase d'urgence. Avec la crise au Soudan, le cadre harmonisé a été actualisé et pour le trimestre juin-août 2023, respectivement 1 922 541 et 210 388 personnes seraient en phase de crise et d'urgence. Ces personnes vulnérables, notamment les plus pauvres, seraient en situation de déficit considérable avec des taux de malnutrition supérieurs au seuil d'urgence. Ils auraient besoin d'une aide humanitaire, notamment une aide alimentaire gratuite, la vente de céréales à des prix modérés et d'autres activités de relèvement rapide et de renforcement des capacités de nutrition, de santé, de moyens de subsistance et de résilience (SISAAP, CH, juillet 2023).

La situation nutritionnelle, aggravée par les inondations, les incendies, la guerre russo-ukrainienne et la crise au Soudan, demeure également préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne.

Les résultats de la dernière enquête SMART de novembre 2022 révèlent une prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 8,6%, en dessous du seuil d'alerte de 10% fixé par l'OMS. La situation pastorale est caractérisée par une reconstitution progressive du couvert végétal et des points d'eau. Cependant, les pauses pluviométriques observées pendant les deux premières décades de juillet au Sahel Est ont détruit les jeunes pousses entraînant ainsi une rareté de pâturage et une faible disponibilité d'eau. Cette situation a ralenti la progression des transhumants vers leurs zones d'attache. Par ailleurs, la présence des troupeaux des réfugiés soudanais crée une pression supplémentaire sur la disponibilité fourragère et les sources d'eau d'abreuvement. La situation zoo-sanitaire est relativement calme malgré quelques cas de maladies telluriques signalés.

Le défi en matière de gouvernance foncière reste très grand au regard de l'ampleur des conflits entre agriculteurs et éleveurs très récurrents. Pour faire face à cette situation, le gouvernement avec l'appui des SNU est en train d'élaborer une politique nationale foncière et un code domaniaux et foncier à la lumière des directives volontaires pour la gouvernance foncière³.

À l'instar des autres pays du Monde, le Tchad a élaboré sa feuille de route nationale qui détermine la voie à suivre vers des systèmes alimentaires plus durables pour soutenir l'Agenda 2030 et accélérer les progrès dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. Cette feuille de route s'articule autour de cinq (5) pistes d'actions retenues, à savoir : (i) renforcer la résilience des ménages et des communautés les plus vulnérables face aux crises et aux catastrophes ; (ii) promouvoir des régimes alimentaires nutritifs et sains pour tous ; (iii) améliorer la productivité, la valorisation et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires ; (iv) promouvoir l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires ; (v) assurer le renforcement des capacités des acteurs et une gouvernance des systèmes alimentaires inclusive.

Sur le plan de l'environnement, le Tchad demeure un pays fortement exposé à différents types de risques de catastrophes. La dernière décennie a été particulièrement marquée par des chocs climatiques et hydrologiques de plus en plus récurrents et complexes. Les sécheresses, les inondations, les risques liés à la pollution de l'environnement (gestion des polluants organiques et déchets ménagers), aux épidémies, à la menace acridienne ou encore aux incendies sont parmi les aléas les plus importants du pays et les catastrophes qu'elles engendrent pèsent lourdement sur le développement socioéconomique du pays.

En matière de santé, les indicateurs de santé restent mitigés : le taux brut de mortalité est de 15‰ en 2021, cette valeur était de 14,8‰ en 2009 selon l'INSEED, le taux de mortalité maternelle est de 860 décès pour 100 000 NV (EDS-MICS 2014-2015). Le taux de mortalité infantile est de 122‰, le taux de mortalité néonatale de 33‰ et la prévalence de la malnutrition chronique de 30,4% (MICS6 2019).

Aussi, le paiement direct des ménages en santé est élevé et estimé à 64,4% (CNS, 2018). Le taux d'utilisation des services de soins est faible selon le rapport annuel 2019 de la DSSIS (23,5%). Le budget de l'État consacré à la santé reste en deçà du seuil de 15% fixé par la réunion des ministres de la santé à Abuja (8,62% du Budget général de l'État en 2022). Le taux d'accouchements dans les formations sanitaires est passé de 15,8 % en 2015 à 33 % en 2021 (rapport PNDS 3). En outre, le paludisme constitue la première cause de consultation et de mortalité (31,30% des décès sont dus au paludisme).

Le Tchad est régulièrement affecté par les effets du changement climatique en particulier les

inondations et les sécheresses. Les résultats des évaluations basées sur les images satellitaires au 15 septembre 2023 indiquent que l'étendue des inondations est à plus de 1 280 000 ha. Les terres cultivables inondées représentent près de 352 000 ha. Ces inondations sont consécutives aux précipitations abondantes qui sont enregistrées à travers le pays, mais également au débordement des cours d'eau et/ou à la rupture de digues. Un plan de réponse conjoint aux inondations Gouvernement et Équipe Humanitaire Pays a été élaboré en 2022. Ce plan de réponse estimait, entre octobre et novembre, à 1,2 million, le nombre de personnes qui pourraient être affectées par les inondations pluviales et fluviales et qui auront besoin d'une assistance multisectorielle. Le montant total requis de ce plan de réponse est de près de 70 millions de dollars US pour une population cible de 800 000 personnes.

Le Tchad a bénéficié en fin septembre 2023 d'une allocation CERF sous la fenêtre de la réponse rapide (CERF RR) d'un montant de 5 millions de dollars américains. Cet appui permettra de booster la réponse dans les secteurs prioritaires suivants : Sécurité alimentaire, Abris et articles ménagers essentiels, Eau, hygiène et assainissement, Santé et Éducation en faveur de 122 573 personnes dans des provinces bien déterminées pour assurer la nécessaire complémentarité avec les actions du Gouvernement à travers le ministère de la Santé et de la Solidarité Nationale. Ce Plan de réponse conjoint est aligné avec le Décret N°0012/PT/PMT/2022 du 19 octobre 2022, avec lequel le Gouvernement a déclaré l'État de catastrophe au Tchad et a lancé un appel à la solidarité nationale et internationale pour venir en aide aux populations déclarées en phase de crise et d'urgence.



3- En septembre 2021, les statistiques de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition étaient de : (i) 5.1 Millions de personnes en insécurité alimentaire dont 1.7 de personnes en insécurité alimentaire sévère ; (ii) 533 536 enfants souffrants de MAM ciblés par le cluster ; (iii) 292 278 enfants souffrants de MAS ciblés par le cluster ; et (iv) 30% de la population du Tchad affectée par l'insécurité alimentaire. Source : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/tcd_viz_apercusituationhumanitaire_20210916.pdf

1 CONTEXTE NATIONAL



La République du Tchad est un Etat laïc, fondé sur les principes de la démocratie au suffrage universel direct. La réforme institutionnelle de 2018 a instauré la IVème République et a modifié l'organisation administrative du pays en optant pour un État unitaire décentralisé, comptant 23 provinces, 115 départements et 420 communes au terme de la loi N° 006 /PIMT /2021 portant restructuration des unités administratives et des Collectivités Autonomes. Cette réforme réduit également le niveau de décentralisation de quatre à trois (Province, Département et Commune). C'est d'ailleurs cette forme d'État qui

a été proposée dans le projet de constitution qui sera soumis au référendum le 17 décembre 2023. La réforme institutionnelle de 2018 avait renforcé les pouvoirs du Président de la République dans le cadre d'un régime présidentiel et fixé le mandat présidentiel à six ans, renouvelable une fois tout en supprimant le poste de Premier Ministre. Conformément à la structure politique et institutionnelle du pays, le parlement a la charge de voter les lois et de contrôler dans la mesure du possible l'action gouvernementale à travers des questions adressées aux ministres et des enquêtes parlementaires.

- Conseil Militaire de Transition (CMT) dont le chef assure la fonction de Chef d'Etat et Président de la République ;
- Gouvernement de transition qui assure la fonction de l'exécutif avec à sa tête un Premier Ministre nommé par le Président du CMT ;
- Conseil National de Transition qui joue le rôle de l'organe législatif et composé de toutes les couches représentatives du Tchad.

Ce cadre institutionnel a été modifié à l'issue des travaux du DNIS qui se sont tenus à N'Djamena du 20 août au 8 octobre 2022. Tout d'abord, le Dialogue faisait suite à l'Accord de Doha entre le gouvernement de transition et les groupes politico-militaires, et s'inscrivait dans le processus de réconciliation nationale et de la refondation du Tchad engagé par les autorités de la transition. Sous l'égide du Qatar et soutenues par la communauté internationale, les discussions de Doha visaient à trouver des compromis entre les autorités de la transition et les groupes politico-militaires pour édifier une paix durable en identifiant les voies et moyens pour sortir le Tchad des différentes crises politiques et sécuritaires qu'il a connues. L'objectif de l'Accord étant de mener à une stabilité et à une réconciliation nationale durables au Tchad. Les discussions ont eu lieu du 23 mars au 8 août 2022, et un accord a été signé entre le gouvernement et quarante-huit groupes politiques armés. Par ailleurs, dix-huit autres groupes, dont le Front pour l'Alternance et la Concorde du Tchad (FACT) à l'origine du conflit ayant entraîné la mort subite du Maréchal, ont refusé de signer l'Accord en dénonçant une procédure biaisée.

Dans le prolongement de l'Accord de Doha, le processus de la réconciliation devrait s'élargir à toutes les forces vives du Tchad. Bien que des tensions et des désaccords aient entouré la phase préparatoire du dialogue ainsi que son déroulement et que des acteurs sociopolitiques comme les Transformateurs, le Parti Socialiste Sans Frontières, Wakit Tamma aient mis en cause le format du dialogue, une partie des Tchadiens et Tchadiennes ont pu discuter et formuler des propositions en lien avec l'avenir social, politique et institutionnel du pays. Les cinq commissions du DNIS ont couvert tous les aspects politiques, moraux, économiques, sociaux et institutionnels du vivre ensemble

Toutefois, la transition politique en cours et les conclusions du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) ont favorisé une architecture institutionnelle dont un Premier Ministre dirigeant l'action du gouvernement d'union nationale et d'autres organes clés de la transition. Les mesures prises à la suite du décès du Maréchal du Tchad, le Président Idriss Deby Itno en avril 2021 avaient prévu, une période transitoire de dix-huit mois renouvelable une fois et un nouveau cadre institutionnel composé du:

En ce qui concerne la transition plus spécifiquement, les conclusions de la commission ad hoc N°1 ont recommandé : l'éligibilité des dirigeants de la transition conformément au principe d'égalité des citoyens devant la loi et dans un esprit de réconciliation nationale et d'inclusion, la prolongation de la transition pour une durée de vingt-quatre mois maximum, la désignation du Président Mahamat Déby Itno comme Président de la transition et la dissolution du Conseil Militaire de la Transition.

Les recommandations et résolutions du DNIS ont ainsi ouvert une seconde phase de la transition. Du point de vue de sa structuration, le cadre institutionnel issu du DNIS est composé comme suit :

- Le Président de Transition, qui assure la fonction de Chef d'État ;
- Le gouvernement de Transition qui assure la fonction de l'exécutif avec à sa tête un Premier Ministre nommé par le Président de transition ;
- Le Conseil National de Transition qui joue le rôle de l'organe législatif et composé de toutes les couches représentatives du Tchad, dont quarante-cinq ex politico-militaires contre dix-neuf partis politiques, avec une augmentation du nombre initial des membres pour essayer de prendre en compte les différentes composantes.

Les travaux du dialogue ont permis au peuple tchadien de réitérer leur aspiration à la justice, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Des points de divergences en matière d'organisation politique, administrative et institutionnelle du Tchad ont été constatés ainsi que des points de convergence. Toutefois, les objectifs de réconciliation et de cohésion nationale souhaités sont mis à rude épreuve par les tensions et les désaccords au sujet de l'éligibilité des autorités de la transition et de la désignation du Général Mahamat Déby Itno comme président de la seconde phase de transition. Ce dernier et le CMT avaient promis en effet de remettre le pouvoir aux civils en organisant une élection libre et transparente au terme de dix-huit mois de transition. Une promesse reprise contre le Président par les acteurs qui rejettent les conclusions du dialogue en lien avec la suite de la transition.

La seconde phase de la transition s'est ainsi ouverte dans un contexte politique fragile marqué par la volonté d'une partie des acteurs politiques et sociaux et des groupes armés

non-signataires de l'accord de Doha de s'opposer à la désignation du Général Mahamat Idriss Déby Itno comme Président de transition. Cette opposition s'est traduite le 20 octobre 2022 par des manifestations contre ce que ses initiateurs ont appelé « la succession dynastique », entraînant une répression policière et militaire dont le bilan confirmé par le gouvernement est d'une cinquantaine de morts et 300 blessés. Cette répression a été condamnée tant sur le plan national qu'international, principalement par les organisations de défense des droits de l'homme. Les autorités de la transition ont accepté l'envoi d'une mission d'enquête internationale pour faire la lumière sur les événements du 20 octobre et situer les responsabilités. L'enquête a finalement été conduite par la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), entre novembre 2022 et août 2023. Le rapport de la CEEAC n'a pas encore été publié. Au niveau national toutefois, la Commission Nationale des Droits de l'Homme a publié son rapport d'enquête en février 2023, dans lequel il documente un total de 128 décès, 12 disparus, 518 blessés, 943 arrestations et 265 condamnations. Les événements du 20 octobre continuent de diviser la classe politique et la société tchadienne en ce sens qu'ils posent un défi au processus de réconciliation nationale.

Parallèlement aux tentatives pour résoudre cette crise post-DNIS tout en consolidant les acquis de paix à travers la politique de la « main tendue » du Chef de l'État, qui s'inscrit dans le cadre de la réconciliation nationale, les autorités de la transition travaillent à la mise en œuvre des recommandations issues du Dialogue. Un Haut Comité de Pilotage, appuyé par un Comité technique, a été mis en place par les autorités de la transition, le 22 novembre 2023, de même qu'un Cadre indépendant de suivi-évaluation des recommandations et résolutions du DNIS rattaché au Président de Transition. Pour la deuxième phase de la transition, centrée sur la mise en œuvre du cahier des Charges du DNIS, le Gouvernement d'Union Nationale a accordé une importance particulière à l'axe 3 de la feuille de route de la transition, à savoir le « retour à l'ordre constitutionnel et la refondation de l'État ». Dans cette perspective, une Commission Nationale chargée de l'Organisation du Référendum Constitutionnel (CONOREC) et un Cadre National de Concertation Politique (CNCPC) ont été mis en place au mois de janvier 2023.

Ainsi, parallèlement, à l'organisation du processus électoral, les autorités de la transition ont engagé des démarches pour favoriser le dialogue entre les acteurs politiques. Cependant, le CONOREC et le CNCPC ont été vivement critiqués par des partis politiques et des acteurs de la société civile opposés à la transition. Ils dénoncent le manque d'inclusivité et de neutralité dans la mise en place de ces structures institutionnelles censées préparer le retour à l'ordre constitutionnel. Le premier ministre de la première phase de la transition Albert Pahimi Padacké a appelé, au mois de novembre 2023, à suspendre l'organisation du référendum constitutionnel en raison du manque de neutralité de la CONOREC. Le processus du retour à l'ordre constitutionnel suscite des désaccords entre la classe politique et fait l'objet de discussion au sein de la facilitation de la CEEAC.

Les partenaires du Tchad continuent d'appuyer les efforts en cours pour une transition pacifique et un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Le Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement intervenant au Tchad travaillent avec la partie nationale pour conduire une transition apaisée et réussie. Dans la perspective de favoriser la stabilité, la réconciliation et la paix au Tchad, la conférence des Chefs d'État de la CEEAC a désigné le Président congolais Félix Tshisekedi médiateur dans la crise tchadienne, à l'issue du deuxième sommet extraordinaire de l'organisation sous-régionale sur la situation du Tchad. Dans la semaine du 11 novembre 2022, une mission de la CEEAC s'est rendue au Tchad, conduite par le président de la Commission, Gilberto Da Piedade Verissimo, et Didier Mazenga, ministre de l'Intégration régionale et de la Francophonie de la République Démocratique du Congo.

L'initiative de facilitation de la CEEAC s'est poursuivie pour aboutir à la signature de l'Accord de Kinshasa le 31 octobre 2023. Cet accord signé entre le gouvernement de transition et le parti Les Transformateurs, a permis le retour pacifique du Dr. Succes Masra au Tchad. Bien que cette entente avec Masra ne concerne pas tous les opposants politiques au gouvernement de transition, elle contribue à la dynamique de réconciliation nationale et au déroulement d'une transition apaisée. Toutefois, cet acquis ne serait pérennisé que si l'accord de Kinshasa et l'Accord de Doha sont effectivement mis en œuvre d'une part ; et si des compromis sont trouvés avec les groupes politico-militaires non-signataires de l'Accord de Doha ainsi que les

acteurs politiques encore méfiants vis-à-vis de la transition. L'appui de la communauté internationale demeure critique pour la poursuite pacifique de la transition, et plus généralement la paix et la stabilité au Tchad.

Depuis le début de la transition au Tchad, l'appui de la communauté internationale a permis un déroulement paisible de la première phase de la transition. Malgré les divergences autour de l'Accord de Doha et quelques protestations pendant les préparatifs du DNIS, le contexte sociopolitique a été favorable à l'examen des priorités du développement et à l'identification des voies et moyens pour jeter les bases d'une réconciliation nationale durable. Toutefois, la détermination à interdire les protestations contre le régime risque de compromettre certains droits fondamentaux et accentuer la méfiance entre les acteurs sociopolitiques et le gouvernement. Par ailleurs, la multiplicité des défis politiques et les enjeux de sécurité pourraient détourner certains fonds publics des priorités de développement durable. Le risque est donc réel que les enjeux électoraux, les situations sécuritaires et leurs conséquences humanitaires et socio-économiques puissent éloigner le Tchad de la réalisation de l'Agenda 2030.

L'objectif de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » est de faire du Tchad un pays émergent capable d'assurer la sécurité alimentaire, l'accès pour tous à l'eau potable et l'énergie à travers plusieurs politiques et stratégies sectorielles dont le Plan national de Développement (PND 2017-2021). Le nouveau Plan National de Développement (2024-2028) de la Vision 2030 est finalisé. Le Gouvernement est accompagné dans la mise en œuvre de sa politique par les partenaires techniques et financiers aux premiers rangs desquels les agences du système des Nations Unies.

Cependant, le Tchad sera confronté à un certain nombre de défis relatifs à la transition politique, au cycle électoral et à l'application des recommandations du DNIS, aux effets de la situation sécuritaire dans les pays voisins ainsi qu'aux catastrophes humanitaires liées aux conflits intercommunautaires et aux catastrophes naturelles ; l'extrémisme violent et l'insurrection ; les abus et non-respect des droits de l'homme ; la pauvreté à la lumière des ODD ; la faiblesse de la gouvernance et des relations avec des parties prenantes externes pour le renforcement de la sécurité nationale, transfrontalière et régionale.

1.1) Economie



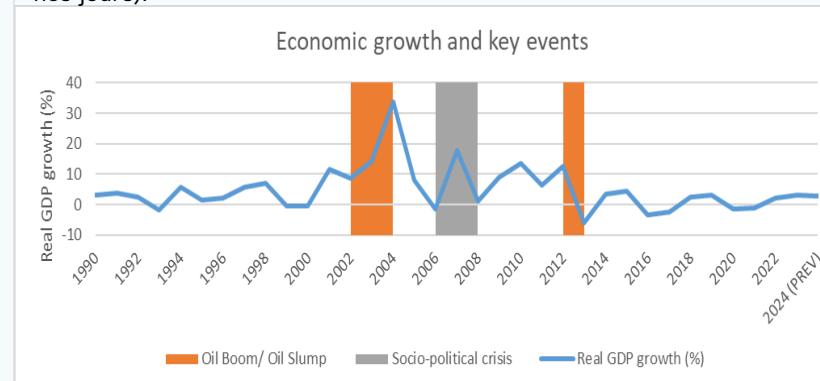
Le taux d'inflation en 2023 s'était élevé à 7,0% au-delà de la norme de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui est de 5,7%. Cette forte inflation est induite par l'inflation alimentaire qui s'est établie à 13,9% en 2023 (FMI, octobre 2023). En outre, cette hausse de l'inflation se poursuivra en 2023. Les prévisions FMI indiquent qu'elle sera de 7% au Tchad, contre 5,7% en CEMAC. Au Tchad, en plus de la guerre russo-ukrainienne, les inondations du dernier trimestre de l'année 2022 ont contribué fortement à la hausse de l'inflation. Malgré la fermeture de la frontière soudanaise, la valeur des exportations devrait augmenter de 0,6%, grâce à la bonne tenue des cours du pétrole et une augmentation de la production pétrolière, ce qui devrait permettre d'avoir un compte courant excédentaire de 2,1 % du PIB en 2023. Les inégalités persistantes dans le pays, qui affiche un indice de Gini de 33,4, font craindre un impact démesuré sur les quintiles les plus pauvres surtout dans les zones rurales et en conflit.

La crise économique occasionnée par la chute du prix du baril de pétrole de 2014 à 2016, a mis en évidence la fragilité des économies d'Afrique centrale en général et celle du Tchad en particulier. Il est par conséquent plus que nécessaire de diversifier l'économie tchadienne qui reste fortement dépendante du pétrole (Axe Stratégique N°3 de la Vision 2030). Cette diversification requiert une valorisation des secteurs productifs hors pétrole, une promotion des pôles régionaux de croissance pour tirer profit des avantages comparatifs de chaque région du Tchad, mais aussi de l'avantage comparatif du pays en Afrique centrale et dans le continent. Cela devrait conduire le pays à développer des compétences spécifiques, et à renforcer le capital humain⁵ pour une meilleure productivité de la main-d'œuvre.

De 1990 à nos jours, le Produit Intérieur Brut (PIB) tchadien a connu des changements inter et intra-sectoriels mitigés, marqués notamment par un rétrécissement du commerce de détail et des services d'une part, et une progression de l'industrie extractive et notamment pétrolière d'autre part avec le boom pétrolier observé dès 2003. Les performances macroéconomiques du Tchad avant la survenue de la pandémie de COVID-19 étaient bonnes, car après deux années de récession en 2016 et 2017 à la suite de la baisse des cours du pétrole qui a conduit à une crise d'endettement, le taux de croissance du PIB était redevenu positif, atteignant 2,3% en 2018 et

3,0% en 2019. En 2020, le PIB s'est contracté de 2,2% en raison des effets de la pandémie de covid-19, cette contraction a été contenue à 1,2% en 2021 grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour juguler la pandémie de covid et à la reprise progressive du commerce international. Selon le Fonds Monétaire International⁴ (FMI), le Produit Intérieur Brut (PIB) tchadien devrait croître de 4% en 2023, suite à une croissance modérée et affaiblie par les inondations et l'insécurité en 2022. Par la suite, le taux de croissance du PIB réel devrait s'établir en moyenne à 2,8 % entre 2024 et 2025, tiré par la bonne tenue des cours du pétrole.

Figure 1 : Croissance économique et évènement clés au Tchad (1990 à nos jours).



Source : Nations Unies Tchad.

4- Rapport FMI sur les perspectives économiques sous-régionales pour l'Afrique subsaharienne, Octobre 2023.

5- Le Tchad est classé dernier de l'Indice du capital humain 2020 de la Banque mondiale. Cf. World Bank, "The Human Capital Index 2020 Update:

Human Capital in the Time of COVID-19", September 2020

L'économie tchadienne est ainsi très vulnérable aux chocs externes du fait également de la prédominance du secteur primaire dans l'économie avec une part de 46,3 % du PIB en 2020 (Banque Mondiale, 2020). Le secteur primaire emploie 75% de la population (la plupart d'entre eux sont engagés dans l'agriculture de subsistance). Le secteur industriel contribue à 14,2% du PIB et emploie 1,8% de la population active. Le secteur pétrolier domine l'activité économique. En effet, l'économie tchadienne est largement dépendante de la production de pétrole qui représente 20 % du PIB, 79% des recettes d'exportations et 37 % des recettes budgétaires en 2020. Le secteur des services représente 43,8 % du PIB du Tchad et 23 % de l'emploi total. Alors que le Tchad a un grand potentiel pour le tourisme, l'insécurité et le déficit des infrastructures ont entravé la croissance du secteur.

Les effets du changement climatique sur l'agriculture, les coûts élevés de l'énergie et des transports, la persistance des facteurs d'instabilité et le coût financier de son engagement militaire ont davantage affaibli la situation budgétaire et la position extérieure du Tchad. De plus, les mouvements forcés de population, l'insécurité alimentaire et les urgences sanitaires aggravent les problèmes économiques. Afin d'améliorer la résilience aux chocs externes et promouvoir la diversification de son économie, le Tchad a lancé en 2018 l'élaboration d'un Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique (PDIDE) avec l'appui des Nations Unies. Le PDIDE est aujourd'hui en cours de validation par le gouvernement et son coût global est estimé à 9 186, 7 milliards de FCFA y compris le coût des projets à financer par l'Etat tchadien au cours des trois premières années de mise en œuvre qui est de 595,6 milliards de FCFA.

L'assainissement des finances publiques dans le cadre d'un programme avec le Fonds Monétaire International se poursuit, et devrait se renforcer en 2023 et 2024 avec l'accord inédit obtenu par le Tchad courant novembre 2022 sur le rééchelonnement de sa dette extérieure après deux ans de négociations dans le cadre commun mis en place par le G20 et le Club de Paris.

6- Pour rappel, Le 10 décembre 2021, le FMI a annoncé un accord avec le Tchad sur un accord de 36 mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant équivalent à 392,56 millions de DTS (environ 570,75 millions de dollars), pour aider le pays à faire face aux besoins relatifs à balance des paiements et certaines dépenses budgétaires.

7-Glencore, le plus gros des créanciers privés du Tchad, détient près d'un tiers de la dette extérieure soit environ 700 millions de dollars. Une dette contractée durant les années 2013 et 2014 au rythme des accords dit « pétrole contre argent ».

En effet, le Tchad est le premier pays à parvenir à un accord dans le cadre commun pour les traitements de dette du G20 et du Club de Paris, mis en place le 13 novembre 2020 et promu par le FMI. La mise en œuvre de cet accord permettra de réduire le risque de surendettement du pays à un moment où les perspectives mondiales sont très incertaines et devrait par la même occasion ouvrir la voie à l'achèvement des troisième et quatrième revue de l'accord triennal de la facilité élargie de crédit (FEC) du Tchad avec le FMI. Sur les 570,75 millions de dollars de soutien financier mis en place, seulement 227,58 millions de dollars ont été décaissés à ce jour. De façon globale, l'accord cadre commun du G20 appelle les créanciers du Tchad à reporter ou à rééchelonner sa dette extérieure⁷ (3 milliards de dollars) en 2024, afin que le ratio service de la dette/recettes passe de 20 % à moins de 14 %, puis à 12,4 % d'ici à 2025. L'objectif étant de garantir que le niveau d'endettement du pays reste inférieur au seuil de « risque modéré de surendettement ». Pour mémoire, en décembre 2021, le FMI avait qualifié la dette du Tchad « d'insoutenable » ce qui l'avait amené à suspendre tout soutien financier additionnel avant toute restructuration de cette dette.

Sur le plan du développement humain, le Tchad est classé 190e sur 191 pays en ce qui concerne l'Indice de Développement Humain (IDH) publié par le PNUD pour 2021/2022. Selon le rapport ECOSIT 4, le taux de pauvreté national qui était de 46,7% en 2011 est estimé à 42,3% en 2019 ; le taux de chômage des personnes de 15 ans et plus est évalué à 18,5% au sens large alors qu'il se situe à 2,0% au sens du Bureau International du Travail. Le taux de chômage au sens large est un phénomène qui touche plus les jeunes de 15 à 29 ans (30,1%) suivi de la tranche de 30 à 49 ans (12,3%). Il reste également un phénomène plus urbain (20,5%) que rural (14,3%). Le taux d'activités chez les personnes de 15 ans et plus est passé de 61,8% en 2011 à 60% en 2019 à cause de la récession économique. Dans le but d'apaiser les tensions sociales, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre le pacte social triennal signé avec les syndicats des travailleurs civils de l'Etat avec un impact sur les finances publiques et les conditions de vie des populations.

A travers sa Vision 2030, le Tchad a entamé la mise en œuvre d'une stratégie de diversification de son économie dans une stratégie de développement ambitieuse pour la période 2016-2030 pour réduire son extrême vulnérabilité aux fluctuations des prix internationaux des matières premières. En plus du pétrole, le Tchad regorge de potentialités énormes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage : 39 millions d'hectares de terres cultivables, 5,6 millions d'hectares de terres irrigables, plus de 94 millions de têtes de cheptel (recensement général de l'élevage 2015). Pour exploiter ce potentiel, il faudrait développer les chaînes des valeurs agricoles, animales, halieutiques, construire les routes et les infrastructures, mécaniser l'agriculture et développer les industries de transformation et de conservation des produits agricoles, animales et halieutiques. Il est également impératif d'investir dans d'autres sources d'énergie telles que les énergies renouvelables afin d'améliorer l'accès à l'énergie. Il s'agit de conditions pour tirer profit de la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange continentale Africaine. Le secteur privé peut jouer un rôle important notamment pour booster l'économie nationale.

Malgré ce potentiel, les défis sont encore nombreux et posent d'innombrables risques pour les perspectives économiques du Tchad : une forte dépendance au pétrole (79 % des recettes d'exportations et 37 % des recettes budgétaires en 2020), un environnement des affaires peu favorable; une pauvreté endémique, un important chômage des jeunes (60 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage), une forte pression démographique; une exposition aux effets du changement climatique, un climat politique sensible ainsi qu'une recrudescence des problèmes sécuritaires exacerbés par une inégalité prononcée dans la distribution de la richesse (indice de GINI à 33,4). La création d'un environnement porteur pour favoriser l'investissement du privé et de la diaspora dans le but de booster l'économie rurale qui reste l'épine dorsale de l'Économie nationale est un impératif.

Ces défis pour l'exploitation du potentiel agricole et de l'élevage au niveau macroéconomique se traduisent par un accroissement de la vulnérabilité des ménages pauvres face aux changements climatiques, les chocs saisonniers

sècheresses, inondations) ainsi que les effets néfastes des conflits récurrents.

Bien que la conjoncture économique et la situation sanitaire soient difficiles, le Tchad a tout de même consenti des efforts supplémentaires dans le domaine agricole qui occupe directement 74,3% des actifs du pays. Par exemple, dans le cadre de l'engagement Malabo tendant à augmenter les dépenses publiques nationales consacrées à l'agriculture, pour les porter à au moins 10 % entre 2015 et 2025, les efforts sont allés en augmentation en termes de pourcentages des dépenses agricoles notamment au cours des 4 dernières années (3,56% en 2017 ; 3,16 en 2018 ; 5,98% en 2019 et 6,5% en 2020)⁸.

Les impacts sociaux et économiques de la guerre en Ukraine sont multidimensionnels. Il s'agit des effets directs et indirects et des effets indirects en différé. La dimension économique couvre l'impact sur l'agriculture, le commerce, le tourisme, le transport et le secteur privé, particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises, les Petites et moyennes entreprises industrielles avec une perte substantielle de revenus et d'emplois. Elle touche également l'augmentation des prix de produits vivriers consécutive à la rupture des chaînes d'approvisionnements en agriculture ainsi que les effets indirects liés à une faible position fiscale du Gouvernement consécutive aux dépenses élevées pour contrecarrer la crise et une faible mobilisation des ressources fiscales du fait de la structure de l'économie du pays et l'importance du secteur informel qui entraîne des pertes fiscales importantes pour l'Etat.

Depuis 2012, l'exploitation minière se passe dans les zones du Tibesti, dans le nord du Tchad, et de Kilindja, dans le sud de la Libye. Cette exploitation (y compris les mines d'or et de natron) à petite échelle continuera à représenter une source de revenus importante pour les populations et à attirer davantage de migrants internes et internationaux. En outre, le ministère des Mines et de la Géologie est en train de développer un cadastre minier dynamique avec l'appui des Nations Unies, susceptible d'améliorer la gouvernance du secteur minier, d'attirer les investisseurs et de booster le niveau de ressources du secteur.

8-Rapport de la revue biennale sur les progrès réalisés par le Tchad dans le cadre des objectifs et cibles de la Déclaration de Malabo 2014. Juillet 2021

1.2) Paix et Sécurité



A quelques semaines de la tenue du référendum constitutionnel prévu le 17 décembre 2023, devant marquer la fin de la seconde phase de la transition, la paix et la sécurité au Tchad demeurent fragilisées par les dynamiques à la fois internes et régionales. Sur le plan interne, il n'y a pas encore de cadre formel de discussion entre les partis opposés à la transition et les autorités afin d'aplanir les désaccords relatifs au processus politique. Le volet politique de la feuille de route révisée de la transition, à savoir l'organisation du retour à l'ordre constitutionnel ne fait pas consensus. Les autorités estiment que c'est à l'intérieur du CNCP qu'il faut discuter les désaccords et chercher les compromis, alors que les partis opposés à la transition accusent le CNCP de manquer de crédibilité. Tout comme ils estiment que certains processus et organes clés gagneraient à être plus inclusifs.

Sur le plan régional, la situation reste dominée par l'instabilité en RCA, au Soudan, en Libye, et au Sahel.

La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment les conflits et l'insécurité causés par des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. Pour faire face à ces défis, cinq pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Les Nations Unies ont lancé en 2018 conformément à la résolution 2391 du Conseil de Sécurité, le Plan de Soutien (UNSP) à l'effet d'opérationnaliser la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour la Région du Sahel (SINUS). Le processus d'une réponse intégrée à la problématique de la sécurité dans la région du Sahel est révélateur d'un Système de conflit régional en raison de la complexité d'interactions entre les acteurs et les similarités structurelles des pays de cette région. Le Tchad constitue une exception dans la région par sa stabilité relative dans une région instable.

La situation sécuritaire continue d'être préoccupante à l'ouest, autour du lac Tchad, où les groupes armés non étatiques (GANE), y compris Boko Haram propagent l'insécurité. Les habitants sont pris dans un piège de conflits exacerbés par le changement climatique. Les déplacements récurrents de plusieurs groupes de population réduisent la capacité des communautés à faire face aux chocs saisonniers et les empêchent de développer des dynamiques de résilience face aux crises régulières qui affectent ces zones.

L'aperçu des conflits inter/intra-communautaires montre une tendance à la hausse (15 cas de janvier à juin 2022 contre 37 cas à la même période en 2023), soit une augmentation de près de 150%. Du 1er janvier au 30 juin 2023, quelques 37 cas de violences inter/intracommunautaires ont été rapportés au Tchad : un à l'Est, trente au Sud, trois dans le Lac et trois au Centre. Les affrontements auraient fait 188 morts, et près de 360 blessés. Ces conflits ont également eu comme conséquences dans le sud du pays, le déplacement d'environ 26 000 personnes à l'intérieur, autant en République Centrafricaine et la destruction de biens et moyens de subsistance des populations affectées.

Il est à noter que 81% de ces incidents sont liés à des conflits entre des communautés (intercommunautaires), 13% entre agriculteurs et éleveurs, 3% intra-communautaire liés aux successions des Chefferies traditionnelles et 3% liés au foncier. Le Sud compte 81% des conflits inter/intracommunautaires répertoriés et la province de Logone Oriental a enregistré à elle seule 26 de l'ensemble des cas sur la période considérée.

Le cycle de rébellion continue de fragiliser le processus de paix au Tchad. Le relatif calme observé depuis les premiers affrontements entre les groupes politico-militaires opposés au régime actuel demeure précaire.

Depuis fin mai 2023, des combats opposent les Forces armées tchadiennes aux groupes rebelles du FNDJT et du CCSMR dans la province du Tibesti, situé au Nord, à la frontière avec la Libye. Les affrontements principalement ont lieu dans les villes de Wour et de Kouri Bougoudi. Les groupes armés lancent leur opération à partir du Sud de la Libye, où ils sont mobilisés et installés. Pour l'heure, il est difficile de vérifier le bilan exact des affrontements entre les Forces Armées Tchadiennes et les rebelles. De même, le 18 août 2023, le Front pour l'alternance et la concorde du Tchad (FACT) a informé, par voie de communiqué, qu'il rompait « le cessez-le-feu unilatéral qu'il a déclaré en avril 2021 ». Selon son Secrétaire Général Ahmat Brahim, l'armée tchadienne aurait bombardé la base du FACT en Libye, faisant des morts et des blessés.

L'existence des combats et l'importance que les autorités accordent à la menace représentée par les rebelles se sont traduites par la présence du Président de la Transition à Bardai le 17 août 2023, ainsi que le communiqué de soutien publié par le MPS en faveur des Forces armées tchadiennes, le 21 août 2023. Dans une vidéo, diffusée le 20 août 2023, le Président de la transition s'est lui-même adressé aux groupes rebelles depuis Kouri-Bougoudi pour à la fois montrer sa détermination à résister, mais aussi pour réitérer sa disponibilité au dialogue.

9-En raison de la dégradation de ses relations avec la France, le Mali s'est retiré du G5 Sahel.

Pendant ce temps, il y a un regain de tensions entre les politico-militaires et les autorités de transition. Malgré l'inclusion des membres des groupes armés dans les institutions de la seconde phase de la transition (CNT et Gouvernement), des désaccords et tensions persistent liés à la mise en œuvre de l'Accord de Doha, principalement le volet DDR. Certains ont dénoncé une instrumentalisation de la réconciliation nationale entamée à Doha par les autorités de la transition, c'est le cas des politico-militaires expulsés de leur hôtel à N'Djamena. Même les ex-politico-militaires, désormais conseillers nationaux, n'hésitent pas à exprimer quelques frustrations en lien avec l'application des dispositions de paix et de réconciliation prévues dans l'Accord. Les autorités de la transition de leur côté parlent d'une mauvaise foi de la part des ex politico-militaires et fustigent les groupes armés du Nord qui, selon la présidence, ont toujours refusé l'offre de paix et la main tendue du président.

Entre-temps, les tensions se sont accrues dans les régions du Nord où l'extraction de l'or devient un important moteur de conflit et une ressource économique pour les groupes rebelles et l'élite locale - les affrontements précédents impliquant des groupes locaux et l'armée nationale sont la preuve de cette économie politique conflictuelle dans cette partie du Tchad. D'autre part, les développements sécuritaires et politiques en cours en Libye pourraient influencer la répartition du pouvoir dans le Fezzan (sud de la Libye) et catalyser les actions des rebelles tchadiens basés dans la zone frontalière et reliés à d'autres groupes armés non étatiques en Libye, au Soudan et éventuellement en RCA et dans les pays du Sahel.

Le Tchad fait partie des 10 pays dans le monde qui consacrent la part la plus importante de leur budget aux dépenses militaires, ce qui limite considérablement ses investissements

dans les services sociaux de base (l'éducation, la santé et l'assainissement, etc.) et les infrastructures essentielles (l'électricité et les routes, etc.)¹⁰. Pour le Tchad, la pérennisation de la paix relève d'une importance stratégique. En effet, la déstabilisation du pays aurait de graves conséquences pour le peuple tchadien et pour le reste de la région. Au-delà de la résolution des conflits et de ses effets visibles, le Tchad gagnerait à prévenir les confrontations armées et à garantir un climat de paix et de sécurité durable par la mise en œuvre de programmes de développement inclusifs, le renforcement du respect de la jouissance des droits et la promotion de la confiance entre les acteurs sociopolitiques en prenant en compte le rôle des jeunes et des femmes.

Le Tchad est confronté à de nombreux défis en matière de paix et de sécurité. Dans le Nord et l'Est du pays, les groupes armés utilisent les espaces largement non gouvernés du sud de la Libye et du Darfour pour lancer périodiquement des attaques contre le pays. Les conflits au sujet des ressources aurifères dans le Tibesti continuent d'opposer différentes communautés et alimentent des réseaux de trafic illicite, de traite et d'exploitation de personnes, y compris les Tchadiens et les migrants ressortissants d'autres pays. Ces conflits tendent à s'intensifier en nombre et en ampleur ces dernières années¹¹. Sur l'ensemble du territoire, le changement climatique impactant la disponibilité des ressources naturelles, la croissance démographique et le trafic d'armes dans certaines parties du pays se conjuguent et produisent une perturbation des mouvements de transhumance qui bouleverse les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et entraîne des tensions et affrontements parfois meurtriers entre agriculteurs et éleveurs¹².

10-Données du Ministère tchadien des Finances et du Budget, 31 mai 2019 ;

11- Cf. les affrontements autour du site d'orpaillage de Kouri Bougoudi, dans l'extrême nord du Tchad, les 23 et le 25 mai 2022.

12- Sources : CNARR, UNHCR, Cluster CCCM, OIM-DTM. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a pris note des informations fournies par le Tchad sur la coexistence des éleveurs (nomades et semi-nomades) et des agriculteurs. Néanmoins, le Comité s'est inquiété de ce que la fréquence des tensions entre ces deux groupes puisse dégénérer en conflits opposant nomades et semi-nomades aux autres groupes de la population. Le Comité a recommandé au Tchad de prendre des mesures ou de renforcer celles qui existaient pour réduire les tensions entre les nomades et semi-nomades et les autres groupes et éviter qu'elles ne dégénèrent en conflits ethniques - extrait du rapport A/HRC/WG.6/31/TCD/2 soumis au cours de l'EPU 2018.

A l'Est, l'afflux de réfugiés soudanais au Tchad, consécutif à la guerre au Soudan a des impacts sur la coexistence pacifique entre les communautés et sur les conditions de vie des populations. En effet, les solidarités communautaires transfrontalières pourraient conduire à un débordement de la guerre au Tchad, notamment à travers les mécanismes informels de recrutement et la remobilisation des communautés victimes des abus et des injustices ; ce qui pose le risque que des affinités et des solidarités transfrontalières soient instrumentalisées par les acteurs en conflit au Soudan. De même, il y a le risque que la pression sur les ressources naturelles et les services sociaux de base exercée par l'afflux des réfugiés génère de la frustration, et ce faisant conduit à la stigmatisation des communautés qui cherchent refuge au Tchad. Compte-tenu de l'influence que pourraient avoir les dynamiques locales sur certains rapports de force au niveau national, la cohésion au sein des communautés locales et entre celles-ci, y compris les communautés hôtes, les Tchadiennes et Tchadiens retournés du Soudan et les populations réfugiées, il y a des enjeux importants à l'Est pour la stabilité au Tchad.

Le Tchad accueille 1.069.147 réfugiés du Soudan 13, de la République Centrafricaine, du Nigéria et du Cameroun qui entrent en compétition pour des ressources naturelles limitées dans les zones d'accueil ; ce qui accroît aussi les tensions et le risque de conflit. Outre les réfugiés, le nombre de personnes déplacées a considérablement augmenté et est actuellement estimé dans la province du Lac à 267 303 14 (y compris 215 928 personnes déplacées internes, 29 263 retournés et 22 112 personnes retournées anciennement personnes déplacées internes). Le Sud du Tchad accueille environ 123 698 réfugiés et 77650 retournés tchadiens ayant fui les violences entre 2003, 2014, 2018 et en 2021 en République centrafricaine¹⁵. Aussi, faudrait-il renforcer les

13- CNARR/UNHCR, Nov. 2023

14- Lac Round 13_dashboard_FR.pdf (iom.int) [DTM_OIM_Round_16_Octobre_2021](#) Ibid.

15- HNO Chad 2021, [tcd_str_hno2021_20210415.pdf](#) (humanitarianresponse.info)

capacités de l'Etat et assurer un financement à long terme afin d'assurer un accès équitable aux ressources et services sociaux de base à travers le Nexus Humanitaire, Développement et Paix dont le Tchad est le pays pilote au Sahel depuis 2017.

L'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique en novembre 2018 dont les textes d'application sont en cours d'élaboration constitue une avancée dans la recherche de solutions durables notamment aux crises du pastoralisme que traverse le pays. Sur le plan de la législation foncière, le Tchad est actuellement engagé dans le processus de mise à jour de cette loi foncière dans le but d'améliorer la gouvernance foncière et de résoudre les problèmes relatifs aux ressources naturelles conduisant à des conflits et à la discrimination entre les sexes. D'après l'annuaire statistique de la justice, les conflits fonciers jugés en 2017, représentent 54,4% du volume des affaires jugées en civil par les Cours d'appel, 32,9% par les tribunaux de grande instance et 26,2% par les justices de paix.

En dépit des divers programmes de stabilisation régionale et de l'effort conjoint de différents partenaires visant la réponse humanitaire, la consolidation de la paix et le développement durable, la situation dans les pays du Sahel et au Tchad en particulier demeure fragile. L'existence de plusieurs sources de conflit accroît les risques de violations des droits de l'Homme, en particulier par les forces de défense et de sécurité de l'Etat, et d'abus du droit international humanitaire par toutes les parties.

1.3) Education, Santé et Protection Sociale



Selon les annuaires statistiques de l'éducation, les effectifs des élèves du primaire oscillent passant de 2,4 millions en 2013 à environ 2,2 millions en 2016 puis à 2,4 millions d'élèves en 2019 et 2,7 millions dont 1,2 millions de filles en 2021. Dans une certaine mesure, il est à noter que la détérioration de l'accès est aggravée par les mouvements de population, l'insécurité alimentaire et les urgences sanitaires. Seulement 3,9% des enfants âgés de 7 à 14 ans démontrent des compétences de base en lecture selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6-2019). D'après les résultats de l'évaluation PASEC (2019), respectivement en « lecture » et « mathématiques », 77,8% et 50,8% des écoliers tchadiens ne manifestent pas les

compétences suffisantes en fin de cycle primaire. Selon ECOSIT 4-2019, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de seulement 41,5%, incompatible avec les objectifs de développement humain. Le droit à l'éducation de tous est faiblement appliqué. Pour les personnes vivant avec des handicaps, les personnes vivant en milieu carcéral, etc., il n'existe pratiquement pas d'offres éducatives appropriées. Cependant, à la suite de ses engagements au Forum mondial des réfugiés en 2019, l'Etat a inclus les réfugiés et les écoles pour réfugiés dans les plans nationaux d'éducation, continué de déployer des enseignants tchadiens dans ces écoles et adopté la stratégie 2030 de l'éducation pour les réfugiés.

Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (57,6% contre 28,1%), plus en milieu urbain qu'en milieu rural (66% contre 32,5%) et avec des disparités au niveau des régions. De nombreux enfants en âge d'aller à l'école n'y sont pas et ne bénéficient d'aucune alternative éducative et constituent des proies faciles pour l'enrôlement par les groupes armés. Les enseignants qualifiés intervenant dans les écoles sont en nombre très insuffisant. La plupart des maîtres intervenant dans les classes sont des enseignants communautaires dont certains n'ont pas reçu la formation pédagogique minimum pour tenir une classe. D'après les statistiques du Ministère de l'Education Nationale en 2021, cette catégorie d'enseignants appelés « maîtres communautaires de niveau 0 » a été estimée à 11296 enseignants sur un total de 31215 maîtres communautaires.

L'enseignement technique et la formation professionnelle ne sont pas en adéquation avec le marché de travail national et régional et ne promeut pas l'apprentissage des nouveaux métiers liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Le chômage des jeunes de 15 à 29 ans en milieu rural est estimé à 28,8% au sens large et 2,3% au sens du BIT selon ECOSIT4. Les offres d'alternatives éducatives et de formation à l'employabilité des jeunes ruraux analphabètes sont quasi-inexistantes pour favoriser la professionnalisation de la main d'œuvre rurale dans les métiers et activités de la filière de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique. En ce qui concerne la santé, notamment celle du couple mère-enfant, le pays connaît des taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile les plus élevés au monde. D'après le dernier rapport EDST-MICS 2014-2015, le taux de mortalité maternelle est de 860/100 000 naissances vivantes, les taux de mortalité néonatale et infanto-juvénile sont respectivement à 33/1000 naissances vivantes, et 122/1000 naissances vivantes (MICS6 2019). Cette situation s'explique entre autres, par la très faible prévalence contraceptive moderne (moins de 6%), le mariage et la fécondité précoces, une insuffisance d'assistance qualifiée à l'accouchement et de disponibilité et d'utilisation des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence. En dépit des efforts faits par le pays au cours de ces dernières, le niveau des indicateurs des services de la santé mère-enfant demeure bas. Le taux d'accouchement est de 27,2% dans les formations sanitaires (MICS 2019). Par ailleurs, on note un faible taux de prévalence moderne de contraception (5%), le faible pouvoir de décision de la femme et le mariage précoce d'enfant (3 filles sur 5 sont mariées avant l'âge de 18 ans). Le paludisme constitue la première cause de consultation et de mortalité (31,30% des décès sont dus au paludisme).

Concernant la vaccination, de manière générale, les performances du programme n'ont pas été satisfaisantes car les objectifs fixés dans le Plan Pluriannuel Complet (PPAC) 2018-2022 n'ont pas été atteints. Le programme a accusé un certain nombre de faiblesses dont les plus importantes sont entre autres liées à l'insuffisance de la mise en œuvre de l'approche Atteindre Chaque District (ACD), à l'approvisionnement irrégulier en vaccins et autres intrants au niveau opérationnel dû à une mauvaise gestion, à l'insuffisance des supervisions formatives de qualité au niveau intermédiaire et opérationnel, à la non atteinte des enfants dans les zones de responsabilité d'accès difficile, à l'instabilité et la démotivation du personnel, à une logistique insuffisante pour la mise en œuvre des activités du PEV. Les données administratives de couverture vaccinale au 18 octobre 2021 de quelques antigènes traceurs du programme sont de 79% pour la 3ème dose du vaccin pentavalent, 81% pour le vaccin BCG et de 71% pour le vaccin contre la rougeole. Cette insuffisance de performance du programme explique la récurrence de flambées épidémiques auxquelles est confronté le pays depuis de nombreuses années.

Dans le domaine de la nutrition, les résultats des enquêtes SMART montrent une légère réduction de la prévalence de la malnutrition chronique globale avec un taux d'allaitement exclusif de 32,0% en 2019, 30,5% en 2020 et 30,4% en 2021 (SMART 2019, 2020 et 2021). Aussi, la prévalence de la malnutrition aiguë globale s'est améliorée même si elle est au-dessus du seuil d'urgence. Elle est passée de 12,9% en 2019, à 10,0% 2020 et 10,9% en 2021.

La prévalence du VIH est à 1,2% avec un nombre estimé de personnes vivant avec le VIH à 110 000 (Spectrum 2020) ; 70 % des personnes vivant avec le VIH sont actuellement sous traitement antirétroviral et seulement 25% parmi les enfants vivant avec le VIH. Avec une incidence de la tuberculose estimée à 144/100000 habitants (OMS Global report), le taux de notification des cas est de 55%. Les différentiels de pouvoir structurels et sexistes entre les hommes et les femmes exposent beaucoup plus les femmes et les filles à de

nombreuses formes de violence basées sur le genre dont les formes les plus récurrentes et particulièrement préjudiciables sont : la violence domestique physique (29%) et sexuelle (12%), physique ou sexuelle (32,6%), le mariage d'enfants (69%) et la mutilation génitale féminine (38,4%) dont la lutte pour leur élimination est rendue difficile en raison de l'attachement des communautés à leurs coutumes et traditions culturelles, sociales et religieuses.

Selon le rapport du Plan National de Développement Sanitaire 3ème génération (PNDS 3) couvrant la période de 2018 à 2021, le ratio infirmier/population est passé d'un infirmier sur 5955 hab. à un infirmier pour 5 709 habitants. Le ratio médecin/population est passé de 1 médecin/25621 hab. à 1 médecin pour 18710 hab. Le ratio Sage-femme diplômée d'Etat/Femme en âge de procréer (SFDE/FEAP) est d'1 SFDE pour 7143 FEAP à 1 SFDE pour 5957 FEAP. Les normes sont d'1 infirmier pour 5000 habitants, 1 médecin pour 10000 habitants et d'1 SFDE pour 3000 FEAP. Globalement, il y a une amélioration par rapport à la disponibilité du personnel qui est encore très loin des normes.

La densité moyenne du personnel soignant (médecin, infirmier, sage-femme, laborantin) pour 10 000 habitants est de 2,52 sur le plan national alors que la norme OMS stipule qu'elle soit de 4,45 pour 10 000 habitants. Cette situation déclinée sur le plan national masque toutefois des disparités interprovinciales dont les moyens peuvent aller au-delà du double de la moyenne nationale.

En matière de protection sociale, suivant le rapport 2017-2019 du Bureau International du Travail, le Tchad a ratifié les conventions internationales sur les garanties de protection sociale pour la pension retraite, les accidents de travail, les subventions aux familles, l'invalidité et les survivants. Suivant le même rapport, seulement 1,6% de la population âgée du Tchad est couverte par le socle de protection sociale et le pays dépense 0,1% du Produit Intérieur Brut sur la protection sociale (sans prendre en compte les dépenses de santé et d'éducation).

Le Tchad a élaboré et mis en œuvre une Stratégie Nationale de Protection Sociale sur la période 2016-2020. Au terme de sa mise en œuvre, force est de constater que même si des avancées notables ont été enregistrées dans certains domaines, beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Les périodes de déficit alimentaire saisonnier, les sécheresses ou les inondations exposent les populations déjà vulnérables aux aléas climatiques et réduisent leur capacité de faire face aux crises aiguës, en accentuant ainsi leur vulnérabilité future. Le manque de filets sociaux et de programmes à large échelle de résilience comporte un risque d'accroissement irréversible de la population vulnérable surtout dans les zones rurales menacées par le changement climatique. Cette stratégie en cours de révision vise à mettre en place un système de protection sociale couvrant les risques, réduisant la vulnérabilité et améliorant l'accès de tous aux services sociaux de base.

Il faut dire que l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Protection Sociale couvrant la période 2024-2028 qui sera validée et adoptée avant la fin de l'année 2023.

Cependant, il y a eu des avancées importantes en matière de protection sociale au Tchad qui portent sur les filets sociaux et la couverture sanitaire universelle. En matière de filets sociaux, deux évolutions majeures sont à noter: premièrement, la mise en place progressive de programmes de filets sociaux réguliers et adaptatifs aux chocs, au travers notamment du Projet Pilote de Filets Sociaux, du Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil ; et du Programme de Développement Inclusif des Zones d'Accueil, avec des transferts monétaires réguliers et des mesures d'accompagnement pour la lutte contre la pauvreté et le développement du capital humain; deuxièmement, le processus d'élaboration du Registre Social Unifié qui à terme, regroupe l'ensemble des personnes vulnérables au Tchad dans une base de données en ligne, facilitant ainsi le ciblage rapide des personnes vulnérables pour les différents programmes.

Bien que l'assurance santé universelle ne soit pas encore effective, elle a cependant connu des avancées significatives au cours de ces

dernières années. Une stratégie nationale de la couverture sanitaire universelle (SN-CSU) a été adoptée en novembre 2016. Une loi votée le 03 juin 2019 par le Parlement et promulguée le 05 août 2019 par le Président de la République, institue la couverture sanitaire universelle au Tchad. Elle comprend trois régimes :

- Un régime contributif dit Assurance Santé des Salariés (ASS) qui couvre les travailleurs salariés des secteurs publics, parapublic et privé.
- Un régime contributif dit Assurance Santé des Indépendants (ASI) qui vise l'ensemble des travailleurs indépendants des professions commerciales, libérales, artisanales et celles relevant de l'agriculture ;
- Un régime dit Assistance Médicale ou AMED qui vise les personnes économiquement faibles.

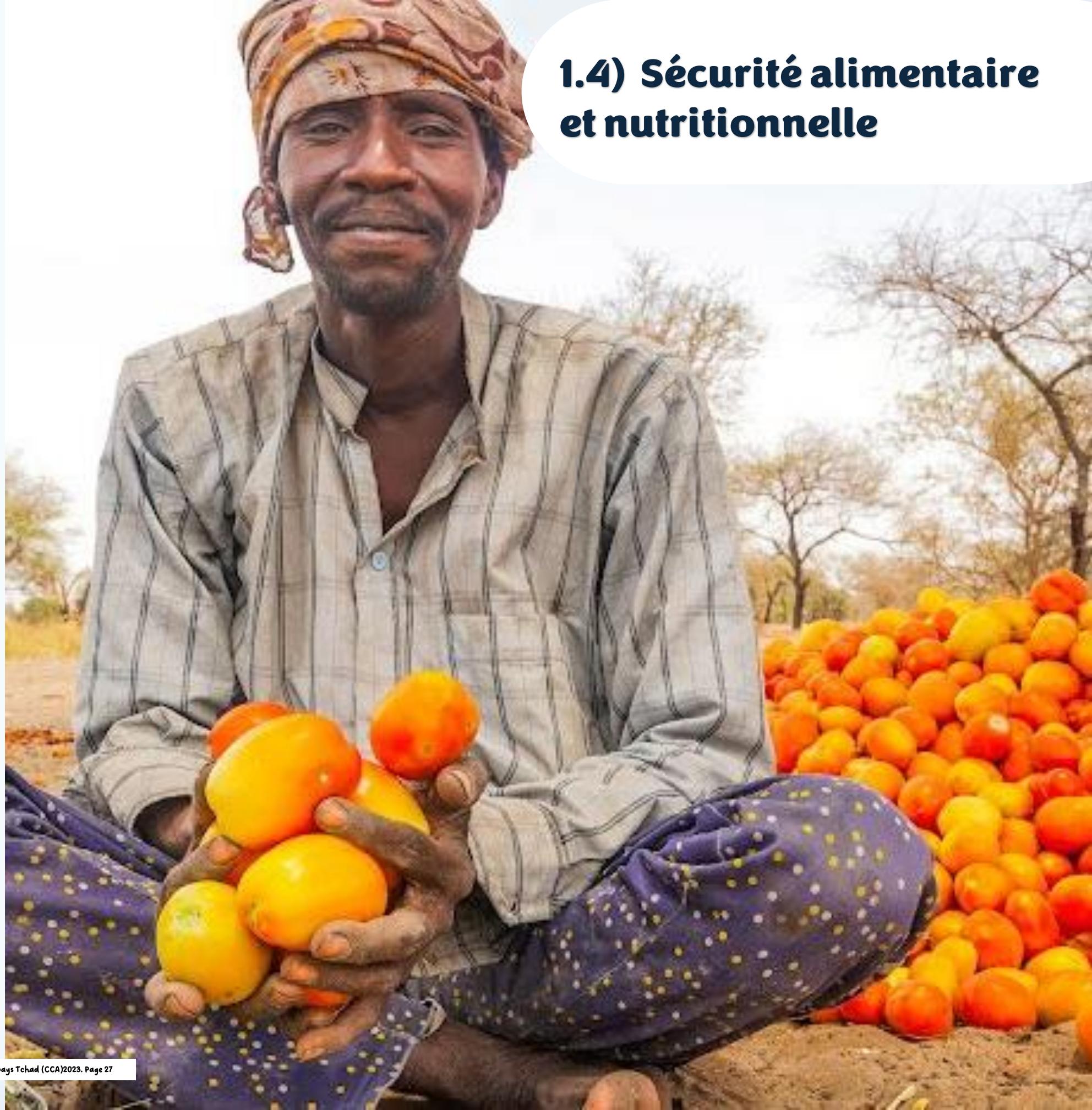
Des documents importants ont été élaborés pour la mise en œuvre opérationnelle de la Couverture Santé Universelle notamment le document sur la stratégie de communication, le document sur le Dispositif d'Assurance Santé et les modèles de prestation de soins et celui sur les compétences en RHS pour la mise en œuvre de la CSU. On note la création de la Caisse Nationale d'Assurance en 2021, suivi de la nomination de ses dirigeants en 2022. Le Gouvernement compte démarrer avec le Régime 3 dédié aux plus démunis dans des districts prioritaires. L'identification des districts sanitaires concernés se basera sur les critères de pauvreté et d'accès aux soins des plus vulnérables.

La mise en place d'un Fonds national de solidarité et de soutien aux populations vulnérables de 100 milliards de FCFA (\$189 millions) a permis d'élargir et de renforcer les filets sociaux sur l'ensemble du territoire de manière à couvrir d'autres provinces non prises en compte par les projets et programmes actuels en cours. Dans le but d'assurer un accès aux secours alimentaires d'urgence aux plus démunis, une structure ad hoc devrait être rendue opérationnelle en associant les organisations humanitaires nationales à travers les interventions suivantes :

- La prise en charge de la tranche sociale des factures d'eau pour six mois et d'électricité pour trois mois en faveur de la population, à compter du 1er avril 2020 ;
- Le parachèvement de la mise en place du fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes, en accord avec les banques tchadiennes, pour un montant de 30 milliards de FCFA (\$54 millions) ; les exonérations de TVA et de droits de douane sur les produits alimentaires et médicaux sont reconduites et étendues à d'autres produits suivant des modalités à fixer par le gouvernement ;
- La mise en paiement immédiat de tous les capital-décès dus aux agents civils et militaires décédés, des indemnités et accessoires de salaires dus aux retraités et la prise en charge des frais médicaux des agents civils et des forces de défense et de sécurité pour un montant total de 5 milliards de FCFA (\$9 millions).

En ce qui concerne l'enregistrement des naissances des enfants, les résultats de l'Enquête MICS6- 2019 indiquent que le Tchad présente un taux d'enregistrement des naissances parmi les plus faibles au monde et particulièrement dans la zone de l'Afrique subsaharienne, avec seulement 25,7% des enfants de moins de 5 ans enregistrés à la naissance. En fonction du sexe, on note que la proportion des filles dont les naissances ont été enregistrées est identique à celle des garçons. Globalement, on note encore des écarts selon les provinces du fait de l'accès limité aux services d'état civil dans certaines régions ainsi que selon le niveau de bien-être du ménage. Cette situation est combinée à l'absence de connaissances adéquates concernant les droits des enfants au sein de certaines communautés. L'enregistrement des naissances est primordial pour assurer l'accès d'un enfant à ses droits, ainsi que pour l'ensemble de l'État et de la société, car il contribue à orienter les politiques de planification et l'offre de services sociaux de base. Les résultats de l'évaluation globale du système d'état civil menée par le Gouvernement du Tchad ont servi de base à la réforme du système d'état civil formalisée à travers l'Ordonnance du Président de la République du 14 février 2020 qui a été ratifiée par l'Assemblée nationale ainsi que la mise en place et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

1.4) Sécurité alimentaire et nutritionnelle



Malgré son importance, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique peine à se moderniser et reste largement tributaire des aléas climatiques. Il souffre également d'un sous-financement et d'une insuffisance des réformes. Les productions agricoles évoluent en « dents de scie » et plus d'une année sur deux enregistre un déficit céréalier comme l'indique le tableau ci-après. De même, deux années sur cinq un déficit fourrager est observé et les périodes de soudure (de juillet à septembre) deviennent de plus en plus longues pour les groupes vulnérables. La situation empire en période de crise où les ménages affectés, à défaut d'une assistance humanitaire,

ont recours à des stratégies de détresse comme l'exode rural, la mendicité, l'endettement pour couvrir leurs besoins alimentaires et accéder aux facteurs de production. Les faibles productions obtenues sont bradées déjà à la période de production, voire vendues sur pied aux commerçants usuriers avant la récolte. L'appauvrissement et l'affaiblissement des ménages les rendent dépendants des marchés et ne leur permettent plus de faire face aux crises récurrentes, à cause de leur faible pouvoir d'achat. On estime que plus de 20 pour cent des ménages souffrent d'une sous-alimentation chronique.

Tableau : Bilan céréalier

Population au 30/04/2022 : 17 417 717 habitants				
POSTES	Riz	Blé	Autres céréales	Total
1. Disponibilité	153826	15 503	2 129 883	2 299 213
2. Besoins	177 037	142 462	2 462 419	2 781 918
3. Excédent (+) / Déficit (-) Brut	-23 211	-126 958	-332 536	-482 705
4. Solde Import - Export	177 502	122	13 741	191 365
5. Excédent (+) / Déficit (-) Net	154 291	-126 837	-318 795	-291 341
Disponibilité apparente (Kg/hbt/an)	19,0	0,9	123,1	143,0

Source : Comité technique/ DPSA/MTPA 2022

Le Tchad est considéré comme un pays fragile du fait de la forte dépendance du pays aux revenus pétroliers, des différents événements qui surviennent dans les pays voisins, des effets néfastes du changement climatique sur la productivité et les systèmes de production agropastoraux et pastoraux (sécheresse, inondations), et depuis mars 2020, à la pandémie de COVID-19. Ces facteurs ont provoqué le déplacement des personnes et du bétail, déterminant ainsi une augmentation de la pression sur les ressources naturelles (terre, eau, pâturages), ce qui a aggravé la situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté des populations et en particulier des petits agriculteurs transhumants et pasteurs, femmes et jeunes. Cette situation critique, accentuée dans les zones transfrontalières, a également

déstabilisé les mécanismes traditionnels de gestion des pâturages et des ressources en eau, aggravant ainsi les conflits saisonniers récurrents entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, et ou entre éleveurs (sédentaires et transhumants) pour l'accès aux ressources naturelles (pâturages, eau, terre).

Au vu des résultats insuffisants de la campagne agricole 2021/2022, du contexte socio-économique engendré par la crise ukrainienne ainsi que de la persistance des besoins d'assistance pour les déplacés internes, les rapatriés et les réfugiés, le gouvernement tchadien a officiellement déclaré le 1er juin 2022 une urgence de sécurité alimentaire et nutritionnelle (CMT, juin 2022).

Les résultats du cadre harmonisé de mars 2023 ont révélé qu'entre mars et mai 2023, 1 015 373 personnes étaient en phase de crise et 24 602 personnes étaient en phase d'urgence. Avec la crise au Soudan, le cadre harmonisé a été actualisé et pour le trimestre juin-août 2023, respectivement 1 922 541 et 210 388 personnes seraient en phase de crise et d'urgence. Ces personnes vulnérables, notamment les plus pauvres, seraient en situation de déficit considérable avec des taux de malnutrition supérieurs au seuil d'urgence. Ils auraient besoin d'une aide humanitaire, notamment une aide alimentaire gratuite, la vente de céréales à des prix modérés et d'autres activités de relèvement rapide et de renforcement des capacités de nutrition, de santé, de moyens de subsistance et de résilience (SISAAP, CH, juillet 2023). La situation nutritionnelle, aggravée par les inondations, les incendies et la guerre russo-ukrainienne, demeure également préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne.

Toutes les zones agro sylvo pastorales sont affectées par la variabilité climatique, sujettes à une forte insécurité alimentaire, affectées par des conflits récurrents et qui enregistrent d'importants mouvements migratoires. Les cultures pluviales et maraîchères y sont présentes, mais les crises sécuritaires et les aléas géo climatiques affectent considérablement les moyens d'existence et le pouvoir d'achat des ménages.

La situation pastorale est caractérisée par une reconstitution progressive du couvert végétal et des points d'eau. Cependant, les pauses pluviométriques observées pendant les deux premières décades de juillet au Sahel Est ont détruit les jeunes pousses entraînant ainsi une rareté de pâturage et une faible disponibilité d'eau. Cette situation a ralenti la progression des transhumants vers leurs zones d'attache. Par ailleurs, la présence des troupeaux des réfugiés soudanais crée une pression supplémentaire sur la disponibilité fourragère et les sources d'eau d'abreuvement. La situation zoo-sanitaire est relativement calme malgré quelques cas de maladies telluriques signalés

La situation nutritionnelle reste préoccupante dans la plupart des provinces des zones

sahélienne et saharienne. Les résultats de la dernière enquête SMART de novembre 2022 révèlent une prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 8,6%, en dessous du seuil d'alerte de 10% fixé par l'OMS. En outre, le seuil de prévalence de la MAG est très élevé au sein des populations réfugiées.

Les enfants de 6 à 23 mois sont les plus touchés avec une prévalence de MAG de 15,1%, et 3,6% d'enfants souffrant de MAS. Seuls 11,4% des enfants de moins de 6 mois sont allaités exclusivement au sein au niveau national. Environ 1 enfant sur 10 (11,5 %) âgé de 6 à 23 mois a une pratique alimentaire minimale acceptable.

L'analyse des données d'admission des cas de malnutrition aiguë sévère pour la période de janvier à avril 2022 montre que les cas attendus ont été dépassés, avec une couverture de 119% (93 562/78 349). Cependant, certaines provinces telles que le Bahr El Gazal, Guéra, Kanem, Lac, N'Djamena, Ouaddaï, Salamat, Sila et Wadi Fira ont largement dépassé les cas attendus pour la même période.

La crise alimentaire et nutritionnelle a entraîné la révision des cas de malnutrition attendus. Ainsi, le nombre de personnes nécessitant un traitement contre la malnutrition passe de 1,9 million à 2,1 millions. Les cas graves augmentent de 40 000 enfants de moins de 5 ans et les cas modérés augmentent de 100 000 enfants de moins de 5 ans.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle :

- L'extrême vulnérabilité des systèmes de production face aux changements climatiques (sécheresses, inondations, pluies erratiques, attaques des ennemis des cultures, maladies récurrentes des animaux, etc.) ;
- La dégradation des ressources naturelles productives ;
- L'insuffisance des investissements et des réformes foncières et institutionnelles ;
- La faiblesse des dispositifs d'appui-conseil et d'offre de services économiques aux producteurs ;
- Les pertes post-récoltes et post-captures ;
- L'impact des crises successives ;

-L'extrême pauvreté de certains ménages liée à l'absence d'opportunité économique, à l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base y compris la protection sociale, au dysfonctionnement par moments des marchés des denrées alimentaires ;

-L'enclavement du pays et des zones de production ou à la faible accessibilité de certains marchés ruraux et bassins de production qui se traduisent par des prix élevés des produits ;

-Les répercussions des conflits sociopolitiques en cours, en particulier dans le bassin du Lac Tchad et dans les pays voisins (RCA et Libye) avec leur corollaire de réfugiés, de retournés et de déplacés internes et de perturbations des flux commerciaux transfrontaliers ;

-La croissance démographique galopante et incontrôlée accroît de façon exponentielle, entre autres, les besoins alimentaires et en services sociaux de base ;

-La situation alimentaire et nutritionnelle s'aggrave particulièrement pendant la période de soudure ;

-Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ou entre populations déplacées (réfugiés, retournés, rapatriés ou familles d'accueil) et communautés hôtes qui guident aux différentes formes d'insécurité.

La détérioration de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est due à trois facteurs essentiels : (1) l'accès aux services sociaux de base par les populations particulièrement les plus vulnérables est très limité ; (2) les aléas résultant des changements climatiques qui affectent la production agricole (inondation, sécheresse etc.) ; et (3) l'insécurité qui prévaut dans le bassin du Lac née des attaques de la secte Boko Haram et des répercussions des conflits en cours dans certains pays voisins (Soudan, Libye, République Centrafricaine) et leurs corollaires de mouvement des populations et de restriction à la libre circulation des biens et des personnes ainsi que de dysfonctionnement des marchés et de perturbation des activités agro-pastorales et de pêche. D'autres facteurs contribuent aussi à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tels que l'apport alimentaire et nutritionnel inapproprié, des faibles systèmes de santé, une mauvaise éducation, de mauvaises conditions

environnementales, une croissance démographique rapide et l'inégalité des genres. Les zones les plus touchées sont essentiellement situées dans la bande sahélienne, où se trouve la grande majorité des personnes frappées par l'insécurité alimentaire sévère au Tchad. Dans ces zones, frappées par des crises alimentaires et nutritionnelles saisonnières, les populations les plus vulnérables y compris la majorité des réfugiés et déplacés internes se trouvent régulièrement en besoin de recevoir de l'assistance humanitaire et voient leurs possibilités de renforcer leur résilience réduites chaque année par un manque de solutions durables mises en place dans leurs communautés. Les baisses récentes de la production agricole sont imputables aux sécheresses observées au cours de ces périodes. En effet, selon le rapport du ministère de l'Agriculture sur les campagnes agricoles, l'irrégularité dans la répartition des pluies ainsi que les déficits pluviométriques, des vents violents et la recrudescence de divers phénomènes météorologiques extrêmes causent ainsi des situations d'insécurité alimentaire récurrentes. De même que la hausse des températures associée à une variabilité accrue des précipitations entraîne des dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une détérioration des productions agricoles.

Le Tchad est aussi confronté à une insécurité alimentaire due aux attaques des groupes armés non étatiques et surtout aux inondations et pluies diluviennes, c'est pourquoi, le gouvernement a officiellement déclaré « l'urgence alimentaire » et appelé à l'aide internationale. De même, le président de la transition a décrété le mercredi 19 octobre 2022 « l'état de catastrophe naturelle » pour « mieux contenir et gérer » les inondations qui ont touché le pays et qui ont affecté plus 1 001 791 personnes.

Les inondations ont été les plus graves enregistrées ces dernières décennies. Au 12 octobre de l'année 2022, le bilan des conséquences des inondations fait état de 1 001 791 personnes, soit 166 965 ménages affectés dans 18 des 23 provinces du Tchad.

Selon une estimation provisoire, 465 030 hectares de terres agricoles ont été ravagées par les inondations et 19 399 têtes de bétail emportées par les eaux, ce qui risque d'aggraver la situation d'insécurité alimentaire qui touche déjà le pays. Ces inondations sont consécutives aux précipitations abondantes qui sont enregistrées à travers le pays, mais également au débordement des cours d'eau et/ou à la rupture de digues. Un plan de réponse conjoint aux inondations Gouvernement et Equipe Humanitaire Pays a été élaboré. Ce plan de réponse a estimé, entre octobre et novembre, à 1001 971 millions, le nombre de personnes qui pourraient être affectées par les inondations pluviales et fluviales et qui auront besoin d'une assistance multisectorielle. Le montant total requis de ce plan de réponse est de près de 70 millions de dollars US pour une population cible de 800 000 personnes. Le Tchad a bénéficié en fin septembre d'une allocation CERF sous la fenêtre de la réponse rapide (CERF RR) d'un montant de 5 millions de dollars américains. Cet appui permettra de booster la réponse dans les secteurs prioritaires suivants : Sécurité alimentaire, Abris et articles ménagers essentiels, Eau, hygiène et assainissement, Santé et éducation en faveur de 122 573 personnes dans des provinces bien déterminées pour assurer la nécessaire complémentarité avec les actions du Gouvernement à travers le ministère de la Santé publique et Prévention. Ce Plan de réponse conjoint est aligné avec le Décret N°0012/PT/PMT/2022 du 19 octobre 2022, avec lequel le Gouvernement a déclaré l'État de catastrophe au Tchad et a lancé un appel à la solidarité nationale et internationale pour venir en aide aux populations déclarés en phase de crise et d'urgence.

Les conflits agriculteurs/ éleveurs sont très récurrents au Tchad et plusieurs facteurs exacerbent ces conflits à savoir le non-respect des règles de gestion de l'espace ; l'occupation non reconnue des espaces (villages, champs, industrie, etc.) ; la privatisation des terres ; l'expansion démographique humaine et du nombre d'animaux ; l'extension des surfaces agricoles ; le contrôle et gestion des puits pastoraux et mares ; la diversification des systèmes de production ; la fixation des éleveurs (agropastoralisme) ; l'importance socio-économique, alimentaire et nutritionnelle de l'élevage ; la fuite vers des zones

sécurisées ; la présence d'armes ; la concomitance des corridors de transhumance et de groupes armés ; les vols massifs d'animaux ; les conflits d'interprétation entre droit traditionnel et code civil ; le déficit de Gouvernance ; la sous-représentation des pastoralistes dans les structures étatiques ; la dimension régionale du problème ; l'érosion des accords ancestraux.

Le défi en matière de gouvernance foncière reste très grand au regard de l'ampleur de conflits agriculteurs et éleveurs très récurrents. Pour faire face à cette situation, le gouvernement avec l'appui des SNU est en train d'élaborer une politique nationale foncière et un code domaniale et foncier à la lumière des directives volontaires pour la gouvernance foncière.

Des mécanismes de prévention en et de résolution des conflits existent mais elles demeurent très insuffisantes. Des stratégies de résolution de ces conflits à long terme peuvent être développées. On peut citer entre autres ; le Besoin d'un code foncier (en cours) et d'une politique foncière adossée à la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutiques (LOAH) ; le Renforcement des capacités des acteurs (autorités locales, les usagers) afin de respecter les textes en vigueur ou qui seront élaborés ; l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs ; la mise en œuvre des projets de résolution de conflits et de consolidation de la paix et la cohésion sociale ; l'approche inclusive comprenant aussi les femmes et les jeunes ; la création et le renforcement des infrastructures et des corridors de transhumance ; le développement d'activités socio-économiques conjointes « éleveur/agriculteurs » ; l'évolution des modes de production et valorisation de la filière « élevage » ; l'amélioration de la connaissance des flux migratoires et des problèmes sous-jacents et la Coordination transfrontalière et renforcement des capacités aux frontières

Les exploitations familiales agricoles et agropastorales en milieu rural constituent sans doute l'une des catégories les plus vulnérables de la population et notamment les femmes qui en grande majorité travaillent dans le secteur agricole.

Ainsi, l'impact sur le secteur agricole fait craindre une crise alimentaire sévère, voire un retour de la famine au sein de ses communautés d'autant plus que dans plus de 80% des cas au Tchad, les ménages ruraux épuisent leurs stocks vivriers six mois après la récolte et sont particulièrement vulnérables pendant les périodes de soudure. A moyen et long terme, les effets de changement climatique risquent d'entraîner une perte importante du cheptel, un appauvrissement et un fort endettement des éleveurs et producteurs et de mettre ainsi des familles, et en particulier les familles agropastorales, dans une situation d'extrême pauvreté. La détérioration des conditions de vie des ménages et donc de l'alimentation de ces derniers risquent d'entraîner la malnutrition et la sous-alimentation en particulier chez les populations vulnérables (enfants et femmes allaitantes).

Face aux menaces acridiennes qui se pointent à l'horizon chaque année et dont les impacts sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence des personnes citées n'en seront pas de moindre importance, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont mis en place un Cadre National de Gestion du Risque Acridien composé de deux plans dont le Plan de Prévention du Risque Acridien et le Plan National d'Urgence Antiacridien. Dans l'accord portant création en 2002 de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale, chacun de ses Etats membres (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) s'est engagé à mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive, à travers la création d'unités nationales de lutte antiacridienne, et à faire face aux invasions des criquets pèlerins sur leurs territoires en prenant toutes les mesures nécessaires. Au Tchad, l'Agence de lutte antiacridienne a été créée pour faire face à ce fléau. Cependant, l'assouplissement progressif de certaines mesures ont permis un meilleur approvisionnement des marchés, la disponibilité et l'accessibilité aux aliments préparés pour la vente dans les centres urbains et le long des voies de circulation ainsi que la disponibilité et l'accessibilité aux intrants agricoles.

Pour améliorer la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations tchadiennes en général et de groupes vulnérables en particulier, les priorités d'action suivantes doivent être promues par l'Etat avec l'appui de ses partenaires :

- i. Renforcer les instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes Renforcer le capital productif et les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- ii. Renforcer la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires et impliquer davantage le secteur privé qui doit jouer son rôle dans le développement économique du Pays ;
- iii. Promouvoir le nexus Humanitaire-Développement-Paix pour réduire la vulnérabilité globale et le nombre de besoins non satisfaits des personnes les plus vulnérables ;
- iv. Renforcer la résilience des groupes vulnérables à travers des activités de création d'actifs au niveau des ménages ou des communautés.

Sur invitation du Secrétaire Général des Nations unies, le Gouvernement du Tchad à l'instar des autres pays du Monde a participé au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu le 23 septembre 2021. Dans cette optique, le Tchad a réalisé une évaluation des systèmes alimentaires et organisé des concertations avec la participation de tous les acteurs et parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui lui ont permis d'élaborer la feuille de route nationale qui détermine la voie à suivre vers des systèmes alimentaires plus durables pour soutenir l'Agenda 2030 et accélérer les progrès dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. Cette feuille de route s'articule autour de cinq (5) pistes d'actions retenues, à savoir : (i) renforcer la résilience des ménages et des communautés les plus vulnérables face aux crises et aux catastrophes ; (ii) promouvoir des régimes alimentaires nutritifs et sains pour tous ; (iii) améliorer la productivité, la valorisation et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires ; (iv) promouvoir l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires ; (v) assurer le renforcement des capacités des acteurs et une gouvernance des systèmes alimentaires inclusive. La mise en œuvre de cette Feuille de route nationale s'appuiera entre autres sur les accélérateurs de changements et principes d'interventions suivants : (i) l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle des populations ; (ii) la prise en compte systématique du genre ; (iii) l'approche basée sur les droits de la personne ;

- (iv) le financement basé prioritairement sur les fonds privés et publics ainsi que les revenus tirés des filières agricoles et alimentaires porteuses ; (v) la valorisation des résultats de la recherche (y compris le numérique), des acquis et des bonnes pratiques issues des projets et programmes de développement ; (vi) le changement de mentalité ; (vii) l'approche filière (vii) le nexus humanitaire-développement-paix.

Le Tchad pourrait également s'appuyer sur des initiatives comme « Initiative Main dans la Main », promue par les Nations Unies et fondée sur des données factuelles, visant à accélérer la transformation agricole et le développement rural durable pour éliminer la pauvreté (ODD1) et mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition (ODD2) alors que nous entrons dans la dernière décennie de réalisation des objectifs de développement durable.



1.5) Emploi et travail



La Vision 2030 accorde une place importante à l'emploi des jeunes et des femmes ou en d'autres termes, à l'insertion de cette frange de la population, dans les activités de production et de fournitures de services moyennant une rémunération ou un profit. Pour ce faire, il convient de renforcer la formation professionnelle des jeunes et femmes et leur employabilité, tout en veillant à son adéquation avec les besoins du marché du travail. Ainsi, en investissant davantage dans le développement du capital humain, l'agenda national de développement sera mis en œuvre dans des conditions optimales de diversification et de transformation structurelle de l'économie qui exige de la main-d'œuvre qualifiée. En effet, selon le rapport ECOSIT 4-2019, dans l'ensemble du pays, le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus est estimé à 60% contre 62% en 2011. Selon le milieu de résidence, deux personnes sur trois sont actives en milieu rural

(63,7%) contre une personne sur deux en milieu urbain (50,2%). Le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes au niveau national et quel que soit le milieu de résidence. En effet, il est de 72,9% pour les hommes et 49,3% pour les femmes au niveau national. En 2019, le taux d'activité des 15 ans et plus est plus élevé en milieu rural du fait de la pratique majoritaire de l'agriculture ; ce taux est de 42,7% contre 33,1% en milieu urbain. Le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes (ratio de 0.67 au détriment des femmes en 2019, selon les estimations nationales). Les personnes actives occupées de 15 ans et plus exercent essentiellement dans le secteur de l'agriculture (72,1%), le commerce (8,1%), les autres industries (5,7%) et l'élevage/sylviculture/pêche (4,3%). Les femmes sont majoritaires parmi les personnes qui travaillent dans le secteur d'activités autres industries (77,2%), restaurant/hôtel (67,1%), agriculture (54,2%) et commerce (52,5%).

Ces défis liés à la vulnérabilité des emplois sont à lier avec la faiblesse du capital humain et les capacités limitées du service public de l'emploi à assurer une mise en adéquation entre les compétences disponibles et les besoins des entreprises pourvoyeuses de main-d'œuvre.

A ce sujet d'ailleurs, l'intermédiation sur le marché du travail regroupe l'ensemble des dispositifs de rapprochement entre l'offre et la demande de l'emploi. Selon le code du travail, il n'existe qu'un seul type formel d'intermédiation du marché du travail, le Tchad n'ayant pas ratifié la convention internationale y relative. Le placement des demandeurs d'emploi sur le marché du travail par les services publics est assuré par l'Office National de Promotion de l'Emploi (ONAPE), chargé actuellement de la mise en œuvre de la Politique de l'Emploi. Ce service ne parvient pas à jouer pleinement son rôle du fait d'un espace budgétaire réduit, d'un faible dispositif d'évaluation et de suivi des programmes dédiés à la promotion de l'emploi et de son maillage territorial limité. En outre, il ressort un manque criard de conseillers en emploi et en intermédiation susceptibles d'accompagner les demandeurs d'emplois et les entreprises en quête de main-d'œuvre de nature à faciliter la mise en adéquation entre l'offre et la demande de travail.

Au Tchad, la problématique d'emploi des jeunes au niveau du secteur formel se pose avec acuité car les jeunes diplômés de l'université et des instituts de formation professionnelle ou privés d'enseignement supérieur, sont plus confrontés au chômage, comparés aux jeunes ruraux. Les statistiques les plus récentes de 2018, indiquent un taux de chômage élevé de l'ordre de 18% chez les diplômés de l'enseignement supérieur au Tchad.

L'intégration à la fonction publique est réduite depuis 2016 par le gouvernement. En août 2019, le Chef de l'Etat tchadien a annoncé que 20 000 jeunes seraient recrutés dans la fonction publique en 2020. Une promesse assez ambitieuse au regard de la conjoncture économique que traverse le pays. En effet, au 31 Décembre 2020, seuls 6.753 recrutements étaient effectifs. En 2022, ce sont 3 587 autres jeunes qui ont été recrutés. Le rapport sur la situation de la jeunesse au Tchad de 2016 relève que la majorité (54%) de personnes identifiées comme chômeurs sont des jeunes dont l'âge se situe entre 15 et 30 ans.

Il faudrait aussi souligner que le marché du travail au Tchad se caractérise par une vulnérabilité élevée des emplois avec plus de 90% (projection de ILOSTAT 2022) de la main d'œuvre occupée dans des unités de production informelle ou en situation de travailleur familial le plus souvent non rémunéré ou tout simplement très faiblement rémunéré. Les femmes sont relativement plus occupées dans ces formes d'emplois vulnérables en 2022 (96% contre 86% chez les hommes). Par ailleurs, les jeunes de 15-24 ans sont les plus vulnérables sur le marché du travail. En effet, la part de cette sous-population de la main-d'œuvre qui est sans emploi, sans qualification et en dehors du système de formation (cumul à la fois de 3 privations) est estimée à 24.8% en 2018, de loin supérieure à la moyenne mondiale établie à 20%.

Cette tranche d'âge, en raison d'absence de perspectives d'emploi et réduite à des emplois précaires sans aucune protection sociale, est facilement mobilisée dans les actions politiques violentes ce dernier temps. Selon ce rapport, la crise économique que connaît le pays a non seulement rendu l'accès à l'emploi difficile, voire impossible, mais a aussi rendu plus précaires les emplois existants.

En 2020, 44% des migrants observés par l'OIM au Tchad à travers les points de surveillance des flux actifs ont déclaré voyager à travers le pays pour des raisons économiques¹⁶. Les opportunités d'emploi et le commerce semblent être les principaux moteurs de la migration vers, depuis et au sein du Tchad.

D'une manière générale, la problématique du travail décent se caractérise par une insuffisance de création d'emplois décents et productifs en témoigne un taux de salarisation bas (moins de 10%), une contribution faible des industries à la création d'emplois décents (9.7% en 2019) et un taux d'emplois informels élevés (au moins 90%, WBI 2023). Le marché du travail est ainsi caractérisé par une prédominance d'emplois précaires justifiant ainsi le niveau élevé du sous-emploi, un déficit d'utilisation de la main-d'œuvre.

Les causes et facteurs sous-jacents du sous-emploi sont nombreux : le faible accès au financement pour les entreprises ; le manque de formation et de qualification, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi. Environ 70 à 80% des jeunes sont actuellement exclus de dispositifs de formation professionnelle liée à l'emploi. Beaucoup de ces jeunes sont au chômage ou tout simplement sous employés. On note une absence de dispositif d'informations sur les métiers et d'orientation professionnelle, ainsi qu'une absence de stratégie et de coordination efficace. Les analyses montrent aussi que le chômage et le sous-emploi des jeunes ainsi que l'absence de ressources pour l'autonomisation des femmes constituent des soubassements profonds de la pauvreté, de la précarité et de la fragilité. Les jeunes et les femmes, bien que constituant les couches les plus vulnérables en milieu rural du fait de toutes les privations ou difficultés d'accéder aux différents types de

ressources et à la connaissance, constituent un maillon essentiel au développement d'une agriculture durable et prospère au Tchad. Leur forte implication conséquente entraînerait une réduction de la fragilité du pays. Pour qu'ils agissent, il faut qu'ils soient organisés, dotés des connaissances juridiques et techniques requises ainsi que des capacités managériales pour entreprendre.

Il faudrait aussi valoriser les opportunités de création d'emplois pour les jeunes et les femmes dans des thématiques émergentes comme la lutte contre le changement climatique dans le cadre des activités de préservation de l'environnement, de reboisement, de promotion de l'économie numérique ou de l'accès aux énergies renouvelables et autres sources alternatives plus accessibles d'énergie pour la production.

En 2019, le Tchad a validé la Politique Nationale de la Jeunesse et la Politique Nationale de l'Emploi. Ce qui a permis l'adoption de la Loi n° 044/PR/2019 portant institution d'un corps des Volontaires au Tchad. Il en découle un décret d'application N°2414/PR/MJS/2020 du 3 novembre 2020, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Volontariat au Tchad (ANVOL-T) qui a pour mission la formation et le reprofilage des jeunes en adéquation avec l'emploi. En 2022, ANVOL-T a formé 50 sages femmes volontaires spécialisées en préparation et réponse aux urgences humanitaires ; et 50 enseignants volontaires en éducation à la vie sexuelle et reproductive et en techniques d'évaluation et remédiation des élèves en difficultés, faces aux urgences humanitaires. La même année, avec l'appui des agences du SNU, l'ANVOL-T vient de lancer le recrutement de 1 000 volontaires. La Politique Nationale de l'Emploi et son plan d'action opérationnel constituent un levier pour une mise en œuvre harmonieuse des principaux piliers stratégiques en termes d'application de mesures actives, incitatives à la création d'emplois. Elle permettra la mise en place de programmes actifs de l'emploi et d'un système opérationnel de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la décentralisation du service public de l'emploi et le développement du système d'informations sur le marché du travail.

Malgré une restructuration de l'économie à la faveur de l'exploitation du pétrole (développement d'autres services, notamment d'hôtellerie, du transport, etc.), l'agriculture reste le principal secteur pourvoyeur d'emplois (68% en 2022, Ilostat 2023). Cependant celle-ci est perturbée par les effets du changement climatique (inondations, variation de la durée de la saison de pluie), l'insécurité dans certaines provinces telles que le Lac où la

présence de groupes armés affecte les possibilités de pêche et de récoltes, et l'exode rural. Les opportunités liées avec une plus grande implication de la diaspora dans la formation et la création d'emplois devraient être mieux explorées par les pouvoirs publics. Il en est autant du secteur agricole, qui devrait subir une transformation structurelle importante pour soutenir la création de richesses et d'emplois décents.



16- International Organization for Migration (IOM) (2021), Displacement Tracking Matrix (DTM). Flow Monitoring Report Chad October – December 2020, p. 6, 15 <https://dtm.iom.int/reports/chad-%E2%80%94-flow-monitoring-report-44-october-%E2%80%94-december-2020>

1.6) Energie, Eau et Assainissement



En ce qui concerne l'accès à l'électricité, la proportion des ménages qui utilisent cette source d'énergie en 2019 est de 8,0% au niveau national dont 30,4% en milieu urbain contre 1,1% en milieu rural ; 11,4% dans les ménages non pauvres contre 1,5% dans les ménages pauvres ECOSIT 4. L'accès à l'énergie n'a pas beaucoup évolué, son niveau était estimé au plan national à 3,3% en 2011 (ECOSIT3) en dépit de la construction des nouvelles centrales.

Investir massivement dans la production de l'énergie renouvelable, énergie hydro-électrique afin d'améliorer l'accès à l'énergie pour l'ensemble de la population est donc une priorité. En effet, selon la Banque mondiale (2018), les

marges entre l'intensité énergétique, un indicateur de l'efficacité énergétique, du Tchad et de ses pairs régionaux se sont considérablement élargies entre 1990 et 2015, l'intensité énergétique du Tchad étant tombée d'environ 7 Mégajoule / Produit Intérieur Brut au début des années 1990 à moins de 3 depuis 2013.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable des ménages, il y a eu une amélioration de l'ordre de 19% entre 2011 et 2018. En effet, selon les données de ECOSIT 3, en 2011 on observe que 43,7% des ménages avaient accès à l'eau potable. Selon le rapport ECOSIT 4-2019, le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable au niveau national est de 62,73%.

Investir dans les programmes d'assainissement, traitement des eaux usées, des déchets ménagers et industrielles devrait améliorer l'assainissement. Sur la base des indicateurs du programme commun des Nations Unies de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, l'accès basique à l'assainissement a régressé au Tchad, passant de 10% en 2017 à 8% en 2019. Cette situation cache également des disparités énormes entre le milieu rural et urbain. La pratique de la défécation à l'air libre a connu une réduction d'un point sur la même période avec un taux actuel de 66%, en matière

d'hygiène seulement 6% de la population se lavent les mains au savon et seulement 2% en milieu rural. Dans les institutions (Ecole et Formation sanitaire), la situation n'est guère reluisante, selon la même source de données, en 2019, on observe que 73% des formations sanitaires disposent de services d'assainissement amélioré et seulement 41 % disposent de sources d'eau améliorées.

1.7) Environnement



Les priorités du Tchad dans le domaine de l'environnement sont entre autres : Prévention des risques et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes ; Protection, Réhabilitation et mise en valeur des aquifères et ressources halieutiques fluviales et autres ; Promotion des actions d'atténuation des changements climatiques ; Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de l'affectation des terres et des activités industrielles ;

Renforcement de capacités dans le domaine d'atténuation d'adaptation et financer les actions.

L'indice de vulnérabilité au changement climatique classe le Tchad parmi les pays les plus vulnérables aux dangers du changement climatique. En effet, selon les observations et les projections climatiques, le Tchad est considéré par la communauté scientifique internationale comme l'un des « hotspot » du changement climatique dans le monde.

Selon l'Index de vulnérabilité aux changements climatiques de 2016, la combinaison entre une grande pauvreté, des conflits récurrents et le risque de sécheresse et d'inondation place le Tchad tout en bas de la liste juste derrière le Bangladesh. La géographie du Tchad le rend particulièrement fragile face au changement climatique. Les principaux risques climatiques au Tchad sont : (i) la baisse et la variabilité accrue de la pluviométrie et des ressources en eau ; (ii) l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; (iii) la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, canicules) qui deviendront de plus en plus fréquents.

Le Tchad possède trois zones climatiques distinctes : (1) Une zone subtropicale située dans la ceinture pluviale équatoriale au sud qui couvre environ 10 % du territoire national et qui a une saison humide de mai à novembre (jusqu'à 1 400 mm de pluie) et une saison sèche de décembre à avril ; (2) une zone sahélienne dans la région centrale qui couvre environ 30 % du pays et qui a une saison sèche plus longue et une brève saison des pluies entre juin et septembre (entre 200 et 650 mm de pluie) ; et (3) une zone saharienne dans la région nord qui couvre environ 60 % du pays et qui a un climat désertique avec des conditions chaudes et arides et presque pas de précipitations (moins de 200 mm par an).

Depuis le milieu du XXème siècle, le Tchad connaît des hausses de températures et des précipitations en baisse. La température moyenne au Tchad et au Sahel en général a augmenté de 1 degré Celsius, soit deux fois le changement de la moyenne mondiale. Le changement climatique a non seulement affecté les régimes pluviométriques dans la région, mais a également augmenté la fréquence et l'ampleur des chocs et a accéléré la dégradation de l'environnement et des terres, entraînant une baisse de la productivité des terres. Selon le rapport de la Commission du Bassin du Lac Tchad de février 2020, le déficit de la pluviométrie, et de l'utilisation accrue des eaux du lac et des rivières qui alimentent le lac, ont réduit fortement la superficie du lac Tchad ces quatre dernières décennies. Elle se situe aujourd'hui autour de 2 000 Km², contre 25 000 Km² en 1973 ; soit 10% de la surface que le lac occupait dans les années 1960. Le Tchad est confronté à une sécheresse tous les trois ans, et une sécheresse majeure tous les cinq à dix ans, comme c'est le cas pour le reste du Sahel.

Comme c'est également le cas dans d'autres pays la région du lac Tchad¹⁷, le changement climatique est un facteur clé de conflits intercommunautaires liés à la transhumance au Tchad, non pas de manière indirecte ou alambiquée, mais de manière très physique et directe. En particulier, comme le montrent l'expansion vers le sud du désert du Sahara, la hausse des températures, la variabilité croissante des régimes de précipitations et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, le changement climatique bouleverse les rythmes séculaires de la transhumance.

L'exemple le plus récent et le plus concret de ce changement est que, au cours des dernières décennies, la limite des mouvements de transhumance au Tchad s'est déplacée d'environ 200 Km vers le Sud¹⁸. Aujourd'hui, ces déplacements s'effectuent sur de plus longues distances et sur des périodes plus courtes, les pasteurs arrivant au sud plus tôt que d'habitude pendant la saison sèche - souvent avant que les agriculteurs n'aient récolté leurs cultures - et repartant au nord plus tard que d'habitude pendant la saison des pluies. En conséquence, ils passent globalement plus de temps dans la région subtropicale du sud où les agriculteurs sédentaires prédominent¹⁹.

En raison de ces trois facteurs - inciter les éleveurs à se déplacer plus tôt vers le sud (avant la période des récoltes dans le sud), les pousser plus au sud dans les zones subtropicales qui sont plus densément peuplées par des agriculteurs sédentaires et les maintenir plus longtemps dans le sud - le changement climatique, de manière très physique et concrète, augmente la probabilité que les éleveurs et les agriculteurs empiètent les uns sur les autres, avec des conséquences potentiellement violentes. Dans le domaine environnemental, le Tchad a signé et/ou ratifié un certain nombre des conventions dont :

✓la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, le Tchad a élaboré le

Rapport National sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Le pays a aussi élaboré des Plans d'Action Locaux des Départements (Batha, Ouaddaï, Lac, Wadi-Fira, Faya Largeau et Moyen Chari) ainsi qu'un rapport national sur la neutralité en matière de la dégradation des terres ;

✓le Cadre SENDAI pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 adopté par résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies le 3 juin 2015. Pour lequel le premier rapport de mise en œuvre du Tchad reste attendu.

✓la Convention sur la diversité biologique, le Tchad a élaboré une stratégie nationale et un plan d'action sur la biodiversité. Tous les quatre ans la stratégie est évaluée à travers un rapport. Le Tchad a déjà produit 6 rapports ;

✓la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, le Tchad a produit ses deux premières communications. Une stratégie nationale de lutte contre le changement climatique a été élaborée. Le Tchad a aussi présenté sa contribution déterminée au niveau national qui est en cours de révision afin de rehausser les ambitions du pays. Un Plan National d'Adaptation a été élaboré. Plusieurs projets sont mis en œuvre dans ce cadre et tentent de lutter contre les effets adverses du changement climatique. L'Accord de Paris, le Tchad a élaboré sa contribution déterminée au niveau national qui a pour objectifs nationaux la Vision du Tchad à l'horizon 2030 : un pays émergent avec une économie à revenus intermédiaires, porté par des sources de croissance diversifiées et durables et créatrices de valeur ajoutée.

✓la Convention de Stockholm le 10 mars 2014, le Tchad a élaboré un plan d'action national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cette convention vise à restreindre, puis éliminer progressivement la production, l'utilisation, l'écoulement et le stockage des polluants organiques persistants.

Outre ces conventions et plans, le Tchad dispose de beaucoup d'autres instruments dans le domaine de l'environnement : (i) la stratégie nationale pour la gestion durable des Produits forestiers non ligneux (PFNL) au Tchad ; (ii) le cadre stratégique opérationnel de gestion durable, promotion et valorisation des 10 PFNL au Tchad (Phoenix dactylifera, Adansonia digitata, Ziziphus sp. Boscia senegalensis, Tamarindus indica, Arthrospira platensis, Acacia senegal, Acacia seyal, Vitellaria paradoxa, Balanites aegyptiaca, et Parkia biglobosa) ; (iii) le Programme pays pour le Fonds Vert climat au Tchad. Ce programme permet de mettre en œuvre des programmes et projets de gestion de restauration des écosystèmes terrestres et de la biodiversité, (les forêts, lutte contre la désertification, etc..) ; (iv) la législation spécifique aux évaluations environnementales. En effet, la loi N°014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement constitue le socle de la politique nationale de protection de l'environnement. Son objectif est d'établir les principes pour la gestion durable de l'environnement et sa protection contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder, de valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population. De façon spécifique, le décret n°630/PR/PM/MERH/2010 du 04 août 2010 portant réglementation des études d'impacts sur l'environnement décrit la démarche à suivre pour la réalisation d'une EIE et d'un Notice d'impact sur l'environnement (NIE).

La Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques au Tchad (2017) prend en compte les pressions de la population et la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, l'exode rural, les flux migratoires climatiques intérieurs et extérieurs, les

pressions sur les structures et services urbains comme conséquences des effets des changements climatiques sur les peuplements humains. Elle mentionne que l'apparition de nombreuses tensions sécuritaires (conflits, exode rural, migrations climatiques, etc.), la modification des systèmes de transhumance, les pertes et dommages sur les systèmes agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et les établissements humains ainsi que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (exacerbé par des chocs climatiques associés aux conflits et migrations) sont des principaux risques et défis liés au changement climatique. Le Plan National d'Adaptation du Tchad aux Changements Climatiques (2013) reconnaît les besoins des groupes les plus vulnérables dans la planification nationale, régionale et locale, y compris les nomades, les pasteurs transhumants et les réfugiés dont les seuls moyens de subsistance sont les cultures pluviales.

En plus des aléas climatiques cités plus haut, le Tchad fait face à de nombreux autres types de phénomènes qui sapent fortement les efforts de développement consentis par le gouvernement et ses partenaires : C'est pourquoi il importe de mieux planifier à la fois la préparation et la réponse à court terme contre les catastrophes, tout comme la réduction des risques à long terme en agissant structurellement sur la vulnérabilité et l'exposition des populations. Il convient de noter que le Tchad est l'un des pays focus de l'initiative « Political Champion Group for Disaster Resilience » et qu'à ce titre une attention particulière devrait lui être accordée dans ses efforts de renforcement des capacités pour mieux faire face à ces chocs. Il faudrait encourager le pays à élaborer une stratégie nationale de RRC assortie d'un Plan d'Action National opérationnel.



17- Lake Chad Region: Climate-related security risk assessment. Expert Working Group on Climate-related Security Risks, July 2018.

18- Saleh, O.M. Le Code Pastoral : Un outil de sécurisation des systèmes pastoraux et de renforcement des capacités de résilience des pasteurs. Colloque Régional de N'Djamena, 27-29 May 2013. Ce déplacement des mouvements de transhumance vers le sud, dû au climat, ne se limite pas au Tchad. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont également augmenté au Nigeria, où les éleveurs migrent vers le sud, y compris dans les zones plus humides du pays. La violence entre agriculteurs et éleveurs dans la Middle Belt du Nigeria a tué environ 1 200 personnes au cours des six premiers mois de 2018, soit environ six fois le nombre de civils tués par le Boko Haram au cours de la même période, tout en déplaçant environ 300 000 personnes (Stopping Nigeria's Spiralling Farmer-Herder Violence. International Crisis Group. Africa Report N° 262, 26 July 2018).

19- Krätli, S. Systèmes pastoraux dans le Dar Sila, Tchad. Feinstein International Centre, Tufts University, 2017.

1.8) Droits de l'homme

La Constitution de 2018 consacre en son Titre II les droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Les mêmes dispositions ont été reprises dans les Titres II et III de la Charte de Transition. Malgré le nombre important de traités ratifiés par le Tchad et les efforts louables en termes de domestication des normes internationales, et de réformes législatives et institutionnelles, la mise en œuvre effective des recommandations issues des organes de traités, de l'examen périodique universel et des procédures spéciales est encore faible et empêche les titulaires de droits d'en jouir sans discrimination.

Dans le domaine des réformes législatives, le

Tchad a inscrit dans son code pénal l'interdiction de la peine de mort y compris concernant les actes de terrorisme à travers la loi n° 003/PR/2020 promulguée le 20 mai 2020, même si l'Etat partie n'a pas encore ratifié le deuxième protocole facultatif au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. Le Tchad a ainsi rejoint le rang des pays abolitionnistes de la peine de mort. Néanmoins, la réforme du code pénal n'a finalement pas adressé plusieurs autres questions qui avaient été soulevées par les Nations Unies comme la criminalisation de l'avortement, l'adultère, la sorcellerie et les droits des personnes LGBTI.

De même, en vue du renforcement du système d'état civil, la loi n° 006/PR/2020 portant ratification de l'ordonnance N°002/PR/2020 du 14 février 2020 a été promulguée. En lien avec l'objectif Zéro de ONUSIDA (Zéro nouvelle infection, zéro décès liée au VIH et Zéro discrimination), la loi portant lutte contre le VIH et la protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA a été promulguée en décembre 2020. Pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, plusieurs lois ont été adoptées.

Il s'agit notamment de la loi n° 001/PR/2017 du 08 mai 2017 criminalisant un grand nombre de violences basées sur le genre, la loi 28/PR/2018 impliquant la Commission Nationale des Droits de l'Homme dans la lutte contre les viols, les mariages précoces et les violences basées sur le genre, la loi portant ratification de l'ordonnance N°12/PR/2018 fixant un quota de 30% aux femmes dans toutes les fonctions nominatives, l'objectif étant de faire évoluer progressivement le quota vers la parité. En matière de protection des droits de l'enfant et des mineurs, le législateur tchadien a adopté la loi N° 007/PR/99 portant procédure de poursuite et jugement des infractions commises par des mineurs, la loi N° 029/PR/2015 portant ratification de l'ordonnance N°006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants et fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans, la loi N°006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction et la loi n° 001/PR/2017 dont plusieurs dispositions répriment les infractions telles que la pédophilie et l'enlèvement de mineurs. La finalisation de la revue du code de la Famille reste un objectif pour atteindre l'égalité de genre. En 2018, le pays a adopté sa première loi criminalisant la traite des personnes dans le pays. En 2021, la toute première commission nationale de lutte contre la traite des personnes a été mise en place.

En mars 2022, le Tchad a officiellement ratifié le protocole sur le trafic illicite des migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC). Cette loi portant le numéro 004/PCMT/2022 vient renforcer la loi n° 006/PR/2018 relative à la lutte contre la traite des personnes incriminant le trafic sexuel et le trafic de main-d'œuvre. L'article sept de cette loi de 2018 prévoyait des peines de quatre à 30 ans d'emprisonnement et une amende de 250 000 à 5 millions de francs CFA (470 à 9 450 dollars) ; ces peines étaient suffisamment sévères et, en ce qui concerne le trafic sexuel, à la hauteur des peines prévues pour d'autres délits graves, comme le viol. Le Tchad a par ailleurs débuté en 2022 le processus de domestication de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Du point de vue du renforcement des institutions, le Tchad a réformé le statut de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), en s'élevant au rang des grandes institutions de la République et lui a confié un plein mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme. Les onze (11) commissaires qui la composent et dont cinq (5) femmes et une personne vivant avec un handicap, ont pour leur part été sélectionnés suivant une procédure compétitive, conformément aux principes de Paris sur les Institutions nationales des Droits de l'Homme et à la loi portant création de la CNDH. Depuis sa création, l'institution est confrontée à plusieurs crises internes (entre la démission de l'ancien président Djidda Oumar Mahamat et l'élection mitigée du président actuel, Mahamat Nour Ibedou) qui pourraient fragiliser l'institution naissante. La CNDH a réalisé plusieurs rapports sur la situation des droits de l'homme, notamment sur le cas de mort en détention de quarante-quatre présumés auteurs de Boko haram et les événements du 20 octobre 2022, démontrant sa volonté d'accomplir sa mission en toute indépendance. L'Etat tchadien devra s'efforcer de consolider l'indépendance de la CNDH qui reste un grand défi

Le système judiciaire tchadien souffre d'un certain nombre de problèmes structurels qui continuent d'affecter son efficacité. La tenue des états généraux de la justice en 2003 a pointé plusieurs problèmes qui minent le fonctionnement de la justice. Parmi lesquels, on retrouve : l'inadaptation des droits civil, pénal, procédural, judiciaire, l'insuffisante diffusion du droit positif tant auprès des professionnels du droit que de la population, l'éloignement de la justice du justiciables, l'insuffisance des moyens humains et matériels, l'insuffisance qualitative des magistrats, l'indépendance de la magistrature à l'égard du pouvoir exécutif du fait notamment de la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature et de la prééminence du pouvoir exécutif dans la nomination et la mutation des magistrats ; la nécessité de renforcer le système judiciaire (actualiser les textes en vigueur pour les magistrats). Ces recommandations demeurent pertinentes. La politique sectorielle de la Justice 2018 - 2027 adoptée en 2018 participe de la modernisation d'une justice respectueuse des engagements internationaux dans le domaine de l'Etat de droit.

Néanmoins, les renforcements de capacités des magistrats et des officiers de police judiciaire

sur la lutte contre traite des personnes ainsi que la mise en place, à travers le ministère de la Justice chargé des Droits Humains, du Mécanisme National de Référence et des procédures opérationnelles standards pour la protection et l'assistance des victimes de traite constituent un pas significatif dans la protection des victimes de traite des personnes au Tchad.

Comme tout État partie, le Tchad devrait soumettre des rapports périodiques aux organes de traités chargés d'examiner le niveau de mise en œuvre des conventions ratifiées par le pays. L'examen de ces rapports débouche sur des recommandations que l'État partie est tenu de mettre en œuvre. Actuellement, le Tchad accuse un retard considérable dans la soumission de plusieurs rapports initiaux et périodiques aux organes de Traités des Nations Unies. Il s'agit notamment des 3ème, 4ème et 5ème rapports combinés sur la Convention relative aux droits de l'enfant dus depuis le 31 octobre 2012, et celui de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dû depuis le 16 septembre 2016. Quant au 5ème rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) dû depuis octobre 2015, du 3ème rapport sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du rapport initial sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), leur élaboration est en cours avec l'appui du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme au Tchad

Pour accompagner leur élaboration et leur soumission aux différents mécanismes internationaux et régionaux de droits de l'Homme, l'Etat a mis en place un Comité Interministériel de suivi des engagements internationaux du Tchad. Cette mesure a permis la présentation en 2019, d'un Document de Base Commun (HRI/CORE/TCD/2019) attendu depuis vingt (20) ans, et du 4ème rapport périodique sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toutefois, malgré l'appui du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Tchad, le renforcement des capacités opérationnelles et fonctionnelles du comité interministériel pour remplir convenablement sa mission reste un réel défi. Les quelques rapports soumis ont été réalisés avec l'appui des partenaires.

Au titre de la coopération avec les procédures spéciales, le Tchad leur a adressé une invitation permanente depuis 2012. Le pays a reçu récemment deux visites des groupes de travail, à savoir, le groupe de travail sur la question de la discrimination à l'égard de la femme dans la législation et dans la pratique (4-14 décembre 2017). Le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'Homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'est rendu au Tchad du 16 au 23 avril 2018. Le Tchad s'attèle encore à la mise en œuvre des recommandations des rapports des deux groupes de travail. Les visites d'autres procédures spéciales sont encore en attente de dates précises.

Une analyse des différentes sources légales et des documents sur les droits humains présentés lors des Examens Périodiques Universels démontre que le Gouvernement n'a pas entièrement mis en œuvre toutes les recommandations. Relativement au troisième passage du Tchad à l'Examen Périodique Universel en fin 2018, au total 204 recommandations ont été adressées aux autorités tchadiennes, dont 195 acceptées et les 9 autres notées. Les recommandations des Etats Membres se focalisent en particulier sur l'accès à la santé et à l'éducation, ainsi que sur la situation des femmes (en termes de discrimination et de participation), la jouissance des libertés fondamentales (en particulier de la liberté d'expression et de réunion), le cadre législatif et le système de justice afin de diminuer l'impunité et augmenter la redevabilité des agents de l'Etat.

Au moins dix (10) sites web et blogs critiques à l'égard du gouvernement ont été bloqués au Tchad en 2018 et plus de dix presses écrites ont été suspendues pour trois mois d'exercice en 2020 sur décision N°026 du 7 septembre 2020 de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel. Par rapport à la liberté d'expression au politique, on assiste par moments encore à des interdictions de marches des opposants ou carrément à des interpellations. De nombreuses dispositions constitutionnelles tardent à être appliquées en l'absence de lois organiques, et de textes d'application. A la dernière nomination des membres du Gouvernement de transition issu

du DNIS, seules douze (12) femmes ont été nommées sur les 45 membres Ministres et Secrétaires d'Etat, soit 26%. Aucune femme ne siège au bureau exécutif de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) bien que cette institution compte 02 femmes. Le projet de code des personnes et de la famille transmis à l'Assemblée nationale du Tchad n'est jusque-là pas adopté.

Par ailleurs, les citoyens continuent de subir des abus de la part de certains agents de l'Etat, le non-respect du délai de garde à vue concernant les adultes comme les mineurs. Les lieux de détention sont surpeuplés dépassant largement le taux d'occupation et les conditions de détention ne respectent pas les règles minimales définies par les Nations Unies. Les rapports annuels sur la situation carcérale ne sont pas disponibles ni rendus publics. Le problème de l'indépendance du pouvoir judiciaire reste préoccupant. Plusieurs recommandations, acceptées par le Gouvernement du Tchad pendant le 3ème cycle de l'Examen Périodique Universel en 2018, ont souligné la nécessité de garantir une plus grande jouissance des libertés fondamentales sous la garantie de la justice. Dans le contexte du nouveau cycle électoral en perspective pour conduire la transition à terme, grâce à des élections plus libres, démocratiques et transparentes, l'exercice des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique restent des défis permanents. La volonté politique du gouvernement de Transition d'élargir l'espace démocratique doit s'inscrire dans le respect de ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme.

1.9) Mobilité



Le Tchad est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination de migrants. En effet, le pays accueille un nombre important de ressortissants étrangers y compris les travailleurs migrants et plus d'un million de réfugiés faisant du Tchad l'un des pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde.

Dans la province du Lac, théâtre de l'action de groupes armés non-étatiques, plus de 425 000 personnes sont soit déplacées internes ou retournées et plus de 19 000 sont des réfugiés Nigériens. Au Sud du pays, durant l'année 2021 plus de 6 000 Tchadiens et 25 000 Centrafricains ont fui la République

Centrafricaine (RCA) pour se réfugier dans cette zone du Tchad. Au total, ce sont environ 90 000 retournés tchadiens et 121 000 Centrafricains qui ont fui la RCA depuis de nombreuses années pour chercher refuge dans le Sud du Tchad. A l'Est, autour de 6 500 Soudanais s'y sont réfugiés en 2021 après avoir fui leur pays. Au total, quasiment 385 000 Soudanais sont accueillis dans cette partie du Tchad depuis plusieurs années. Au nord du pays, 580 personnes ont été collectivement expulsées de la Libye en 2021. Ces personnes arrivent au Tchad en situation d'extrême vulnérabilité après avoir été abandonnées à la frontière libyenne en plein désert du Sahara.

Des pluies moins prévisibles qu'auparavant font aussi partie des effets du changement climatique, ce qui affecte les moyens de subsistance des ménages. Certains sont poussés à la migration et/ou à changer leurs activités de subsistance. Des agriculteurs abandonnent leurs champs, les trajectoires des transhumants changent en fonction des pluies.

De même, de nombreux Tchadiens quittent leur pays pour se rendre dans des pays voisins comme en Libye, au Soudan, au Nigéria, au Cameroun à la recherche d'un mieux-être. Par rapport à la migration dans la région de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, les Tchadiens constituent le groupe le plus large des migrants en provenance de l'Afrique centrale. Dans le contexte de la migration régionale les migrants tchadiens sont aussi ceux avec le taux plus haut de migrants sans éducation formelle et la nationalité avec le taux plus haut de mineurs parmi les migrants. Par ailleurs, la position géographique du Tchad au centre de l'Afrique fait de lui un carrefour, un point de passage pour de nombreux ressortissants d'Afrique subsaharienne qui cherchent à émigrer vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

Face au manque d'opportunités et motivés par les récits de ceux qui ont fait fortune ailleurs, beaucoup de jeunes tchadiens migrent des zones rurales principalement vers la capitale N'Djamena et le Nord du pays à la recherche d'opportunités.

Face à ces défis, le gouvernement tchadien a identifié la migration comme un champ d'action prioritaire. Le Tchad a été le premier pays dans le monde à nationaliser le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) avec l'élaboration de deux Examens nationaux volontaires et deux plans d'action nationaux triennal (2019 - 2021 et 2022 - 2024). Il est devenu Pays Champion du PMM en janvier 2021. Le gouvernement a rapporté cet engagement à la Conférence d'Examen continental Africain du PMM du 31 août au 1er septembre 2021. En novembre 2021, le gouvernement tchadien a mis en place un comité technique interministériel du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PMM. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations assure un soutien à l'échelle du système des Nations Unies au Tchad dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour les migrations.

A l'insécurité s'ajoutent aussi les effets des aléas climatiques qui forcent un nombre croissant de personnes à se déplacer. La transhumance qui est une migration observée au Tchad depuis des siècles mais suite à la diminution des ressources agropastorales, notamment due aux effets du changement climatique, elle est devenue souvent source des conflits entre différentes communautés qui sont obligées de concourir pour accéder aux rares ressources agropastorales. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), entre janvier et juillet 2021, 24 incidents dus aux conflits agropastoraux et intercommunautaires ont été signalés à travers le pays. Ces incidents auraient fait 309 morts, 182 blessés, déplacé 6 500 personnes et entraîné la destruction de biens et de moyens de subsistance. La province du Salamat fut la plus touchée par ces incidents.

Le Tchad est un État partenaire du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (processus de Rabat) et, dans ce contexte, fait partie de programmes de coopération pluriannuels tels que le Plan d'Action Conjoint de La Valette et la Déclaration et le Plan d'Action de Marrakech.

Sur le plan législatif, le Tchad a promulgué la Loi N°027 portant Asile en République du Tchad en décembre 2020, confirmant ainsi son engagement à trouver des solutions durables à la situation des réfugiés dans le pays. En 2021, le gouvernement a créé la Commission Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) qui réunit les représentants des principaux ministères gouvernementaux. En attendant la mise en place effective de la CNLTP, le gouvernement a mis sur pied le Comité technique multisectoriel de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants en février 2021. En 2018, le Tchad a adopté la Loi 012/PR/2018 portant adoption de l'Ordonnance 006/PR/2018 portant lutte contre la traite des personnes au Tchad.

La domestication de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CRMW) est en cours. Un comité technique interministériel qui travaille sur ce processus a été mis sur pied en janvier 2022 et a déjà établi un projet de loi et de décret. Aussi, le gouvernement travaille sur une mise en œuvre nationale de la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes, pour laquelle un projet de loi et de décret ont déjà été établis.

Le Gouvernement vient de finir en 2022 une évaluation exhaustive de ses politiques liées à la migration dans le cadre du processus des Indicateurs de gouvernance des migrations et met aussi en œuvre un projet de développement d'un profil migratoire pour le pays.

Le Tchad n'exploite pas encore suffisamment le potentiel de la migration pour son développement d'une manière systématique. Toutefois, diverses initiatives d'engagement de la diaspora ont été initiées par le Gouvernement pour mieux comprendre l'importance des transferts de fonds sur le développement de la diaspora. En 2021, la toute première étude sur l'impact des remises migratoires sur le bien-être des ménages a été réalisée par l'OIM en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, des Tchadiens de l'étranger et de la Coopération internationale.

2 VISION NATIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE



Au cours des décennies passées, le Gouvernement du Tchad s'est doté de plusieurs cadres de planification pour promouvoir le développement national. S'inscrit dans ce cadre l'élaboration et l'adoption en 2017 de la vision prospective dénommée « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons », dont l'objectif principal est de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030. Cette vision a pour ambition de faire du Tchad une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous. Elle sera matérialisée

par la consolidation de la paix et de la sécurité, la création massive d'emplois décents, la diversification des sources de croissance économique durable et l'accès équitable des populations aux services sociaux de base. Dans cette perspective, elle est déclinée autour des quatre (4) axes stratégiques ci-après, à savoir : (i) renforcement de l'unité nationale, (ii) renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, (iii) développement d'une économie diversifiée et compétitive, et (iv) amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Pour la première phase de l'opérationnalisation de cette vision, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre le Plan National de Développement 2017-2021, dont les priorités stratégiques sont les suivantes : (i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et intégré dans son environnement régional et international, (ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau, à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et (iii) bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement. Ledit Plan est

largement aligné aux priorités de l'agenda du développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Dans le même esprit, en 2018, le Tchad a identifié pour le quinquennat 2017-2021, 100 cibles possibles au nombre desquelles 34 prioritaires. En plus des 34 cibles, le Tchad a adopté les 43 autres cibles de mise en œuvre globale. Les 17 cibles de l'ODD 14 qui ne concernent pas les pays enclavés et les 7 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat, n'ont pas été prises en compte.

Tableau 2 : Cibles prioritaires des objectifs de développement durable au Tchad

Objectifs de Développement Durable	Cibles des objectifs de développement durable priorisées										Cibles totales	Cibles priorisées
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Pas de Pauvreté											5	2
Faim zéro											5	2
Bonne Santé et Bien-être											9	3
Education de qualité											7	3
Egalité entre les sexes											6	2
Eau propre et assainissement											6	2
Energie propre et d'un coût abordable											3	1
Travail décent et croissance économique											10	3
Industrie, innovation et infrastructure											5	2
Inégalités réduites											7	3
Villes et communautés durables											7	2
Consommation et production responsable											8	1
Lutte contre le changement climatique											3	1
Vie aquatique												
Vie terrestre											9	3
Paix, justice et institutions efficaces											10	4
Partenariat pour la réalisation des ODD												
TOTAL											100	34

La répartition de ces 34 cibles priorisées par piliers de développement est la suivante :

✓12 cibles visent à assurer le développement du capital humain (pilier sur les personnes), notamment 2 cibles d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), 2 pour l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), 3 sur la santé et le bien-être (ODD 3), 3 sur l'éducation (ODD 4) et 2 sur l'égalité des sexes

(ODD 5) ;

✓11 cibles visent à promouvoir la croissance forte, inclusive et durable (pilier sur la prospérité), notamment 1 cible pour l'accès à l'énergie (ODD 7), 3 pour une croissance économique soutenue et le plein emploi (ODD 8), 2 sur les infrastructures et l'industrialisation (ODD 9), 3 pour la réduction des inégalités (ODD 10) et 2 pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11) ;

✓7 cibles visent la protection de l'environnement et le développement durable (pilier sur la planète), notamment 2 pour l'accès à des services durables d'alimentation en eau potable et d'assainissement (ODD 6), une pour la promotion de la consommation et production responsables (ODD 12), une pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13) et 3 pour préserver les écosystèmes terrestres (ODD 15) ; et

✓4 cibles visent à promouvoir et renforcer la bonne gouvernance sous toutes ses formes (pilier de la paix- ODD 16).

En outre, des accélérateurs potentiels ont été identifiés, qui pourraient permettre d'avoir un effet multiplicateur sur les cibles des objectifs de développement durable et les différentes dimensions du développement durable, de faire avancer les progrès sur les priorités nationales du développement et de répondre aux fragilités, risques et goulots d'étranglement du développement dans le contexte national.

De plus, étant donné les synergies entre les différentes cibles des objectifs de développement durable, davantage de liens intersectoriels ont été envisagés afin de favoriser des stratégies multisectorielles pouvant avoir un impact mieux ciblé sur des cibles des objectifs de développement durable multidimensionnelles.

Cependant, le bilan de la mise en œuvre du PND 2017-2021 s'avère mitigé, en raison de plusieurs facteurs, dont la conjoncture défavorable sur le marché international du pétrole, les conséquences de la pandémie du Covid-19 et les tensions politiques et sécuritaires. Selon le Rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en septembre 2022, le Tchad se classe 190^e derrière le Niger et devant le Sud Soudan, sur 191 pays. Si l'incidence de la pauvreté a baissé entre 2011 et 2019, passant de 46,7% à 42,3%, la situation ne s'est guère améliorée. Selon les données de la Banque mondiale²¹, l'effet conjugué des pertes de revenus et de la hausse de l'inflation a entraîné une baisse de la consommation des ménages ainsi qu'une hausse de la part des habitants vivant sous le seuil national de pauvreté de 5,5 points de pourcentage en 2020. Ce bilan est corroboré par le 2^e rapport Examen National Volontaire élaboré par le Tchad en 2021 et par l'évaluation finale du PND 2017-2021 qui concluent que les progrès réalisés dans la mise

en œuvre des ODD sont insuffisants pour atteindre les cibles fixées à l'horizon 2030.

D'une manière générale, les politiques publiques sont peu mises en œuvre non seulement par manque de financements adéquats, mais également parce que le contexte institutionnel et de gouvernance aux niveaux national et local pour une meilleure livraison des services sur le territoire national, et les modèles de prestation de services ne favorisent pas l'obtention de meilleurs résultats de développement. En particulier, les capacités de coordination et de suivi des politiques publiques demeurent limitées ; de même en ce qui concerne les mécanismes de gouvernance pour garantir la transparence et la redevabilité dans la gestion publique ainsi que l'efficacité nécessaire à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, le pays fait face à d'autres défis et risques non des moindres, incluant les menaces sécuritaires récurrentes, tant à l'intérieur des frontières nationales que dans l'espace sous régional ; les effets des changements climatiques (des fortes inondations ont touché 18 provinces sur 23 en 2022, etc.), qui se traduisent déjà par des conséquences dévastatrices pour le pays (baisse de la production agricole) ; la persistance des inégalités liées au genre et les menaces qui pèsent sur la cohésion sociale.

C'est fort de ces défis et impondérables que le Gouvernement a entrepris en 2022 la préparation du second Plan National de Développement, dans un contexte tout particulier marqué par la transition politique en cours et la tenue du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS). Si l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PND a pris de retard (initialement prévu pour la période 2022-2026, il sera finalisé seulement en fin 2023). Les assises du DNIS qui ont été boycottées par une partie de la Société Civile, des parties politiques et de l'opposition armée ont permis d'engager des débats de fond sur les facteurs des crises qui minent la stabilité et le développement du pays depuis des décennies ainsi que l'adoption de résolutions fortes pouvant aider à y remédier, particulièrement dans les domaines de la gouvernance (politique, économique et administrative), de consolidation de l'Etat de droit et de la cohésion sociale.

20- <https://chad.un.org/index.php/fr/35283-plan-national-de-developpement-du-tchad-2017-2021>

21- Banque mondiale, Perspectives économiques et pauvreté au Tchad, Octobre 2021

3

PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030



1 ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ 	2 LUTTE CONTRE LA FAIM 	3 ACCÈS À LA SANTÉ 	4 ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES 	8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS 	9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES 	10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 	14 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUES 	15 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES 	16 JUSTICE ET PAIX 	17 PARTENARIATS POUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès l'adoption en septembre 2015 du programme de développement durable à l'horizon 2030, le Tchad s'est engagé à opérationnaliser les dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) qui en découlent. Cependant, en dépit des efforts fournis avec l'appui des partenaires, à moins de 10 ans de l'échéance de 2030, le bilan des progrès accomplis reste mitigé, en partie du fait des contingences rencontrées dont la conjoncture défavorable sur le marché international des produits pétroliers, la persistance de l'insécurité, les effets du changement climatique, les conséquences de la pandémie du Covid-19 et plus récemment la guerre russo-ukrainienne. En effet, si l'incidence de la pauvreté a baissé entre 2011 et 2018, passant de 46,7% à 42,3%, la situation ne s'est guère améliorée depuis. Au contraire, la situation de la pauvreté s'est dégradée entre 2021 et 2022 en raison de la forte inflation des denrées alimentaires. En effet, selon les estimations, la pauvreté mesurée au seuil international d'extrême pauvreté de 2,15 USD/jour (par habitant, PPA 2017) a augmenté de 2,4 points de pourcentage entre 2021 et 2022. L'incidence de la pauvreté a atteint 38,7 % en 2022 ; ce qui implique que le nombre de personnes extrêmement pauvres a augmenté de plus de 600 000 personnes pour atteindre 6,8 millions sur environ 17 millions.

D'après le rapport de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD au Tchad en 2018, 70% des ODD et leurs cibles sont pris en compte dans les Politiques publiques. Le niveau d'intégration des cibles des ODD dans le PND 2017-2021 varie selon les ODD et les domaines :

- Capital humain (ODD 1 à 5) : 26 cibles sur 32 sont prises en compte (81%) ;
- Prosperité (ODD 7 à 11) : 24 cibles sur 32 sont prises en compte (75%) ;
- Planète (ODD 6, 12, 13 et 15) : 11 cibles sur 26 sont prises en compte (42%) ;
- Paix (ODD 16) : 9 cibles sur 10 sont prises en compte (90%).

En s'appuyant sur cet alignement, le Tchad a produit deux rapports nationaux volontaires de suivi des ODD en 2019 et 2021. L'analyse des indicateurs des ODD retenus dans le rapport national volontaire sur le développement durable de 2021 révèle les principaux constats

ci-après :

- ✓Des indicateurs de l'accès et de la qualité de l'éducation mitigés : (i) la proportion d'enfants au cours élémentaire s'est améliorée entre 2014 et 2019, passant de 18% à 34% ; (ii) on retrouve cette même tendance pour la proportion des enfants au cours élémentaire qui ont au moins les normes d'aptitudes en mathématiques avec une progression de 48% à 64,5% entre 2014 et 2019 (EDS-MICS 2014-2015 et MICS 2019). Selon les données de l'annuaire statistique 2021, le taux d'achèvement de l'éducation primaire au Tchad est de 47,8% (55,5% pour les garçons et 40,2% pour les filles) Toutefois, au-delà de la situation moyenne, il existe d'importantes disparités socioéconomiques et géographiques dans les parcours scolaires des enfants tchadiens. La faible scolarisation est liée à la fois à des facteurs d'offre (absence de salles de classe illustrée par le fait qu'il y a 103 élèves par salle de classe en dur, absence d'eau et d'hygiène en milieu scolaire) et de demande (pauvreté des ménages, préférence familiale, discriminations liées au genre). Le taux d'achèvement au primaire des garçons (55,5%) est supérieur à celui des filles (40,2%). Cette inégalité est liée à des facteurs qui pèsent davantage sur les femmes, tels que les mariages et les grossesses précoces. Le statut socioéconomique est également un facteur majeur de l'achèvement.
- ✓La proportion d'enfants au cours élémentaire qui ont au moins les normes d'aptitudes en lecture s'est améliorée entre 2014 et 2019, passant de 18% à 34%. On retrouve cette même tendance pour la proportion enfants en cours élémentaires qui au moins les normes d'aptitudes en mathématiques avec une progression de 48% à 64,5% entre 2014 et 2019 (EDS-MICS 2014-2015 et MICS 2019).
- ✓La proportion d'enfants de moins de 5 ans en bonne voie de développement en matière de santé, d'apprentissage et de bien être psychosocial s'est améliorée entre 2015 et 2019, passant de 32,6% à 44,9% (EDS-MICS 2014-2015 et MICS 2019).
- ✓Globalement, l'indice de parité s'est amélioré, entre 2015 et 2019, dans le primaire (de 0,85 à 0,9) et le secondaire premier cycle (0,53 à 0,7), alors qu'il se dégrade dans le secondaire second cycle (de 0,53 à 0,5) ;

- ✓L'utilisation des moyens de contraception modernes par les femmes en âge de procréer particulièrement pour les femmes en union s'est légèrement améliorée. La proportion de celles utilisant les méthodes modernes de contraception est passée de 5% en 2015 à 6,7% en 2019, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage ;
- ✓Le taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) a substantiellement baissé passant de 179,4 en 2015 à 138 en 2019 pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge.
- ✓Les indicateurs d'utilisation des services de santé essentiels sont presque tous à des niveaux très faibles malgré des améliorations par rapport aux années précédentes. Selon le rapport de suivi de l'OMS, l'indice de couverture universelle de santé au Tchad est de 27% en 2015 et de 28% en 2019.
- ✓Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 56,1% en 2014 à 61,8% en 2019 caractérisé par des disparités énormes entre le milieu urbain et rural (respectivement 91% et 40%)²²
- ✓La situation de l'assainissement peut être considérée comme une urgence sanitaire car plus **de 64% de la population continuent de déféquer à l'air libre** (79% en milieu rural et 17% en milieu urbain). Bien que le taux de défécation à l'air libre ait diminué de 66% à 64% entre 2015 et 2020, cette progression reste très faible. Seulement 12% de la population dispose **d'un accès à des services basiques d'assainissement**⁵ avec des disparités énormes avec respectivement 72% en milieu urbain contre 7% en milieu rural. Le manque d'assainissement a des conséquences néfastes sur le développement et la santé des enfants avec 22% des enfants de moins de 5 ans qui souffrent de diarrhée, 8% des Infections respiratoires aiguës et environ 40% de malnutrition.
- ✓Le lavage des mains au savon est faiblement pratiqué. Entre 2015 et 2020, la situation s'est améliorée avec un taux qui atteint 25% en 2020 au niveau national. Cette amélioration a surtout été relevée en milieu rural (augmentation de 6%) alors qu'elle régresse en milieu urbain où elle est passée de 37% à 35% (JMP 2021) ;
- ✓L'amélioration du taux d'alphabétisation des adultes qui est passé de 26,8% à 41,5% entre 2014 et 2019 (EDS-MICS 2014-2015, MICS 2019) ;
- ✓Une persistance des inégalités des revenus, l'indice de Gini est passé de 39,4 en 2003 à 33,4 en 2021 (Rapport sur le Développement Humain 2021/2022) ;
- ✓Une reprise économique traduite par un taux de

22- JMP 2021; 23- Mesure synthétique de la différence entre la répartition effective des dépenses de consommation et une répartition hypothétique dans laquelle chaque personne reçoit une part identique (0 représentant l'absence d'inégalité et 1 la plus grande inégalité possible).

- croissance du PIB réel en 2022 de 3,4%, relativement équivalent au taux de croissance démographique, induisant un taux de croissance par habitant quasiment nul en 2022 ;
- ✓D'après les projections du FMI, le taux de croissance se situerait à 4% en 2023 ;
- ✓Une hausse continue de l'inflation qui s'est établie à 5,8% en 2022 en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires, elle se situerait à 7% en 2023, largement supérieure à la norme communautaire de 3% par an ;
- ✓Malgré l'achèvement réussi du Cadre commun du G20 pour la restructuration de la dette du Tchad, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes devrait s'établir en moyenne à 17 % en 2022-23, avant de se situer en dessous de 14 % à partir de 2024 ;
- ✓Le Tchad est passé d'une situation de surendettement à une situation de risque élevé de surendettement en 2022, améliorant ainsi sa position, avec des progrès supplémentaires attendus à moyen terme. Cette situation s'explique par l'embellie sur le secteur pétrolier et l'accord portant traitement de la dette de Glencore et l'accord intervenu dans le Cadre Commun du G20
- ✓Bien que les inégalités économiques aient baissé entre 2011 et 2018, les 20% les plus riches continuent de disposer de 40% de la richesse nationale alors que les 20% les plus pauvres n'en disposent que de 8% (Banque Mondiale 2020) ;
- ✓Un accès limité à l'électricité (8,0% de la population) avec les urbains plus favorisés (30,4%) que les ruraux (1,1%) ;
- ✓La protection sociale de la population est quasiment inexistante avec un taux de couverture au niveau national de 1,6% ;
- ✓Des fortes inégalités de genre observées dans les indicateurs de développement socioéconomique : le taux brut de scolarisation au primaire est de 81,2% pour les filles contre 101,1% pour les garçons, l'indice de parité fille/garçon est 0,81 (annuaire 2021/2022) et le taux d'alphabétisation de personnes âgées de 15 ans et plus est 28,1% pour les femmes et 57,7% pour les hommes.
- ✓Les capacités des parlementaires sont renforcées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

✓ Les capacités des parlementaires sont renforcées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

✓ 500 exploitations agricoles et animales vulnérables dont les femmes et les jeunes bénéficiant des appuis techniques pour la diversification des produits alimentaires et ayant adopté des bonnes pratiques face au changement climatique et autres chocs.

✓ Augmentation de rendement des champs de riz avec protection de diguettes autour de 2.90 tonnes par hectare alors que le rendement des champs de riz sans protection de diguettes est d'environ 2.4 tonnes par hectare ;

✓ Application de la d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique avec la signature d'un Décret fixant modalités d'organisation la Semaine du Monde Rural et la signature de 4 Arrêtés dont (i) portant Modalités de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques agricoles ; (ii) portant Agrément des activités de production, de distribution et de vente des intrants et équipements agricoles ; (iii) portant Modalités d'approvisionnement en intrants, matériels et équipements pour une agriculture durable et (iv) définissant les Règles techniques de l'évaluation de conformité, de labellisation et de certification des produits agro-sylvo pastoral et halieutiques

Dans un souci de redevabilité et d'apprentissage, des évaluations des programmes ont été réalisées durant le cycle actuel de l'UNDAF avec l'agenda 2030 en point de mire. Ces évaluations ont permis de mettre en évidence des constats solides sur la base de critères d'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les principaux éclairages et enseignements fournis peuvent être résumés comme suit :

Evaluation de la composante "Éducation Inclusive de Qualité" du Programme de Coopération entre le Gouvernement du Tchad-UNICEF (2013-2018) :

La composante Éducation Inclusive de Qualité » s'inscrit dans la continuité des programmes du Gouvernement en matière d'éducation. Il se propose d'aider les garçons et les filles les plus vulnérables à acquérir les compétences nécessaires à leur développement personnel et

à leur insertion socioéconomique.

Pertinence : À travers ses actions, le programme a amélioré l'accès et la qualité de l'éducation par l'adoption de comportements et de pratiques favorables à l'éducation au sein des communautés ce qui est en parfaite harmonie avec les attentes des communautés et les objectifs de qualité d'éducation recherchés par le Gouvernement du Tchad.

Efficacité : Le système d'information ne fournit pas de données sur 3 des 7 indicateurs de résultats envisagés au cours du cycle, notamment le Taux Net d'admission dans le primaire, le pourcentage d'enfants en première année primaire qui ont fréquenté un établissement préscolaire l'année précédente ; et la proportion des écoles répondant aux normes de qualité des écoles amies des enfants. Par rapport aux 4 indicateurs pour lesquels les données existent (Annuaire statistique scolaire 2015-2016), la performance du programme a été plus basse : le programme a atteint partiellement un résultat (taux de redoublement dans le primaire de 16,4% en 2016 par rapport à une cible de 16%) et pas atteint pour les trois autres : taux net de scolarisation dans le primaire (40,5% en 2016 par rapport à une cible de 70%), taux d'achèvement dans le primaire (45,5% en 2016 par rapport à une cible de 60%) et indice de parité dans le primaire (0,76 par rapport à une cible de 0,95).

Efficience : malgré un bon niveau d'utilisation des ressources, l'efficience du programme reste mitigée parce qu'il a été difficile de mesurer son niveau atteint. Le paquet d'interventions mis en place a en revanche contribué à renforcer l'offre et la demande d'éducation.

Durabilité : Pour une meilleure appropriation des bénéficiaires, la mise en place d'une unité de coordination au ministère de l'Éducation nationale et de la promotion civique (MENPC), l'implication des communautés dans les activités de construction des infrastructures, la création de comités de gestion des écoles, le renforcement des capacités de la partie nationale sur les procédures, etc. ont été entrepris.

Evaluation de la réponse au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines au Tchad :

Pertinence : Les activités menées dans le cadre de la réponse au mariage des enfants et de mutilation génitale féminine sont en cohérence avec les engagements de l'Etat tchadien et ses partenaires contenus dans les plans et stratégies.

Efficacité : Les actions de mobilisation sociale et la communication ont certes permis d'augmenter le pourcentage de la population informée sur les lois interdisant les pratiques de ME et MGF. Cependant, le niveau de connaissance des risques sanitaires et des procédures de recours pour la prise en charge des cas identifiés sont encore insuffisants. Le Gouvernement ne dispose pas de lignes budgétaires spécifiques pour la mise en œuvre de la feuille de route en dehors du budget alloué au ministère en charge de la famille qui couvre essentiellement les frais de personnel et de fonctionnement des structures. L'évaluation a montré que la lutte répressive contre les MGF tend à entraîner un changement de mode opératoire de l'excision, avec des pratiques plus discrètes à des âges de plus en plus précoces.

Efficience : Aucun mécanisme mis en place pour la révision des cibles et des résultats visés par la composante du programme protection au regard des faibles mobilisations de ressources.

Durabilité : L'appropriation du programme par la partie nationale n'est pas effective à cause de l'insuffisance de la coordination, ce qui est lié essentiellement à l'instabilité institutionnelle et qui a créé des bouleversements au niveau du ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance.

Evaluation de la réponse humanitaire dans le Programme de Coopération entre le Gouvernement du Tchad-UNICEF 2017-2021 :

Pertinence : Les stratégies adoptées dans cette réponse humanitaire sont basées sur des évaluations multisectorielles qui se font annuellement pour adapter les types d'interventions aux besoins des bénéficiaires et, les interventions en matière d'urgence sont analysées et évaluées avec la participation des

bénéficiaires pour élaborer des plans de réponse par secteur.

Efficacité : Les activités planifiées étaient suffisantes (en quantité et en qualité) pour atteindre les résultats escomptés de la réponse humanitaire avec un taux de réalisation de 128% et du niveau de contribution de 87% sur les résultats des Clusters (Nutrition, Santé, Éducation et WASH) et au domaine de responsabilité Protection de l'enfant durant la période 2017-2019 selon les produits du *Humanitarian Action for Children*. Les acteurs gouvernementaux, les communautés et les ONG, au niveau central et dans les zones ciblées, ont amélioré leurs capacités dans la préparation et la réponse coordonnée aux besoins humanitaires en situation d'urgence dans chaque secteur. Les gaps non couverts dans les secteurs sont dus à l'insuffisance de financement dans les activités relatives aux urgences humanitaires et aux faibles contributions et capacités de l'Etat tchadien dans la préparation et réponses aux urgences.

Efficience : La quasi-totalité des financements alloués a été utilisée et des efforts ont été faits pour optimiser les coûts de mise en œuvre avec un accent mis sur l'intersectorialité.

Durabilité : La complémentarité de la réponse humanitaire et le continuum réponse humanitaire-programmation de développement a été renforcé en appuyant les capacités du Gouvernement dans la rédaction des documents relatifs aux urgences en lien avec le Plan National de Développement et par la mise en œuvre des initiatives novatrices (ATPC, ACPV, intersectorialité...) dans chaque secteur. Mais le continuum humanitaire-développement présente une carence au niveau des orientations stratégiques en matière de suivi des résultats, ainsi que des faiblesses dans la collaboration avec certains partenaires pour le transfert des compétences.

Évaluation du programme/stratégie de santé communautaire au Tchad :

Pertinence : La similitude des objectifs est évidente pour l'accent mis sur la réduction de la mortalité et de la morbidité (de la mère et des enfants) au Tchad. La convergence des approches est évidente pour y parvenir en permettant i) l'accès universel ; ii) renforcer le cadre institutionnel de la SC ; iii) des services intégrés de qualité, iv) le renforcement des capacités, v) la participation de la communauté et vi) l'utilisation de la technologie pour la surveillance en temps réel.

Efficacité : L'analyse indique que 3 indicateurs clés (allaitement maternel exclusif, accouchement assisté et sources d'eau potable améliorées) montrent des améliorations visibles. Les valeurs d'environ deux tiers (14/22) des indicateurs se sont détériorées par rapport aux valeurs de référence. Les 5 indicateurs restants montrent peu de progrès par rapport aux valeurs de référence ; cependant, les objectifs nationaux ne sont toujours pas atteints.

Efficiences : L'analyse a été limitée par les difficultés rencontrées en termes de données (chiffres budgétaires incohérents entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, absence de budget désagrégé et dépenses pour chaque stratégie clé dans le cadre de chaque approche ou initiative SC).

Durabilité : Toutes les approches de SC n'ont pas mis l'accent sur l'élaboration d'un « plan de sortie » ou de stratégies de durabilité. Peu de stratégies ont été envisagées au stade de la conception pour la durabilité, n'ont pas pu être mises en œuvre dans un véritable esprit (renforcement des capacités, participation active de la communauté, ASC suffisamment motivés, coordination entre les plateformes multisectorielles et les autorités locales, et activités de génération de revenus). Finalement, les réalisations sont moins durables.

Évaluation de l'enregistrement des naissances au Tchad :

Pertinence : Les interventions dans le cadre de

l'enregistrement des naissances sont en adéquation avec les besoins des populations d'une part et d'autre part avec ceux du plan stratégique national d'amélioration de l'état civil au Tchad et répondent aux besoins des bénéficiaires. Cependant, elles n'ont pas véritablement renforcé le système statistique national de l'état civil.

Cohérence : L'absence d'un cadre de coordination entre les différents acteurs du système CRVS dans le pays limite la synergie et la cohérence entre leurs interventions. Les interventions menées et les résultats recherchés convergent vers les objectifs de la réforme de l'état civil voulus par le Tchad conformément aux normes et standards internationaux dans le cadre de l'approche du programme continental APAI-CRVS qui a prescrit aux pays de bâtir la réforme sur une évaluation préalable et les principes d'universalité, de continuité, de caractère obligatoire de l'enregistrement des faits d'état civil et de gratuité.

Efficacité : Le Tchad a connu une progression du taux d'enregistrement des naissances au niveau national de 12% à 25,7% selon les données de l'enquête MICS de 2019. Les facteurs comme la pénurie de registres de naissance dans les centres d'état civil, le faible financement public de l'état civil, l'absence d'une synergie entre les différentes parties prenantes, l'absence d'interopérabilité entre la santé et l'état civil ont été les principales causes de cette efficacité partielle du programme.

Efficiences : Évaluées à 1 102 577 USD, les ressources allouées à l'enregistrement des naissances ont limité la quantité des interventions et les types d'activités. Cependant, les activités ont été mises en œuvre de façon optimale pour permettre d'améliorer le niveau d'enregistrement des naissances. La fourniture de registres, les formations et l'organisation de campagnes de mobilisation sociale ont aidé à produire de meilleurs résultats dans le cadre des interventions pour l'atteinte des objectifs de l'enregistrement des naissances.

Durabilité : Le renforcement des mécanismes communautaires pour tirer parti de l'engagement et de la participation communautaires sont des mesures de durabilité supplémentaires qui ont été mises en œuvre.

Genre, droits humains et équité : Les principes de genre, de droits humains et d'équité orientent les différentes interventions. Cependant, même si le dispositif de suivi aide à mesurer la prise en compte des filles par le système, il ne rend pas en compte la couverture des populations nomades. Les principaux obstacles à l'intégration des dimensions genre, équité et groupes vulnérables n'ont pas été tous adressés pour rendre gratuit l'acte de naissance, bien qu'ils aient été identifiés au début.

Évaluation de l'UNDAF au Tchad :

Pertinence : Il ne fait aucun doute que la pertinence de l'UNDAF soit établie par rapport aux priorités nationales à travers les politiques sectorielles déclinées sous les 7 effets. Les appuis à la fois techniques et financiers du Système des Nations unies sont reconnus par l'ensemble des acteurs comme très salutaires au profit du Gouvernement, tant en matière de développement que dans le domaine humanitaire. Ce faisant, le SNU devient un acteur stratégique-clé du Gouvernement tchadien à long terme. Les activités de l'UNDAF sont également flexibles vis-à-vis des changements de l'environnement. Néanmoins, certains choix d'activités développées, à l'exemple des enseignements à distance, n'ont pas eu le même effet attendu sur les populations, notamment dans les zones reculées.

Efficacité : Le système d'information ne fournit pas de données sur quelques indicateurs de performance de résultats envisagés au cours du cycle, notamment le taux d'alphabétisation des adultes, le Ratio d'élèves inscrits dans l'enseignement technique en rapport à ceux inscrits dans l'enseignement secondaire, le Taux de

consultations prénatales, le taux de consultation postnatale, le taux d'alphabétisation des adultes, le Pourcentage des adolescents qui utilisent les standards de services adaptés de SSR et de VIH et l'Adoption d'une loi sur la résilience et la gestion des risques. Par rapport aux indicateurs pour lesquels les données existent, la performance du programme a été faible : le programme a atteint beaucoup plus de résultats dans le domaine de la protection sociale, de la gestion des crises et de la durabilité environnementale, partiellement dans le domaine du capital humain et peu dans le domaine de la gouvernance. Le programme ne couvrant pas l'ensemble des provinces, les indicateurs globaux retenus pour apprécier la performance de l'UNDAF 2017-2023 ne permettent pas de bien apprécier la contribution des agences à l'atteinte des résultats programmatiques escomptés.

Efficiences : Malgré un bon niveau d'utilisation des ressources allouées, l'efficiences de l'UNDAF 2017-2023 reste mitigée parce qu'il a été difficile de mesurer son impact. Le paquet d'interventions mis en place n'a pas contribué à accroître les résultats. L'insuffisante synergie dans les interventions dans différentes zones cibles n'a pas contribué à accroître les impacts.

Durabilité : La durabilité est prise en compte à plusieurs niveaux dans les interventions des agences du SNU. Cependant elle demeure encore insuffisante pour permettre aux partenaires et aux communautés bénéficiaires de se prendre en charge. Le défaut de versement de la contrepartie de l'État compromet davantage la durabilité à tous les niveaux

Evaluation des mesures de soutien aux entreprises et aux emplois dans le contexte de la crise sanitaire

Pertinence : Les interventions dans le cadre du soutien aux institutions et aux programmes du marché du travail sont en phase avec les principes de la politique nationale de l'emploi dont un des objectifs consiste à soutenir la continuité et la résilience des services de promotion de l'emploi et les programmes y afférents dans des contextes de conjoncture économique défavorables. Les études d'évaluation d'impacts de la crise sanitaire sur le marché du travail ont permis de se rappeler du rôle important du SNU en matière d'appuis conseils sur les enjeux et défis liés aux transitions nécessaires sur le marché du travail pour prévenir le chômage et la sous-utilisation de la main-d'œuvre au Tchad.

Cohérence : Le service public de l'emploi est l'instrument par excellence de mise en œuvre des politiques du marché du travail. Cette fonction est assurée par l'ONAPE qui devrait en principe disposer d'un fonds de financement pour mettre en œuvre les différents programmes de promotion de l'emploi tel que prévus dans la politique de l'emploi. Dans le même contexte, le service de l'emploi devrait inclure les actions des Bureaux privés de placement, raison pour laquelle les conventions 88 et 181 de l'OIT devraient faire l'objet d'internalisation pour leur ratification par le pays. Cette ratification permettra d'assurer plus de cohérence dans la gouvernance du secteur de l'emploi au Tchad.

Efficacité : De l'avis des responsables des services publics d'emplois et structures assimilées dans le cadre de l'enquête sur l'évaluation des effets socioéconomiques de la crise sanitaire (Enquête OIT-Kinshasa, 2021), tous s'accordent sur le fait que des mesures de prévention face à la pandémie ont été prises. Il s'agit de mesures de confinement de la population, de l'encouragement du télétravail auprès des travailleurs, l'amélioration des mesures de sécurité et de santé au travail, de

l'empêchement de la discrimination et de l'exclusion en raison de la Covid19. Pour faciliter l'adaptation des entreprises aux mesures prises, les responsables des SPE et assimilés affirment qu'il y a au niveau des entreprises : (i) Assouplissement des réglementations du travail existantes (durée du travail, recours au télétravail, etc.) ; (ii) Assouplissement temporaire des conditions de recours au travail à temps partiel ; (iii) Mesures spécifiques de protection et de soutien aux travailleurs indépendants ; (iv) Facilitation du recrutement rapide de personnel pour remplacer les travailleurs malades dans les fonctions essentielles. Des soutiens financiers ont été également accordés aux entreprises. On peut noter le report d'impôts, taxes et des cotisations sociales. Ces mesures de politiques anticycliques pour inverser la tendance à la dégradation des indicateurs de performance du marché du travail, devraient contribuer à maintenir lesdits indicateurs, dans la mesure du possible, sur la trajectoire des cibles de l'ODD8. Toutefois l'absence d'un cadre opérationnel d'évaluation d'impacts des programmes de soutien et de création d'emplois ne permet pas d'apprécier le niveau d'efficacité globale des interventions sur le marché du travail.

Efficacité : Pas de données sur l'utilisation des allocations budgétaires pour la promotion de l'emploi disponibles et absence de l'évaluation périodique des programmes de promotion de l'emploi. Par exemple, la mesure de recrutement de 20000 jeunes diplômés dans la fonction publique, devrait faire l'objet d'une évaluation des tenants et aboutissants.

Durabilité : Il n'existe pas encore de revue nationale du secteur de l'emploi qui aurait permis de renforcer la gouvernance du marché du travail et de mieux appréhender le niveau de redevabilité dans l'action. Ces revues auraient permis de tester et de statuer sur les conditions de promotion de la résilience du marché du travail, notamment dans les contextes de fragilités.

Résumé sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Tchad en 2023



QUELQUES RÉALISATIONS / CONSTATS



Le pays a réussi à faire diminuer le taux de pauvreté au niveau national de 4,4 points de pourcentage passant de 46,7% en 2011 à 42,3% en 2018. Cependant, en termes absolus, entre 2011 et 2018, le nombre de personnes pauvres serait passé de 5,5 à 6,4 millions du fait de la croissance démographique. Cependant, l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est encore plus élevée que celle de la pauvreté monétaire car en 2018, 70% des tchadiens subissaient des privations dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, des conditions de vie et de l'emploi. En outre, d'après la Banque mondiale, l'extrême pauvreté, mesurée au seuil international (\$2,15/jour par habitant, PPA 2017), reste élevée dans le pays et a augmenté de manière significative, passant de 31,2% en 2018 à 34,9% en 2021 et 35,4% en 2023. La situation de pauvreté est appelée à se dégrader sous les effets conjugués de la flambée des prix des denrées alimentaires, de la persistance de la guerre au Soudan, du changement climatique et de la conjoncture politique liée à la conduite de la deuxième phase de la transition. Enfin, entre 2021 et 2022, le nombre de personnes extrêmement pauvres a augmenté de plus de 600 000 personnes pour atteindre 6,8 millions.

Le taux de pauvreté monétaire est plus accentué en milieu rural (52,5% en 2011 ; 49,7% en 2018) qu'en milieu urbain (20,9% en 2011, 19,3% en 2018). Les provinces du Guéra, du Mayo Kebbi Est, du Mayo Kebbi Ouest, du Mandoul et de la Tandjilé sont caractérisées par des taux de pauvreté très élevés (au-delà de 55%). En considérant l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle, les provinces les plus affectées sont le Hadjer-Lamis (87,7%) ; le Salamat (84,8) ; le Batha (84,8%) ; le Sila (83,6%) ; le Lac (83,6%), le Guéra (83,5%) et la Tandjilé (81,1%). Parmi la population qui vit en milieu rural, 9,6 millions souffrent de la pauvreté multidimensionnelle, ce qui équivaut

à environ huit personnes sur dix (82,2%).

En outre, la pauvreté monétaire touche davantage les enfants. En effet, une étude réalisée en 2021, conjointement par l'UNICEF et l'INSEED suggère que sur les 9,13 millions d'enfants âgés entre 0-17 ans, 4,27 millions d'enfants sont pauvres du point de vue monétaire, soit un taux de 46,94%²⁴. Par ailleurs, la proportion de la population bénéficiant de protection sociale, par sexe et par groupe de population est très faible et la tendance de 2015 à 2018 est à la baisse. Selon la MICS6 2019, 1,6% de la population âgée de 15-49 ans au Tchad est couverte par la protection sociale et le pays dépense 0,1% du PIB sur la protection sociale.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'importants efforts sont consentis en matière du financement du secteur agricole et alimentaire au Tchad, mais des marges d'amélioration restent possibles. Sur la période 2020-2021, les exécutions globales des dépenses Publiques du secteur Agricole et Alimentaire (DPAA) (Etat + PTF) sont estimées en moyenne à 158,71 milliards de FCFA contre 245,33 milliards de FCFA en dotations, soit un taux moyen d'absorption des ressources de 64,72%. On note également une impulsion de réforme politique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers notamment l'opérationnalisation de la feuille nationale sur les systèmes alimentaires ; l'élaboration des décrets et arrêtés pour la mise en œuvre de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique ; l'élaboration de la stratégie nationale d'accès des ruraux au financement et crédit à faible taux ; la formulation de la politique nationale foncière ; l'élaboration des revues des dépenses publiques agricoles ainsi que le développement du mécanisme de régulation de la transhumance transfrontalière, etc.



Les résultats du Cadre Harmonisé mis à jour en juillet 2023 indiquent que près de 2,1 millions de personnes pourraient être en insécurité alimentaire et nutritionnelle pour la période de juin à août 2023. La production céréalière de la campagne agricole 2022-2023 est de 2 798 642 tonnes, soit une hausse de 6,8% par rapport à l'année dernière et une relative baisse de 1,2% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le bilan céréalier définitif dégage un déficit brut de 445 543 tonnes. En incluant le solde import/export, le bilan céréalier est toujours déficitaire de 276 911 tonnes. La disponibilité apparente est de 143,9 kg/pers/an, en baisse par rapport à la norme officielle qui est de 159 kg/pers/an. Ce qui influencera négativement sur la nutrition du fait que la production agricole est fortement corrélée à la nutrition.

La situation pastorale est caractérisée par une bonne disponibilité fourragère et en eau dans la majeure partie du pays. Cette situation permis d'améliorer l'embonpoint des animaux et aux transhumants de passer plus de temps dans leurs zones d'attache.

Les marchés sont approvisionnés en céréales et produits de rente grâce aux récoltes de la campagne agricole 2022/2023 globalement bonnes. Ils sont aussi approvisionnés par les produits importés venant essentiellement du Cameroun et du Nigeria.

Toutefois, le niveau de l'offre des céréales et des produits de rente est inférieur par rapport à son niveau normal. Cette situation est due à la baisse de la production agricole d'une part, et à la forte demande des céréales venant du Soudan, d'autre part.

Les prix des denrées alimentaires de base en février 2023 sont globalement en hausse par

rapport à ceux de l'année dernière et à la moyenne de cinq dernières années. Ainsi, ces prix comparés à ceux de la moyenne de cinq dernières années sont en hausse pour : (i) le mil de 36% à Abéché, de 74% à Biltine, de 36% à Moundou et de 49% à Sarh ; (ii) le sorgho de 23% à Mongo, 41% à Oum Hadjer Lamis, 43% à Bongor et 58% à Doba ; et (iii) le maïs de 9% à Bol, 51% à Pala et 45% à Moussoro. Cette hausse est essentiellement due aux déficits de productions liés aux inondations, aux perturbations des approvisionnements en produits importés à cause du conflit russo-ukrainien et aux fortes demandes soudanaises en céréales et autres produits agricoles.

L'analyse de la consommation alimentaire indique que 12,1% et 29,6% des ménages du Tchad ont respectivement une consommation alimentaire pauvre et limite. Pour ces deux catégories de ménages, l'alimentation est très peu variée (respectivement 4 et 5 groupes d'aliments) et moins riche avec une faible consommation de lait, de protéine animale et de légumineuses. En moyenne, chaque ménage consomme environ six groupes d'aliments sur douze. Cependant, les ménages pauvres font face à un déficit important de consommation alimentaire dans les départements de Bahr El Ghazal Ouest, Abtouyou, Bahr Signakha, Wadi Bissam, Mamdi, Wayi, Djourouf Al Hamar, Dartama. Dans ces départements, la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre et limite dépasse largement 40%. Dans les départements de Lac Wey, Nya Pendé, Monts de Lam, situés au sud du pays, un ménage sur quatre a une consommation pauvre.

La situation nutritionnelle demeure préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne. Les résultats préliminaires de la dernière enquête SMART (DNNTA/UNICEF, 2022) révèlent, au plan national, une prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 11% dont 2,1% sous la forme sévère (MAS). Cependant, on note que les prévalences de la MAG sont au-dessus du seuil d'urgence de l'OMS (15%) dans les provinces de l'Ennedi Ouest (18,5%), Ennedi Est (17%), Bahr El Gazal (16,5%), Kanem (16,2%), Wadi-Fira (16,2%), Batha (16%) et du Salamat (15,5%). En outre, elle est de 19% et 12,5% pour les populations réfugiées du Soudan et Nigeria, respectivement.

Pour le stock institutionnel, pendant l'année 2023, l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) a vendu 33 000 tonnes de céréales à prix modérés. Actuellement, le stock céréalier institutionnel disponible est de 18 000 tonnes alors que les besoins courants sont estimés à 53 000 tonnes.

La situation humanitaire causée par la guerre au Soudan montre qu'un effectif de 519 570 personnes dont 77 320 retournés tchadiens ont trouvé refuge au Tchad. Ces personnes ont perdu leurs moyens d'existence et sont accueillies dans les sites de transit ou camps nouvellement créés localisés dans 35 villages et dans les ménages hôtes. La province du Ouaddaï accueille plus de 327 000 personnes (UNCHR, Mise à jour du 19 octobre 2023). Le gouvernement tchadien estime que jusqu'à 600 000 réfugiés et retournés pourraient arriver au Tchad d'ici la fin de l'année 2023.

Selon le Système d'Information sur la Diversité des Animaux Domestiques de la FAO, DAD-IS 2020, 100% des espèces locales sont classées comme exposées à un risque d'extinction de niveau non connu entre 2015 et 2019 au Tchad. Sur la base de l'analyse de l'état de conservation des espèces animales et végétales domestiqués au Tchad du centre d'échange d'information, les espèces

animales suivantes sont considérées comme domestiquées (Autruche Tchadienne ; Canard de barbarie de karal et massakory (*Anas boschas domestica*) ; Dinde locale de Mandéla (*Meleagris gallopavo*) ; Oie locale de Massakory / Karal et Mandéla (*Anser domestica*) ; Perdrix locale de Grédaya et Massakory ; Pigeons domestiques locaux (*Columba livia domestica*) ; Pintades domestiques locales). Parmi ces espèces certaines sont en situation critique (Autruche Tchadienne ; Dinde locale de Mandéla ; Perdrix locale de grédaya/massakory). D'autres sont en danger d'extinction (Canard de barbarie de karal et massakory : Pintades Amssala, Pintade de moukou/bongor et Pintade de Pontbélibé/N'Djaména et tous les Pigeons domestiques locaux). Quelques progrès ont été observés dans un certain nombre de domaines. Plus de 1000 exploitations agricoles et animales vulnérables dont les femmes et les jeunes utilisent les semences améliorées,

les socs butoirs ainsi que l'approche caisse de résilience (CEAP, Club dimitra, AVEC) comme bonnes pratiques face au changement climatique et autres chocs.

Ces approches ont permis d'augmenter le rendement des productions agricoles comme le riz qui est passé de 1,5 t/ha à 8 t/ha dans la zone de Mayo kebbi par exemple. Avec un investissement par hectare estimé à 432 000 FCFA, les exploitants agricoles bénéficiant de l'appui technique peuvent avoir facilement un retour sur investissement estimé à 1 444 500 FCFA/ha. Par exemple au Lac, 9 720 bénéficiaires ont vu leur situation nutritionnelle s'améliorer grâce au déstockage de 748 têtes de bœufs et la consommation de la viande transformée en farine. Ainsi, 7480 Coros de farines de viande ont été vendus et rapportés aux ménages plus de 56 100 000 FCFA.

Plusieurs filières porteuses sont en train d'être valorisées au niveau national. Au titre d'exemple la filière sésame, gomme arabique, aquaculture, spiruline, viande, lait, etc. Par exemple, la teneur de la spiruline en éléments nutritifs (Protéine 63% ; fer 300mg/100g ; Beta carotène 190mg/100g ; les folates 50µg/100g) est supérieure à plusieurs autres aliments comme la viande ou le poisson. Au vu de l'analyse des données nutritionnelles de PEC de la cohorte infantile dont la tranche d'âge varie de 6 à 59 mois, il apparaît clairement que l'adjonction de la farine enrichie et de la spiruline a eu un impact positif sur l'évolution de poids des enfants admis au programme de la prise en charge à base de ces deux aliments. Les populations bénéficiaires de ces appuis ont accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.





Les données disponibles sur la mortalité maternelle datent de 2015 et évaluent le taux de mortalité maternelle à 860 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS-MICS2014-2015). Ce taux, bien qu'étant l'un des plus élevés au monde, a connu une baisse car il était de 1099 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2004. Toutefois, cette amélioration est loin de satisfaire les cibles que se sont fixé les pays à l'horizon 2030. La couverture en Consultation Périnatale (CPN4) est passée de 23% à 31,8% en 2021.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a, quant à elle, connu aussi une nette amélioration en cinq années. En 2015, elle était de 24,30 (EDS-MICS 2014-2015) et a atteint 34,5% en 2019 (MICS6 2019). La proportion des accouchements dans un établissement de santé a connu une légère amélioration entre 2015 où elle était de 53% en milieu urbain et 14% en milieu rural et 2019 où elle est de 60,1% en milieu urbain et 21,1% en milieu rural.

Par ailleurs, selon le rapport de la MICS6, 2019, entre 2014 et 2019, les mortalités infantiles et infanto-juvénile sont restées élevées, avec respectivement 72 et 133 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2014 et 79 et 122 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2019.

La mortalité néonatale a connu une légère baisse d'un point, passant de 34 pour 1000 naissances vivantes en 2014 à 33 pour 1 000 en 2019, constituant une part importante de la mortalité infantile (42%) et infanto-juvénile (27%). Les principales causes de la mortalité néonatale sont la prématurité, les complications au moment de l'accouchement et les infections néonatales. Pour atteindre les ODD en 2030, le pays doit diminuer de 15% par an le taux de mortalité maternelle, celui de mortalité néonatale de 79‰ et des enfants de moins d'un an de 58‰. Or en 2022, le taux de réduction de la mortalité maternelle est de 22‰ et ceux de la mortalité néonatale et infantile respectivement de 23‰ et 17‰.

En termes de VIH, la prévalence nationale est passée de 1,6% (EDS-MICS2014-2015) à 1,2% en 2020. Le nombre de décès liés au Sida a été réduit d'environ 30% entre 2015 et 2020 (Spectrum, 2020). Aussi, le nombre de personnes ayant accès aux ARV pour leur survie est passé de 49% en 2015 à 70% en 2020, due à l'adoption de la stratégie tester et traiter par le pays. Par ailleurs, la couverture en ARV chez la femme enceinte et allaitante VIH+ est passée de 39% en 2015 à 75% en 2019. Cependant, des progrès restent à faire pour la survie de l'enfant infecté par le VIH : la couverture du diagnostic précoce du VIH chez l'enfant né de mère séropositive est de 22% et la couverture en ARV chez les enfants vivant avec le VIH est de 24%.

Sur la base des EDS-MICS 5 et MICS6, l'on note un progrès en matière de l'utilisation des moyens de contraception modernes par les femmes en âge de procréer. Particulièrement, pour les femmes en union, la proportion de celles utilisant les méthodes modernes de contraception est passée de 5% en 2015 à 6,7% en 2019, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage. En milieu urbain, la proportion des femmes utilisant les méthodes contraceptives modernes a augmenté de 2,8 points de pourcentage entre 2015 et 2019. En milieu rural, 5,4% de femmes utilisent les méthodes de contraception modernes en 2019, contre 3,8% en 2015.

Le taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) a substantiellement baissé passant de 179,4 en 2015 à 138 en 2019 pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge.

L'incidence de la tuberculose est en baisse passant de 113,17 cas en 2015 à 87,76 cas en 2018 pour 100 000 habitants soit une baisse d'environ 25 points de pourcentage en 3 ans. Le paludisme fait de plus en plus de victimes. En effet, l'on note une augmentation de l'incidence du paludisme qui passe de 58 cas en 2015 à 64,22 cas pour 1000 habitants en 2019.

Sur les 3 218 enfants, 1 794 sont décédés de paludisme (1 675 en 2020), soit 59% des décès dus au paludisme. Cela indique que le paludisme demeure la principale cause de décès chez les moins de 5 ans (rapport PNL 2021).

L'incidence de l'hépatite B est en nette progression passant de 14 cas en 2015 à 18 cas pour 100 000 personnes en 2019. L'incidence de la consommation des boissons alcoolisées frelatées sur la jeunesse, bien que moins documentée pour l'instant, est aussi importante que celle d'autres maladies. En effet, on constate que les boissons frelatées en sachets et en bouteilles inondent les marchés. On dénombre plus de 50 variétés de sachets des boissons frelatées importées et vendues en détail sur le marché tchadien à des prix très dérisoires (25 à 100 franc CFA/sachet). La plupart de ces boissons frelatées vendues dans des petits sachets de 50ml contiennent environ 43% d'alcool pur. Malheureusement, l'accessibilité géographique et financière ainsi que la facilité à emporter ces boissons frelatées font que les jeunes tchadiens s'y adonnent. Pourtant, le décret N°2835/PCMT/PMT/MSPSN/2022 porte interdiction de l'importation, de la fabrication, de la détention, de la circulation, de la vente, de l'offre et de la consommation de toutes les boissons alcoolisées, frelatées au Tchad. Les indicateurs d'utilisation des services de santé essentiels sont presque tous à des niveaux très faibles malgré des améliorations par rapport aux années précédentes. Selon le rapport de l'OMS, l'indice de couverture universelle de santé au Tchad est passé de 27% en 2015 et de 28% en 2019.

Le Tchad a été déclaré pays libéré de la circulation du Poliovirus sauvage (2016) et a obtenu le statut d'élimination du tétanos maternel et néonatal (2019).

L'engagement du Tchad au sommet de Nairobi sur CIPD 25 en novembre 2019 à tenir la promesse du Caire à l'horizon 2030 en augmentant progressivement les ressources budgétaires allouées au secteur de la santé pour atteindre les 15% du budget national, avec une allocation d'au moins 25% du budget à la santé du couple « mère et enfant », y compris la création d'une ligne budgétaire pour les produits de SR n'est pas encore respectée. En 2023, seulement 6,9% du budget de l'Etat sont consacrés à la santé. Ce taux se situait à 4,61%, 6,85% et 7,47% en 2018, 2019 et 2021, respectivement. En outre, les dépenses de santé par habitant sont d'environ 4 000 FCFA (\$7), loin du minimum compris entre 17 130 FCFA (\$30) à 22 840 FCFA (\$40) pour les pays à faible revenu recommandé par l'OMS.

Tirant leçon du Plan National de Développement Sanitaire de troisième génération (PNDS3) et dans le but d'améliorer les performances du système de santé du pays, le ministère en charge de la santé s'est doté d'un nouveau Plan National (PNDS4) qui couvre la période 2022-2024 et vise à assurer à la population l'accès universel aux soins de santé de qualité, globaux, intégrés, continus et centrés sur la personne afin de contribuer efficacement au développement socioéconomique du pays. Le PNDS4 vise également à opérationnaliser la Loi n°035/PR/2019 portant mise en place de la Couverture Santé Universelle (CSU). Enfin, il convient de rappeler que la CSE prévoit 3 régimes dont les deux premiers sont contributifs. Il s'agit de : (i) le régime de l'Assurance Santé des Salariés (ASS) pour les travailleurs salariés du public et privé ; (ii) le régime de l'Assurance Santé des Indépendants (ASI) pour les travailleurs indépendants ; et (iii) le régime de l'Assistance Médicale (AMED) pour les personnes économiquement démunies.



L'analyse de la couverture scolaire montre d'importantes disparités selon les provinces et le sexe. Le taux brut de scolarisation au primaire était de 91,5% (Garçon 100,9% et filles 82,1%) en 2020/2022, alors qu'il était de 72% en 2019 (ECOSIT4-2019), soit une nette amélioration. Les données disponibles mettent en exergue des fortes disparités géographiques. En effet, le TBS au primaire est de 20,8% dans le Borkou et 136% au Logone Oriental et 148,3% à N'Djamena.

Au titre de l'année scolaire 2021/2022, l'Enseignement Primaire a accueilli 2 832 890 élèves contre 2 719 364 élèves en 2020/2021, soit une augmentation de 4,2%. L'analyse de l'évolution des effectifs des élèves du primaire montre aussi que la proportion des filles au primaire a peu évolué durant les 5 dernières années passant de 43,2 en 2016/2017 à 44,6 en 2021/2022. En 2019, plus de 60% des effectifs d'élèves étaient concentrés en zone rurale, 30% en zone urbaine, et 10% en zone semi-urbaine. En ce qui concerne les catégories de vulnérabilité, les orphelins et enfants vulnérables sont au nombre de 124 645 (4,4%), les élèves réfugiés 48 021 (1,7%), les élèves retournés 19 090 (0,7%), les élèves déplacés internes 19 259 (0,7%) et les enfants en situation de handicap 14 348 (0,5%).

La proportion d'enfants et des jeunes en cours élémentaires qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en lecture est passée de 18% à 34% entre 2015 et 2019, soit une amélioration de 16 points de pourcentage.

La proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en mathématiques est passée de 48% à 64,5% entre 2015 et 2019. La proportion d'enfants et de jeunes en fin du cycle primaire qui maîtrisent au

moins les normes d'aptitudes en lecture est passée de 15,7% à 22,1% entre 2015 et 2019.

La proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en mathématiques est passée de 19,1% à 11,5%, entre 2015 et 2019, soit une diminution de 7,6 points de pourcentage. L'année 2019 a vu l'élaboration d'un plan de contingence de l'éducation couplé au plan de transition qui a permis de renforcer les mécanismes de prévention et de résilience face aux risques de conflits et/ou de catastrophes naturelles, mais également l'intégration des réfugiés dans le système éducatif du Tchad et l'officialisation de 108 écoles et 10 centres de formation technique et professionnelle.

Par ailleurs à travers le financement du GPE cumulant plus de 50 millions de dollars US et mis en œuvre par le SNU, il y a des réalisations qui ont trait aux réformes du secteur de l'éducation, à la mise en place des plans sectoriels (PIET) de l'éducation formelle et non formelle alignés aux ODD, à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle de plus de 50 000 adultes dont la majorité sont des femmes, à l'insertion des enfants déscolarisés dans le formel et la vie professionnelle, l'élargissement des capacités d'accueil à travers les constructions scolaires et l'équipement des salles de classe, l'amélioration des conditions liées à la qualité de l'éducation à travers la dotation de 2 millions de manuels scolaires aux élèves des zones défavorisées, l'appui à la scolarisation des filles, la prise en charge des maîtres communautaires, le renforcement du Système d'Information, la mise en place d'un système national d'évaluation des acquis scolaires et le processus de mise en place d'une carte scolaire numérique.

D'après les données de l'EDS-MICS2014-2015, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien être psychosocial, pour l'ensemble, est passée de 32,6% à 44,9% entre 2015 et 2019, soit une progression de 12,3 points de pourcentage. Par sexe, elle est de 42,7% en 2019 contre 30,4% en 2015 pour les hommes et de 47,1% en 2019 contre 34,9% en 2015 pour les femmes. On constate une avancée dans l'implémentation des centres de formation technique et professionnelle. Depuis la création du Ministère en charge de la formation professionnelle et des petits métiers en 2016, le nombre des centres a presque doublé (16 en 2015, 37 en 2019 et 51 en 2020). Malheureusement, ces centres nouvellement créés ne sont pas suffisamment équipés en dispositifs techniques pour pouvoir assurer leurs missions. D'après les données de l'annuaire des statistiques scolaires, on dénombre 24 Centres de Formation Technique et Professionnelle (CFTP) pour l'année scolaire 2020/2021, contre 15 l'année précédente, soit une hausse remarquable de 60%. En outre, le recensement scolaire de l'année 2021-2022 a donné 26 Centres de Formation Technique et Professionnelle (CFTP). Ces centres sont repartis dans 17 provinces sur les 23 que compte le pays et sont tous implantés en milieu urbain. En ce qui concerne l'effectif des apprenants des CFTP, on dénombre 2 290 personnes dont 634 filles soit 27,7% en 2021/2022, contre 2 128 personnes la précédente année scolaire.

Au titre des Formations professionnelles non formelles (2020 -2021), 12266 femmes et jeunes alphabétisées (PREAT) ont bénéficié de diverses formations, en lien avec leurs activités professionnelles. Dans cette même période, 26413 adolescents des centres

d'éducation de base non formelle ont reçu une initiation à divers métiers, notamment en artisanat d'art, artisanat utilitaire, en agriculture et élevage.

Au terme de l'année 2020-2021, 7 623 réfugiés sont scolarisés hors des camps dont 2 199 en zones urbaines 17 475 tchadiens sont scolarisés dans un établissement appuyé par le HCR, dont 5 089 dans les camps 569 étudiants réfugiés bénéficient d'une bourse universitaire 60% des enseignants, du primaire au secondaire, sont qualifiés. En moyenne, du primaire au secondaire, 112 enfants se partagent une salle de classe durable et 98 une latrine.

En outre, 100 856 réfugiés répartis entre les cycles primaire et secondaire étaient inscrits à l'école à la fin de l'année académique 2020/2021, soit une progression de 11% par rapport à 2019/2020. 616 réfugiés (56% de filles) ont obtenu leur Baccalauréat au Tchad cette année avec un taux de réussite de 53%. L'afflux massif des réfugiés soudanais est susceptible de mettre la pression sur les ressources limitées dans le secteur de l'éducation, en particulier dans les provinces de l'Est du Tchad (Ouddaï, Sila et Wadi-Fira).

Enfin, l'Indice du capital humain de la Banque mondiale pour le Tchad est de 0,30 : un enfant né aujourd'hui sera 70 % moins productif à l'âge adulte qu'un enfant ayant reçu une éducation de qualité et bénéficié de services de santé adaptés. Par ailleurs, un enfant tchadien sur cinq n'atteindra pas sa cinquième année et 40% d'entre eux souffrent d'un retard de croissance, avec un risque de conséquences durables sur leur développement cognitif. Entre les âges de 4 et 18 ans, les enfants tchadiens ne passent en moyenne que 5 ans sur les bancs de l'école.



Depuis 2015, le Tchad a enregistré des progrès tant au niveau de l'engagement politique, de l'adoption des politiques et des stratégies que de la mise en œuvre des projets, programmes et plans en faveur de l'égalité, de l'équité et de l'autonomisation des femmes. En effet, pour relever les défis liés à l'équité et l'égalité de genre, le Gouvernement tchadien a ratifié les traités internationaux sur l'égalité des sexes, y compris la Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées (loi du 07/PR/2019 portant protection des personnes handicapées). Cette volonté se reflète aussi par de nombreuses réformes et politiques, intervenues récemment, qui ont été mises en œuvre en vue de valoriser la situation de la femme. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption d'une Feuille de route de lutte contre le mariage des enfants et les Mutilations Génitales Féminines 2019-2021 ; (ii) l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG)²⁵ et de son plan national d'action 2019-2023 ; (iii) l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG); (iv) la création en octobre 2017 de la radio thématique femme dénommée « la voix de la femme tchadienne »; (v) l'élaboration et l'adoption du plan d'Action national (2023-2027) ;

(vi) la résolution 1325 ; (vii) l'adoption du Plan d'Action Quinquennal de la mise en œuvre de la PNG (2019-2023) et la PNG elle-même (Décembre 2016); (viii) l'élaboration de la stratégie nationale de l'entrepreneuriat féminin; (ix) la création d'un ministère dédié au genre au sein du Gouvernement de Transition; (x) l'organisation en juillet 2023 du forum « Religion, tradition et violences vasées sur le genre » au cours duquel les chefs religieux et les leaders traditionnels ont fait de déclarations solennelles d'abandon de MGF et (xi) l'élévation de la Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance au

rang de ministre d'Etat en 2023.

Toutefois, ces progrès ne peuvent occulter le peu d'application de ces lois, ainsi que la faiblesse de la contribution budgétaire de l'Etat en faveur des femmes. En effet, en ce qui concerne les allocations budgétaires, le ministère du Genre et de la Solidarité Nationale est défavorisé par rapport aux autres secteurs sociaux. La part du ministère de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance dans le budget global hors investissement sur ressources extérieures en 2020 est d'environ 12%, soit 14,45 milliards de FCFA alors que celle de l'année 2021 s'élève à 7,865 milliards, soit une hausse de 0,72% point de pourcentage. Cependant, les besoins demeurent importants. Il convient de relever que plus de la moitié de cette allocation budgétaire (56,1%) est consacrée à la prise en charge du personnel. La proportion des femmes Conseillères au Conseil National de Transition est 25,9% en 2022, soit une progression de 11 points de pourcentage par rapport à la troisième législature où elles représentaient 14,9% des parlementaires (2011- 2015/2021). En ce qui concerne l'administration locale, on totalise 947 conseillers municipaux dont 144 femmes, soit 14% de femmes entre 2012 et 2019 (Réseau de Femmes élues d'Afrique réseau du Tchad - REFELA). Ces statistiques restent quasiment inchangées en 2023.

Les VBG sont encore courantes et connaissent même une ampleur accrue. Selon la MICS6, 2019, on observe que 17,4% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont vécu des violences physiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois ; cette situation n'a guère évolué par rapport à 2015 qui était de 17,5% en raison de la persistance des pesanteurs socioculturelles et de la faible application des textes juridiques existants.

La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans est en régression passant de 29,7% en 2015 à 24,2% en 2019. Cette régression est aussi observée pour les femmes mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans de la même tranche d'âge (66% en 2015 contre 60,6% en 2018). Par ailleurs, celle des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une ablation ou une mutilation génitale a connu une légère régression de 4,3 points de pourcentage, passant de 38,4% en 2015 à 34,1% en 2019.

Au niveau économique, la situation de la femme tchadienne est peu reluisante, comparée à celle de l'homme. En effet, selon le Global Gender Index, le Tchad occupe le 145^{ème} rang sur 146 pays de l'échantillon avec un score de 0,570 en 2023. Par rapport à l'année précédente, le Tchad a perdu un score de 0,008 et est surclassé par 3 pays. La désagrégation de cet indice relève que le pays a plus d'efforts à réaliser dans les domaines de l'éducation, de la participation et des opportunités économiques et de l'autonomisation politique où il occupe respectivement le 145^{ème}, 126^{ème} et 105^{ème} rang sur 146 pays de l'échantillon. La performance du Tchad est réalisée dans le domaine de la santé et la survie où il occupe le 72^{ème} rang sur 146 pays. Bien que les femmes soient relativement plus nombreuses à avoir

un emploi (51,1%) que les hommes (49,9%), il n'en demeure pas moins qu'elles occupent majoritairement des emplois précaires. En outre, les femmes détiennent la plupart des 72,2% des entreprises informelles que compte le pays. L'importance de l'informalité des entreprises détenues par les femmes s'explique par des contraintes spécifiques à elles : analphabétisme, manque de formation professionnelle, absence de capital de démarrage, difficile accès au financement, pesanteurs socioculturelles et religieuses, etc.

Au niveau éducatif et sanitaire, les discriminations à l'égard des femmes sont patentes. Selon le Rapport sur le développement humain 2020, au Tchad, seulement 1,7% des femmes adultes ont suivi au moins des études secondaires, contre 10,5% des hommes. Par ailleurs, sur 100 000 naissances vivantes, 1140 femmes décèdent de causes liées à la grossesse.

Pour l'implication du genre dans le cadre des projets de consolidation de la paix et la cohésion sociale, le changement le plus significatif indiqué concerne l'implication des femmes dans la gestion des conflits. Elles se sentent plus libres de s'exprimer et sont maintenant plus impliquées et considérées. Le deuxième changement significatif est relatif aux espaces de dialogues rendus possibles grâce aux clubs Dimitra.





Selon l'ECOSIT 4-2019, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 43,7% en 2011 à 62,7% en 2018, soit une augmentation de 19 points de pourcentage. Le degré de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est passé de 30% en 2016 à 32% en 2017, soit une augmentation de 2 points de pourcentage. Le Tchad est donc encore loin de la mise en œuvre complète de la GIRE (100). Selon les données disponibles, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 56,10% en 2015 à 61,8% en 2019. Toutefois, on note de disparité importante selon le milieu de résidence quelle que soit l'année considérée.

Par ailleurs, 33,10% (4966/15003) des établissements scolaires (préscolaire, primaire, moyen et secondaire) possèdent un point d'eau (Annuaire statistique de l'éducation 2020-2021). Pour contribuer à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles, une stratégie Eau, Hygiène et Assainissement a été adoptée ; et une Feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'horizon 2030 à l'air libre a été élaborée. S'agissant de la défécation à l'air libre, selon le Programme commun des Nations Unies de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le taux a enregistré une diminution de 2 points de pourcentage (66% en

2015 contre 64% en 2020).

La proportion de la population qui a accès à des toilettes améliorées connaît une légère progression au niveau national de 14,8% en 2015 à 16,1% en 2019. Ce progrès est aussi constaté selon le milieu de résidence, mais plus prononcé en milieu rural (3,8% en 2014 contre 7% en 2019). L'utilisation de toilettes améliorées et partagées avec les membres d'autres ménages est en nette diminution (6,6% en 2015 contre 4% en 2019, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage) alors que celle de toilettes améliorées non partagées est en progression (8,2% contre 12,1%). La baisse du recours aux toilettes améliorées partagées pourrait s'expliquer en partie par l'augmentation de l'utilisation de toilettes propres aux ménages.

En ce qui concerne les dispositifs de lavage de mains, on note également une amélioration de la situation. En effet, 22,4% de la population utilisait des équipements avec de l'eau et du savon ou tout autre produit en 2015 alors qu'en 2019, cette proportion était de 37,7%. Bien que les données ne soient pas disponibles, l'amélioration induite par la mise en œuvre des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie de COVID-19 pourrait s'inverser avec la disparition des effets de cette pandémie.



Depuis plusieurs années, l'accès à l'électricité reste limité au Tchad. Malgré les efforts d'investissements consentis par le Gouvernement dans ce secteur ces dernières années, la proportion des ménages utilisant cette source d'éclairage n'a pas beaucoup évolué passant de 7,7% en 2015 à 8,4% en 2019 (MICS6 2019), soit une augmentation de 0,7 point. De surcroît, ceux qui ont l'accès à l'énergie ne l'ont pas souvent en continu. On note que le taux d'accès à l'électricité n'est que de 1,8% en milieu rural contre 36,7% en milieu urbain. Ce faible niveau d'accès à l'électricité s'explique par le faible niveau d'investissements (publics et privés) dans le secteur, la vétusté des installations existantes, la faiblesse de la gouvernance du secteur et la non mise en œuvre effective du plan d'électrification.

En outre, pour améliorer l'accès à l'électricité, le Gouvernement tchadien a procédé à des réformes importantes. En particulier, le Gouvernement a procédé à la libération totale des secteurs de la production, du transport et la distribution de l'électricité à travers l'adoption de la Loi n°036/PR/2019 qui devrait se traduire par l'entrée des privés et d'autres acteurs dans ces secteurs. Cette réforme du cadre institutionnel n'a pas permis d'attirer de nouveaux investisseurs.

Selon le Plan d'Urgence d'Accès à l'Electricité (2021-2023), 45 mémorandums d'entente et contrats sont signés ces 5 dernières années, mais aucun n'a abouti à défaut de garantie souveraine exigée par les partenaires. En plus de la réforme du cadre institutionnel, le Gouvernement adopté en juin 2020 un Plan

d'Urgence d'Accès à l'Electricité qui couvre la période 2021-2023 (PUAE 2021-2023). Le PUAE 2021-2023 a pour objectif programmatique : (i) la diversification de l'économie ; (ii) l'aménagement du territoire ; et (iii) le développement du mix-énergétique. Les objectifs programmatiques du PUAE 2021-2023 sont: (i) porter le taux d'accès à l'électricité à 53% (6,4% en 2020) dont 20% (0,6 en 2020) en milieu rural et une part des énergies renouvelables de 20% (1% en 2020) ; et (ii) installer une puissance utile de 1 056,1 MW permettant à 6 898 568 habitants d'avoir accès à l'électricité.

La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres est passée de 3,4% au national en 2015 à 5,7% en 2019, soit une amélioration de 2,3 points (28,3% en milieu urbain contre 0,4% en milieu rural). Selon les provinces, cette proportion varie de 37,2% à 72,2% à N'Djaména, soit une augmentation de 35 points. Cette amélioration observée principalement en milieu urbain est le fruit de la politique d'interdiction de coupe abusive des arbres pour la préservation de l'environnement, accompagnée de celle de la disponibilité des gaz butane à prix subventionné. En outre, depuis 2011, le Tchad produit localement du gaz butane par la raffinerie de Djarmaya. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale est passée de 0,89% en 2015 à 0,85% en 2017, la tendance est presque restée constante sur la période. L'utilisation des plaques solaires par les ménages comme source d'électricité est passée de 0,1% en 2011 à 1,2% en 2019. Soit une amélioration de 1,1%.





La croissance du PIB réel par habitant est loin d'atteindre la cible annuelle de 7%, nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda 2030. Le taux de croissance du PIB réel annuel est passé de 3,9% en 2015 pour s'établir à 3,0% en 2019, avant une récession de 2,2% en 2020 et 1,1% en 2021, principalement du fait de la pandémie du Covid-19 et du bas niveau des cours du pétrole. Cependant, grâce à l'embellie sur le marché international du pétrole, consécutive à la crise ukrainienne, la croissance a atteint 3,4% en 2022. D'après les prévisions du FMI (Oct. 2023), en raison de la poursuite de la vigueur des prix du pétrole sur les marchés internationaux et de l'élimination progressive des effets de la pandémie de Covid-19, la croissance du PIB devrait atteindre 4% au en 2023. Ce taux est sensiblement égal à celui de la croissance démographique (3,6%). En plus de la pression démographique, l'impact de la croissance sur la population est réduit par l'inflation qui a connu une forte hausse (5,8%) en 2022, alors que les prévisions de 2023 devraient s'établir à 7%. Ceci est d'autant plus que l'inflation est principalement alimentaire.

La répartition des emplois par secteur d'activités confère une place importante à l'agriculture (72,1% en 2018 contre 74,3% en 2011). Les femmes sont majoritaires dans les secteurs d'activité tels qu'autre industrie (77,2%), restaurant/ hôtel (67,1%), agriculture (54,2%) et commerce (52,5%). 60% des demandes d'emploi, tous sexes confondus, émanent des jeunes diplômés de 25 à 35 ans qui sont massivement présents sur le marché formel du travail. Depuis 2015, on observe une croissance négative de la productivité du travail, du fait notamment de la faible création de valeur ajoutée sectorielle, des crises multiples (sécurité, pétrole, climat), avec une contribution quasi stable de l'agriculture plutôt informelle aux emplois (entre 77% et 79% en projection). La création des emplois dans les autres secteurs (industries, services modernes) demeure plus faible et dans une constante. Cela explique un taux de vulnérabilité élevé des emplois (plus de 90% des emplois sont

occupés par des travailleurs indépendants dans l'informel). La proportion des travailleurs salariés (moins de 7% des emplois) et des chefs d'entreprises (moins de 1% des emplois) souligne la nécessité de développer les compétences de qualité dont l'économie a besoin et promouvoir des emplois décents dans un scénario de croissance forte, diversifiée et inclusive. En 2019, s'agissant du travail forcé, 39% des enfants âgés de 5 à 17 ans ont participé à une activité économique ou à une tâche ménagère, contre 51,5% en 2014/2015, traduisant ainsi de progrès notable en matière d'élimination du travail des enfants avec notamment une surveillance très rapprochée et une répression de ce phénomène par les autorités publiques. Cependant, la prévalence du travail des enfants est légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons (respectivement 39,6% et 38,5% en 2019), à cause notamment de leur emploi fréquent dans les tâches ménagères. En outre, le travail des enfants est nettement plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 42,3% et 24,4% en 2019), du fait de la précarité des revenus des parents qui pousse les enfants à exercer des petits métiers ou tâches pour subvenir à leurs besoins. En ce qui concerne la lutte contre la traite des personnes (TDP), le Gouvernement tchadien a accompli des progrès significatifs depuis l'année 2018. Selon le rapport 2019 du Département d'État américain, avec la mise en place de la loi 012/PR/2018 sur la lutte contre la traite des personnes au Tchad, la signature du décret portant mise en place de la Commission nationale sur la lutte contre la traite des personnes au Tchad, ainsi que la création du Comité technique multisectoriel sur la lutte contre le trafic illicite des migrants et la traite des personnes en mai 2021. En raison de ses efforts accrus, notamment à travers la criminalisation officielle en 2018 de la traite des personnes, y compris l'exploitation sexuelle et par le travail, le Tchad a été reclassé au niveau 2 alors qu'il était sur la liste de surveillance de catégorie 2.



Selon l'Autorité de l'Aviation Civile du Tchad (ADAC), le nombre total de passagers voyageant au départ et à l'arrivée de l'aéroport de N'Djamena a enregistré une forte baisse sur la période 2019-2021, passant 160 248 en 2019, 61 093 en 2020 et 91 773 en 2021. Le nombre de passagers a connu une baisse de près de deux tiers (61,88%) entre 2019 et 2020 en raison essentiellement de la fermeture des frontières aériennes induite par les mesures barrières contre la pandémie de COVID-19. On constate une reprise du trafic aérien en 2021 sans pour autant retrouver son niveau de 2019. Cette évolution du nombre de passagers est différente de celle du fret aérien transporté qui a enregistré une hausse de 44,2% entre 2019 et 2020 (4428,5 tonnes en 2019 et 6385,0 tonnes en 2020) et une hausse de 28,5% (6385,0 tonnes en 2020 et 8209,5 tonnes en 2021). Par ailleurs, il convient de noter que ces trois dernières années, 3 compagnies aériennes qui desservaient l'aéroport international Hassan Djamous ont disparu (Royal, Air Ivoire et Tchadia Airline). Au niveau domestique, en plus des vols humanitaires, l'espace aérien tchadien a enregistré une nouvelle compagnie aérienne (Royal Airways) en novembre 2023.

Le Tchad entend faire du développement des infrastructures de base un levier de la consolidation de la croissance économique et de l'amélioration du bien-être des populations. Le bitumage de route est passé de 2 297 km en 2017 à 2 435 km en 2019, soit une augmentation de 138 km à la suite de la mise en œuvre la stratégie nationale des transports. En 2021, le linéaire des routes bitumées s'est établi à 2 391 km en 2021, soit une baisse de 1,8% par rapport à son niveau de 2019 en raison de la vétusté de certaines voies.

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB renvoie à l'évolution du poids du secteur secondaire dans le PIB. Le secteur est dominé par les industries agro-alimentaires (abattage et transformation de la viande et du poisson). En 2019, le secteur a profité amplement de la bonne tenue de l'activité dans la branche BTP induite par la reprise de l'investissement public. En dépit d'une baisse de l'apport de la branche industries manufacturières à la croissance qui est devenue nulle en 2019 alors qu'il était de 0,6 point en 2018. Le secteur secondaire a connu une augmentation sensible de sa contribution à la croissance pour se hisser à 1,9 point en 2019 contre 0,9 point en 2018. Quant à la production industrielle, il faut noter que la valeur ajoutée manufacturière (MVA) exprimée en pourcentage du PIB réel est restée stable entre 2014 et 2019 (environ 10%), après une période de croissance entre 2010 et 2012. Cette variation traduit les investissements réalisés dans les industries manufacturières au cours de cette période.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO2) par unité de valeur ajoutée traduisent l'utilisation des ressources et un recours aux technologies et procédés industriels, notamment la combustion de carburant, propres et respectueux de l'environnement. Au Tchad, la valeur de cet indicateur n'a pas changé faute des nouvelles données disponibles depuis 2016 qui est de 0,080 (Centre d'analyse des informations relatives au dioxyde de carbone, division des sciences de l'environnement, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, États-Unis).



En 2016, le niveau des dépenses annuelles de recherche-développement était relativement faible, s'établissant à 0,3% du PIB annuel. Cela traduit l'étendue des efforts à fournir tant par le secteur public que celui privé pour le soutien financier à la recherche-développement.

En 2016, on a estimé à 57,89 le nombre de chercheurs pour un million d'habitants. Ainsi, des conditions doivent être facilitées pour attirer les potentiels chercheurs à se consacrer à la recherche-développement.

Au Tchad, la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile demeure relativement faible. La situation par type de technologie est la suivante :

- ✓Le taux d'utilisation du mobile est passé 40,5% en 2015 à 53,5% en 2020, soit une augmentation de 13% sur cinq ans ;
- ✓Le taux d'utilisation d'internet est passé de 9,6% en 2015 à 14,2% en 2020, soit une hausse

de 4,6 points de pourcentage ;

✓Pour la 2G, une part de 86% de la population y a accès depuis 2021, cette proportion a stagné depuis 2015 ;

✓Pour la 3G, la part de la population y ayant accès est passée de 59% en 2021, alors qu'elle était à 13% en 2015 à 42% en 2018 ;

✓Pour la 4G, la part de la population y ayant accès est passée de 8,6% en 2015, à 12% en 2018 et à 22% en 2021.

Par ailleurs, contrairement aux autres pays africains où la téléphonie mobile est mobilisée au service de la finance inclusive, il est à constater qu'à peine 1% de la population tchadienne utilise le mobile money. On constate même une baisse, sur la période 2015-2020, de la proportion de la population tchadienne utilisant la téléphonie mobile comme un instrument d'inclusion financière.

Les dépenses des ménages sont passées de 1 490 510 F CFA, soit près de 124 209 F CFA par mois en 2011 à 1 815 212 FCFA soit près de 151 268 F CFA par mois en 2019, soit une hausse de 22% de dépenses des ménages par mois. Par milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage est 2,3 fois plus importante en milieu urbain (3 188 125 FCFA) qu'en milieu rural (1 398 393 F CFA). Quel que soit le milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage croît régulièrement lorsqu'on va des ménages les plus pauvres aux plus riches.

La proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian au niveau national est passée de 20,3% en 2011 à 9,7% en 2019 selon les travaux de la Banque Mondiale sur la base des données d'ECOSIT 3 et 4 respectivement. Ces améliorations des conditions de vie des vulnérables sont dues à la mise en œuvre des deux premiers Plans Nationaux de Développement. Toutefois, des disparités existent entre le milieu urbain avec 3%, et le milieu rural avec 11,9% en 2019. En 2019, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian varie avec le sexe du chef de ménage. Ainsi, les ménages dirigés par des hommes constituent la grande majorité avec 75,3% contre 24,7% de ceux dirigés par des femmes. De même, cet indicateur varie avec les classes d'âges, le groupe d'âge 25-43 ans constitue près de la moitié avec 47,7% suivi du groupe d'âge 44 – 64 ans avec 36,2%. C'est dans les groupes d'âge 65 ans et plus, et moins de 25 ans qu'on enregistre les moins pauvres avec 10,4% et 5,8%, respectivement.

Selon la même enquête, globalement, on remarque que les dépenses moyennes annuelles d'éducation passent de 21 222 F CFA par enfant en 2010/2011 à 21 760 F CFA par enfant en 2017/2018, soit une hausse de 2,5% entre 2011 et 2018. En outre, les parts

des dépenses chez les pauvres sont plus élevées que chez les non pauvres au niveau des dépenses d'habillement et chaussures (6,2% contre 5,9%), logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (18,4% contre 13,7%) et santé et hygiène (3,7% contre 3,5%).

Au niveau national, il y a eu beaucoup de progrès dans la mise en œuvre des politiques migratoires à travers la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) créée en 2011 par décret n° 11-839/PR/PM/MAT/11 et ayant pour mission de mettre en application les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. La CNARR est activement impliquée dans la gestion des réfugiés soudanais installés à l'est du Tchad. De plus, le Tchad a approuvé la libre circulation dans la CEMAC. La Loi d'asile a été votée en décembre 2020 qui confirme les droits socio-économiques et la documentation officielle permettant une véritable croissance inclusive.

Concernant la facilitation de la migration et la mobilité de façon ordonnée, et régulière, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, le Tchad a adopté le Pacte mondial pour les migrations sûres ordonnées et régulières (PMM), et élaboré deux plans d'actions prioritaires pour sa mise en œuvre jusqu'en 2024. En novembre 2020 et en février 2022, le Tchad a organisé des Consultations nationales pour l'Examen national volontaire du PMM. Depuis Février 2021, le Tchad est par ailleurs un des « Pays Champions » de la mise en œuvre du PMM, ce qui lui offre un espace d'apprentissage et de mise en valeur des bonnes pratiques de gestion des migrations.





En dehors de la capitale N'Djaména, la plupart des centres urbains présentent un caractère plus rural qu'urbain, si l'on considère les aspects qualitatifs (activités dominantes, type de bâti, équipements). En 2013, le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat a mis en place un schéma National d'Aménagement du Territoire. L'enjeu principal est de faire en sorte que l'urbanisation et le développement urbain aient un positionnement adéquat dans le contexte national et régional d'ici 2035, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins de base de la population (énergie, eau potable, assainissement, transports, hygiène, etc.). De même, le premier Plan de Réponse aux inondations et le Plan de contingence multirisque ont été élaborés y compris les plans d'organisation de secours (ORSEC) et de la revue juridique et institutionnelle.

Cependant, la mise en œuvre de ces plans reste un défi, compte tenu en partie des contraintes budgétaires de l'Etat et la mobilité des cadres de l'Etat ayant initié ces plans. A cela s'ajoute la croissance démographique rapide de certains centres urbains, qui se manifeste à travers une carence en logement et de l'insalubrité. Particulièrement, la ville de N'Djaména connaît une expansion démographique très rapide due au fait qu'elle concentre la plupart des activités économiques.

Mais, le développement de la ville ne suit pas, notamment en matière d'assainissement et d'hygiène, de transports urbains, de logement, de sécurité et du coût de la vie. Le Tchad est l'un des pays qui n'a pas pu offrir à sa population des logements sociaux dont le déficit est estimé à plus de 370 000 logements (Ministère en charge de l'Habitat 2019). La Loi fondamentale a défini un mode de gestion des communes dont les conseillers élus au suffrage direct et issus de toutes les couches de la société. En 2020, 42 communes sur 414 disposent des conseillers élus, soit 10,1%.

Le pays s'est doté en 2015 d'un Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la

Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. En 2018, seulement 13% des administrations locales (provinces) disposent de stratégie locale de réduction des risques de catastrophe.

Cependant, de manière générale, le bilan en matière d'urbanisation et d'offres de cadres de vie décent reste très mitigé, comme illustré par les inondations d'une ampleur sans précédent (les pires depuis 1961) que le pays a enregistrées au dernier trimestre de l'année 2022. Ces inondations ont touché, entre fin septembre et décembre 2022), 1,3 million de personnes (7,3 % de la population) dans 19 des 23 provinces du Tchad et causant d'importants dégâts matériels. Elles ont touché 465 000 hectares de terres cultivées et 19 000 bovins dans 19 des 23 provinces tchadiennes. Les provinces les plus touchées sont Mayo Kebbi Est (246 103 personnes), Logone Occidental (147 129 personnes), Tandjilé (138 831 personnes) et Mandoul (82 608 personnes). A N'Djaména, on a dénombré 14 144 ménages, constitués de 71 149 personnes, qui ont été déplacés dans les sites suite aux inondations fluviales. Le gouvernement tchadien a déclaré l'état d'urgence le 19 octobre 2022, appelant à l'aide les organisations humanitaires et les partenaires du Tchad. Le 24 octobre 2022, le gouvernement a mis en place une unité de coordination composée d'acteurs humanitaires qui suivra l'évolution de la réponse à la crise des inondations. Fin décembre 2022, seuls 41 % des fonds requis pour le Plan conjoint de réponse aux inondations, dont 18 millions de dollars reçus et 11 millions de dollars promis, ont été reçus ou engagés sur une demande initiale de 69,8 millions de dollars.

En 2023, suite à ces inondations, le Premier ministre Saleh Kebzabo a présidé le 29 mai 2023, la cérémonie officielle de pose de la première pierre de la construction de la digue de Digangali, dans le 9ème arrondissement de N'Djaména. En plus de la digue, plusieurs marchés publics sont octroyés à des entreprises pour le bitumage de certaines voies à N'Djaména.



Le Tchad dispose d'un programme national de conservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique dont les objectifs sont, entre autres, la réduction de la pression sur les ressources naturelles, la promotion de l'agroforesterie et la reforestation. La mise en œuvre de ce programme a permis d'entreprendre plusieurs actions visant à assurer la production durable de ressources naturelles.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche a mis en place un cadre stratégique opérationnel pour la gestion durable, la promotion et la valorisation de 10 produits forestiers non ligneux prioritaires. Plus généralement, elle intervient dans le PND 2017-2023 dans le domaine du développement des chaînes de valeur de l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture pour le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles en faveur

de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la valorisation et gestion durable des ressources naturelles pour le renforcement de la résilience. Notons que les chaînes de valeur agricole au Tchad restent sous-développées pour les cultures de rente, et très limitées dans le cas des cultures vivrières. Elles sont fragmentées et inefficaces, avec un manque de certifications, de normes et de système de classement qui empêche d'exploiter le plein potentiel de la production végétale. Cette situation est aggravée par la faiblesse ou l'absence d'infrastructures matérielles, le développement limité du secteur privé et l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie. Aucune chaîne de valeur ne bénéficie d'une stratégie nationale officielle, mais les cultures commerciales et alimentaires sont signalées comme des opportunités potentielles dans les documents de politique sectorielle liés à l'agriculture.





En 2015, le Tchad a élaboré son Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. En 2016, le Plan de contingence multirisques et l'adoption de la politique nationale pour la lutte contre le Changement Climatique consécutivement à l'enclenchement de l'élaboration de la Politique nationale de l'Environnement (PNE 2020) a été réalisé. La même année, le Tchad a signé l'accord de Paris sur les changements climatiques adopté le 12 décembre 2015, qui a été ratifié le 12 janvier 2017. En 2022, le Tchad vient d'élaborer son Plan de Réponse aux inondations pour l'ensemble du territoire national. Le pays fait partie des 195 signataires et 186 parties prenantes qui ont soumis leur nouveau plan d'action climat à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Le PND (2017-2023) consacre en son axe 4, un sous axe sur la « création d'un cadre de vie propice à l'épanouissement de la population tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques ». Les engagements nationaux en matière de changements climatiques sont inscrits dans les documents de politique et de stratégie relatifs aux changements climatiques, qui définissent les axes devant guider l'action du gouvernement dans ce domaine. Il s'agit de :

La Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN, devenue CDN) soumise avant la COP 21 en 2015 et qui prévoit la mise en œuvre d'une dizaine des programmes structurants dans le domaine de l'adaptation et une douzaine de programmes prioritaires dans le secteur de l'atténuation ;

La révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) soumise à la COP 26 à Glasgow en novembre 2021 augmente les

ambitions du pays à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

La Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique (SNCC) adoptée en 2018, qui a pour vision « d'asseoir à l'horizon 2030, une économie plus résiliente aux changements climatiques et s'inscrivant dans une trajectoire de développement moins émettrice de gaz à effet de serre ».

La Politique Nationale de l'Environnement validée en 2020, qui se fixe pour objectif de combattre essentiellement quatre grands problèmes : (i) la dégradation des ressources naturelles et la perte de la biodiversité ; (ii) les changements climatiques et les risques environnementaux ; (iii) les difficultés d'accès aux ressources ; et (iv) les insuffisances de gouvernance et de mobilisation de ressources.

Cependant, le Tchad a toujours été particulièrement vulnérable aux effets des aléas climatiques qui se manifestent à travers les phénomènes climatiques extrêmes notamment la sécheresse, les inondations, les épidémies, les incendies et accidents climatiques. Cela est d'autant plus préoccupant que les changements climatiques ont aggravé la dégradation des ressources naturelles dont dépend la majeure partie de l'économie et ont accentué la précarité des conditions de vie des populations. Ces perturbations continuent à provoquer d'importantes pertes matérielles et en vies humaines, ainsi que des déplacements périodiques des populations. En outre, selon plusieurs indices mondiaux, dont l'indice pays de l'initiative Notre Dame Global Adaptation (ND-GAIN), qui résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience, les pays sont classés de 1 (risque faible) à 182 (risque élevé). Le Tchad est classé 182 (risque très élevé).

Aussi, la lutte contre les changements climatiques constitue-t-elle l'une des préoccupations majeures du gouvernement tchadien qui a signé en 1992 et ratifié en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Une évaluation comparative de l'impact carbone d'un scénario de référence par rapport au scénario futur de

réduction de la déforestation, d'intensification des activités de reboisement et d'adoption de bonnes pratiques agricoles montre que le scénario futur générera une empreinte carbone de 325 249 211 t de CO₂ entre 2022 et 2042, augmentant le carbone séquestré par hectare et par an de 0,1 à 0,8 t CO₂ sur la même période.





La surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre est à la baisse continue depuis 2015. En effet, cette proportion a connu une baisse de 0,43% en cinq ans, passant ainsi de 3,88% à 3,45% entre 2015 et 2020. Cette situation est liée essentiellement à l'exploitation forestière intense, à l'empiètement des activités agricoles sur les terres forestières et aux établissements humains. Avec l'hypothèse d'une baisse continue et régulière sous les effets conjugués du changement climatique et de l'action anthropique, cette dégradation pourrait s'accroître du fait de l'absence de plans d'aménagement forestier à long terme.

La proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces se trouvant dans des aires protégées a connu une tendance à la stagnation autour de 70,22% de 2015 à 2019 suite au respect des engagements souscrits par le pays en la matière, notamment, la conservation de la biodiversité et des aires protégées. Cependant la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre a connu une baisse de 3,29%, passant de 70,6% à 67,31% entre 2018 et 2019. Cette situation est due en partie aux pratiques culturelles inadéquates ainsi qu'aux activités liées à l'exploration et à l'exploitation de ressources minières.

En 2016, le Tchad a adhéré au Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025 dont le but est d'améliorer la gestion de la diversité biologique, de l'environnement et des aires protégées. En 2018, le Tchad a adopté une Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Équitables découlant de leur Utilisation (APA). La Stratégie Nationale (SN-APA 2018) vise de façon globale à « mettre en place des mesures législatives, administratives et de politique générale

harmonisée, transparente et opérationnelles conformément aux dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya sur l'APA ».

Le Tchad dispose d'une Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) couvrant la période 2011-2020, ayant pour objectif de contribuer à réduire substantiellement la perte de la diversité biologique. Selon l'évaluation de décembre 2018, on note quelques progrès dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Cependant, des difficultés financières persistantes ont entravé la mise en œuvre de certains projets et programmes relatifs à la biodiversité.

Les efforts fournis dans ce domaine se sont traduits par la création de trois parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve de la biosphère qui totalisent plus de onze millions d'hectares. En plus, les projets de création de deux parcs Siniaka Minia et Zassoo sont en cours.

Le Tchad dispose d'une stratégie nationale pour la gestion durable des Produits forestiers non ligneux (PFNL) au Tchad et d'un cadre stratégique opérationnel de gestion durable, promotion et valorisation des 10 PFNL au Tchad (Phoenix dactylifera, Adansonia digitata, Ziziphus sp. Boscia senegalensis, Tamarindus indica, Arthrospira platensis, Acacia senegal, Acacia seyal, Vitellaria paradoxa, Balanites aegyptiaca, et Parkia biglobosa). De même, un programme pays pour le Fonds Vert Climat au Tchad a été mis en place. Ce programme permet de mettre en œuvre des programmes et projets de gestion de restauration des écosystèmes terrestres et de la biodiversité, (les forêts, lutter contre la désertification, etc..).



Selon le rapport de 2022 de de perception de la corruption de Transparency International, le Tchad occupe le 167ème rang sur 180 pays, alors qu'il occupait le 164ème rang sur 180 en 2020, soit une dégradation de la perception de la corruption sur la période 2020-2022.

Les dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) ont connu une augmentation significative, passant de 60,2% en 2015 à 65,5% en 2020, soit 5,3 points de pourcentage. La remontée de la part des dépenses primaires en 2020 traduit la baisse des investissements de l'Etat et l'importance de la prise en charge par l'Etat des dépenses liées à la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Au niveau national, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population totale, soit 50,6% (RGPH 2, 2009). Cependant, elles sont sous-représentées dans les instances de prise de décisions. Toutefois, il faut noter que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) est composée de 11 commissaires dont 5 femmes (soit un taux de représentation féminine de 45,5%) et un représentant des organisations des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité de genre, le Tchad a adopté en 2018 la loi n° 22 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad dont le décret d'application n°0433 a été signé le 5 mars 2021.

En 2022, le Gouvernement a créé l'Observatoire de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre (OPEG) suivant l'Arrêté n°056/PCMT//PCMT/PMT/MJCDH/SG/DGAJ P/DDH/2022 du 19 juillet 2022, qui a une mission de monitoring, de contrôle, et d'évaluation des progrès réalisés en matière de promotion de genre et des droits des

femmes. En matière de santé de reproduction, la loi n°006 portant santé de la reproduction adoptée en 2002 a vu son décret d'application signé le 14 octobre 2020.

Le Tchad, Etat Parti de plusieurs organisations internationales et sous régionales, notamment l'ONU, l'UA, la CEMAC, la CEEAC, le G5 Sahel, la CENSAD, la CILSS, la CBLT, l'OCI, etc., ne s'est pas intégré dans une nouvelle organisation internationale ou sous régionale ces deux dernières années.

En 2023, selon le classement de Global Terrorism Index (GTI 2023), le Tchad est classé 19ème sur 163 pays affectés par le terrorisme avec un score de 6,168. Le Tchad est ainsi classé parmi les pays dont l'impact du terrorisme est élevé, comparé au premier de groupes de pays où l'impact du terrorisme est très élevé. On constate une dégradation de la situation car en 2020, le pays occupait le 34ème sur 134 pays affectés par le terrorisme avec un score de 4,829. Les attaques contre les forces de sécurité et les populations civiles se sont poursuivies en 2022 comme en illustre le combat entre les soldats tchadiens et les éléments de Boko Haram le 22 novembre 2022 dans l'île de Bouka-Toullorom entre Ngouba et Kaïga dans le Lac, faisant plus d'une dizaine de morts. En 2023, la fréquence et l'ampleur des attaques de la secte Boko Haram ont drastiquement baissé. Il semble même Boko Haram a changé ses méthodes d'action. Il a commencé à enlever les personnels de l'Etat ou des ONG pour les échanger contre des rançons. Depuis 2017, le Tchad met en œuvre un programme de Désengagement, Désassociation, Réintégration et Réconciliation (DDRR) finalisé à créer les conditions nécessaires pour la réintégration des anciens associés aux Organisations Extrémistes Violentes telles que Boko Haram et l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest.

A travers ce programme, mis en œuvre en coordination avec les autres pays du bassin du Lac Tchad dans le cadre de la "Stratégie régionale de stabilisation, redressement et résilience des zones du Lac Tchad affectées par la crise de Boko Haram", le Tchad est en train de se doter des outils législatifs et opérationnels nécessaires pour la gestion des cas d'individus ayant quitté les organisations extrémistes violentes. Ce processus inclut la mise en place d'un système de triage pour la détermination du niveau de risque de chaque individu dissocier et son référencement vers des parcours de poursuite judiciaire ou de réinsertion et réintégration communautaires, ainsi que des initiatives au niveau local finalisées à promouvoir l'acceptation des anciens associés à bas risque dans leurs communautés de retour, telles que la mise en place d'un système d'appui psychosocial pour les anciens associés et les victimes des organisations extrémistes violentes, des initiatives pour la résolution pacifique des conflits inter- et intra-communautaires, l'amélioration de l'accès aux services de base et des campagnes de communication et de sensibilisation des communautés affectées par les activités des organisations extrémistes violentes.

Par ailleurs, le Tchad continue de faire face aux menaces des mouvements politico-armés. Après les attaques rebelles de 2021 qui ont conduit au décès du Chef de l'Etat, le 20 avril 2021, le Gouvernement de Transition a organisé sous la médiation du Qatar des pourparlers avec les groupes politico-militaires qui ont abouti à la signature à Doha, le 8 août 2022, d'un accord de paix, qui a été suivi par l'organisation à N'Djamena d'un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) du 20 août au 8 Octobre 2022. Les assises du DNIS et les résolutions qui en ont suivi constituent une bonne base pour engager les réformes politiques, institutionnelles, administratives et

économiques/financières nécessaires au renforcement des institutions de l'Etat et au rétablissement du contrat de confiance entre les différents acteurs, y compris entre l'Etat et la population, notamment à travers l'amélioration de la gouvernance et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des politiques publiques. Pour mettre en œuvre les recommandations du DNIS, une Feuille de route révisée a été adoptée par le Conseil des ministres le 12 janvier 2023. Le décret n° 0020/PT/PM/SGG/2023 s'y rapportant a été publié le même jour. Il s'agit de la deuxième feuille de route (révision de la 1^{ère}) depuis la mise en place de la transition au Tchad en avril 2021. Il est à noter que contrairement à la première feuille de route, la version révisée n'a pas fait l'objet de consultations avec les partenaires au développement. Aussi, le 2 juin 2023, le Conseil des Ministres a, au cours d'une session extraordinaire, adopté l'avant-projet de Constitution qui sera soumis au référendum le 17 décembre 2023. Contrairement aux résolutions et recommandations du DNIS qui renvoyaient à un référendum la question de la forme de l'Etat, le Gouvernement a fait le choix de valider un avant-projet de constitution qui, même s'il s'inspirait de la Constitution de 1996, ne respectait ni l'esprit, ni la lettre desdites recommandations. Comme l'on pouvait s'y attendre, l'opposition tchadienne a vivement critiqué cette position et a accusé le Gouvernement d'imposer son choix au peuple et qu'il commet « une gigantesque forfaiture ».

La proportion des hommes ayant fait l'objet de discrimination ou harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme est de 12,8% chez les hommes et 17,4% chez les femmes selon MICS 2019.

On constate que les femmes sont plus discriminées que les hommes. En milieu rural, la proportion pour les hommes est de 12,5% et de 16,4% pour les femmes tandis qu'en milieu urbain, elle est de 13,9% pour les hommes et 21,2% pour les femmes. Le phénomène est plus accentué en milieu urbain que rural.

Malgré l'existence des cadres juridiques (Loi 012/PR/2018 du 20 juin 2018 portant ratification de l'ordonnance n°006/PR/2018 du 30 mars 2018), on constate une nette détérioration du traitement des enfants. En effet, selon la MICS 2019, la proportion des enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligées par une personne s'occupant d'eux est de 76,1% dont 30,2% ont subi de violences physiques sévères contre 71% en 2015 avec 15% de châtiments physiques sévères).

La proportion des détenus en instance de jugement a diminué nettement, passant de 72,5% en 2017 à 50,2% en 2019, puis 49,9% en 2020. Ces améliorations sont dues aux progrès notables enregistrés au cours des dernières années en ce qui concerne la promotion de l'Etat de droit aux niveaux national et international, ainsi que l'accès à la justice à tous les citoyens dans des conditions d'égalité. On note aussi une légère amélioration du nombre des cours d'appels, des tribunaux de grande instance, des justices de paix, des établissements pénitentiaires et des magistrats. En outre, le Gouvernement a entrepris de réformes pour améliorer les performances de l'appareil judiciaire, il s'agit notamment de : (i) l'élaboration d'une stratégie de transformation digitale du système judiciaire tchadien ; (ii) adoption d'une Loi sur l'organisation de la justice militaire en

octobre 2022 ; et (iii) l'adoption d'un projet de loi sur le Code éthique et déontologique des huissiers commissaires de justice en mars 2023. Parmi les faits marquants de l'année 2023, nous notons: (i) la condamnation puis libération de plusieurs centaines de membres du FACT et des Transformateurs incarcérés en marge des événements du 20 octobre 2022 par grâce présidentielle; (ii) la création du troisième syndicat des magistrats du Tchad (Syndicat Libre des Magistrats du Tchad); (iii) plusieurs mouvements de grèves qui ont paralysé l'appareil judiciaire pendant des longues durées; et (iv) l'émission d'un mandat d'arrêt international contre le Président du parti les "Transformateurs", puis la mainlevée dudit mandat d'arrêt le 02 novembre pour permettre à ce dernier de rentrer au Tchad le jour suivant et ce, suite à l'accord de principe entre le Gouvernement et le parti les "Transformateurs" sous l'égide de la CEAC.

La réforme du système d'état civil par Ordonnance du Président de la République du 14 février 2020 qui a été ratifiée par l'Assemblée nationale ainsi que la mise en place et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS). La Politique Sectorielle de la Justice de 2018 intégrant la stratégie intérimaire de justice pour mineurs de 2017 a été validée.

Toutefois, le taux de déclaration des naissances reste faible au Tchad, avec seulement 25,7% chez les enfants âgés de 0 à 5 ans en 2019 (MICS 2019) même si on relève une nette amélioration par rapport à 2015 (12%, EDS-MICS 2014-2015). Aussi, 23% de ces enfants possèdent un acte de naissance, contre 9% en 2014. Selon le sexe, il n'y a qu'une légère différence : 25,5% de filles et 25,9% de garçons sont enregistrés à l'état civil.



Les taux d'enregistrement des naissances sont plus élevés en zones urbaines (50%) et davantage très faibles dans les zones rurales (21%). Il est de 59,2% à N'Djaména, contre 8,3% dans la province du Lac et 13,3% dans la province de l'Ennedi Est. En effet, depuis quelques années, le pays procède à la réforme de sa législation en matière d'enregistrement des naissances. En effet, en 2020, le Gouvernement a procédé à une profonde réforme du système d'état civil à travers la loi n° 006/PR/2020 portant ratification de l'Ordonnance 002/PR/2020 du 14 février 2020. Cette loi rentre dans le cadre des missions de l'ANATS pour mettre en place un registre des populations à travers un système de gestion de l'état civil couplé à un système de production des titres sécurisés.

La loi prévoit la création des centres d'accueil des usagers comme un lieu d'enrôlement des individus, de déclaration des éléments d'état civil et des titres sécurisés. Suivant l'article 10 de la loi, il est institué un Numéro National d'Identification (NNI) unique, inintelligible et non séquentiel. Le NNI permet de lier les données biographiques aux données biométriques de la personne.

Conformément à ses engagements internationaux, le Tchad a aboli la peine de mort pour les actes terroristes à travers la loi 003/PR/2020 promulguée le 20 mai 2020. Le Tchad a ainsi rejoint le rang des pays abolitionnistes de la peine de mort. Les prochaines étapes concerneront la ratification du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Pour renforcer le cadre national juridique et institutionnel de lutte contre la traite des personnes, le Tchad a mis en place le mécanisme national d'orientation des victimes de traite des personnes et les procédures opérationnelles standards pour la lutte contre la traite des personnes. Le nouveau mécanisme a

officiellement été adopté le lundi 13 septembre 2021 et constitue un outil important pour le Comité technique multisectoriel de lutte contre la traite des personnes et trafic illicite des migrants ainsi que toutes les parties prenantes intervenant dans la lutte contre la traite des personnes. Afin de renforcer la sécurité aux frontières de manière durable, et disposer d'une base statistique fiable pour conduire leur politique migratoire, le Tchad s'est doté d'un système d'information pour la gestion des frontières, capable de collecter, traiter, stocker et analyser les informations sur les voyageurs en temps réel.

Enfin, le Tchad a pris 8 engagements importants au Forum mondial pour les Réfugiés pour améliorer l'environnement de protection des réfugiés au Tchad et renforcer la coexistence pacifique entre réfugiés et communautés hôtes.

En partenariat avec le HCR, le Tchad a procédé à la distribution de 7 750 (UNHCR, octobre 2022) cartes nationales d'identité aux personnes déplacées internes, dans le cadre de la stratégie de protection et de recherche des solutions durables au profit des personnes relevant du mandat du HCR et s'arrime aux engagements du Tchad au Segment à Haut Niveau (HLS) sur l'Eradication de l'Apatrie d'ici 2024 et au processus de Bali (Outil H).



L'évolution des recettes publiques au Tchad a connu une tendance en dents de scie. Les recettes de l'Etat en proportion du PIB sont passées de 10,0% en 2015 à 17,7% en 2021, soit un gain de 7,7 points de pourcentage. Cette évolution s'explique par l'amélioration des recettes fiscales qui représentent en moyenne 54,2% des recettes de l'Etat sur ladite période grâce notamment à la mise en place d'une réforme organisationnelle et à l'initiation d'un processus d'informatisation des administrations en charge de la mobilisation des ressources.

De 2015 à 2021, la proportion du budget national financé par les ressources internes est passée de 53,3% à 56,6%, soit un gain de 3,3 points de pourcentage. Cependant, des défis importants restent à surmonter pour renforcer le financement du développement durable, notamment en termes de mobilisation des recettes hors pétrole, de contrôle des dépenses de sécurité et d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

A l'instar de tous les pays en développement, le Tchad bénéficie d'aides en bilatéral et multilatéral de divers pays et institutions internationales. Sur la période de 2016 au second trimestre de 2020, l'aide internationale accordée à la république du Tchad évolue globalement à la hausse passant de plus de 534 millions USD en 2016 à 780 millions USD en 2018 et à 567 millions USD en 2019. Suivant les données de la Banque, dans le contexte de la pandémie du Covid-19, l'aide publique au développement a atteint 1,04 milliards en 2020, avant de baisser pour s'établir à 722 millions en 2021, dénotant de l'intérêt que la communauté internationale porte au Tchad.

Suivant les données du FMI, la dette publique tchadienne devrait représenter 43,2% du PIB

en 2023, contre 55,9% en 2020 et 57,4% en 2021, soit une baisse de 14,2 points de pourcentage entre 2021 et 2023. L'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat s'établissait à 3,0 milliards de dollars environ à la fin de 2020, dont 37% de dette commerciale, principalement auprès du créancier Glencore. A la faveur de la hausse des cours du pétrole depuis février 2022, l'encours de la dette l'Etat due à Glencore est passé de 925 millions de dollars à 625 millions de dollars au 31 décembre 2022, soit une baisse d'environ 30% (Source : données officielles de l'observatoire tchadien des finances). Même si la soutenabilité de la dette tchadienne s'est améliorée depuis 2022, celle-ci reste fragilisée par la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment la faiblesse des recettes non-pétrolières (en 2022, les recettes non-pétrolières représentaient à peine 10% du PIB non-pétrolier, en dépit des réformes entreprises ces dernières années avec l'appui des partenaires), la forte volatilité des recettes pétrolières (si en 2022 elles ont atteint 17,6% du PIB non-pétrolier, ce ratio était limité à 3,5% en 2016). A cela s'ajoutent les tensions sécuritaires et la crise alimentaire engendrée par les perturbations climatiques, qui constituent des charges importantes et pressantes pour le budget de l'Etat.

En termes de facilité des affaires, en 2020, le Tchad était classé 182ème sur 190 pays considérés à travers le monde. Cela représente une légère baisse par rapport à l'édition 2019, dans laquelle le pays était classé 181ème. Bien que le pays soit ouvert aux investissements, la faible diversification de l'économie, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures, ainsi que l'étroitesse du marché intérieur et le manque de main-d'œuvre qualifiée, constituent des contraintes majeures.



4 NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Le Tchad fait face à de nombreux défis entraînant des conséquences désastreuses sur la situation des droits de l'Homme. Les difficultés d'accès aux services sociaux de base et de qualité, l'ineffectivité du droit à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité, à l'alimentation, à un niveau de vie suffisant, à un logement décent et à un travail décent perdurent. Il en est de même en ce qui concerne le droit à la protection sociale pour les personnes vulnérables qui constitue l'un des secteurs les plus laissés en rade. La part

du budget national allouée à ces différents secteurs vitaux reste encore très marginale comparée à celle de la défense et de la sécurité largement et substantiellement bénéficiaires de dotation budgétaires. L'examen comparatif des budgets nationaux sur la période 2018-2023 fait transparaître une faiblesse notoire des allocations budgétaires pour la protection sociale. En effet, selon l'étude sur l'espace budgétaire au Tchad (UNICEF, 2019), la part du budget du ministère en charge des affaires sociales fait moins de 1% du budget total de l'Etat.

L'Etat Tchadien peine toujours à utiliser au maximum les ressources disponibles et à accroître les investissements pour prendre en charge les droits économiques et sociaux des populations notamment rurales. L'augmentation des budgets alloués aux secteurs de base (élevage, agriculture, pêche et environnement) et la capacité de l'Etat partie à mobiliser davantage de ressources

propres pouvant être investies dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels constituent des priorités. La non-effectivité du droit à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité, du droit à l'alimentation, du droit à un niveau de vie suffisant, du droit à un logement et à un travail décent,

du droit à la protection sociale entre autres, est au cœur des inégalités et discriminations de toute sorte.

Aussi, sous ce rapport, l'Etat devrait précisément renseigner sur les dépenses publiques exprimées en pourcentage de produit intérieur brut, et sur la part du total de ces dépenses affectées aux secteurs sociaux (emploi, éducation, alimentation, santé, protection sociale, eau et assainissement, logement et culture), ventilées par région et par milieu de résidence (rural ou urbain). Dans ce sens, le ministère de la Santé vient de réviser la stratégie de santé communautaire 2021-2025, et le programme se propose d'appuyer l'organisation des communautés des districts d'intervention pour la mise en place des structures prévues dans la stratégie et leur animation en vue de la participation des communautés à la gestion de leur propre santé et à la mobilisation sociale en vue de l'utilisation adéquate des services disponibles et l'adoption des pratiques familiales essentielles favorables à la santé de l'enfant. Ainsi, la carence en formations sanitaires sera comblée par les interventions au niveau communautaire contribuant à ne laisser personne de côté en matière d'accès et d'utilisation des services de santé.

Les inégalités, qui demeurent une réalité au Tchad, continuent de toucher particulièrement les jeunes, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les détenus, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH et d'autres catégories protégées tels que les déplacés de force. La participation civique des jeunes qui constituent 60% de la population reste faible et leur taux de chômage reste élevé. Les politiques et programmes mis en œuvre ne parviennent pas à régler la question de leur employabilité du fait du faible niveau d'éducation et de formation.

Au Tchad, les problématiques liées au genre et aux droits humains constituent un défi majeur en raison de la persistance des pratiques culturelles néfastes et des périodes d'instabilité politique et sécuritaire que le pays connaît depuis son accession à l'indépendance. Pour avancer l'effectivité et l'inclusion des femmes qui représentent 52% de la population, l'Etat a fourni des efforts pour domestiquer des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux déplacements forcés et mettre en place plusieurs cadres législatifs et mécanismes nationaux. Il s'agit notamment de l'Acte No. 006/PR/02 concernant la santé reproductive et interdisant la violence domestique et sexuelle ainsi que les mutilations génitales féminines, de l'adoption d'un nouveau Code Pénal criminalisant les violences basées sur le genre, de l'élaboration du plan d'actions national portant sur les femmes, la paix et la sécurité et du projet de code des personnes et de la famille dont le processus d'adoption est en cours. Le groupe thématique Genre et Droits Humains de l'Équipe Pays des Nations unies s'attelle à renforcer son appui technique à l'Etat et assurer la prise en compte du genre dans la réponse humanitaire au regard des multiples défis.

En dépit de tous ces efforts, de nombreux défis persistent. En effet, le Tchad a un des taux de mariage d'enfants le plus élevé au monde. Selon la dernière enquête démographique et de santé, l'âge médian de mariage d'une femme est de 16 ans (contre 22 ans pour les hommes). Il faut également noter la forte prévalence de toute forme de violences contre les femmes et les filles, ancrées dans les normes d'une société patriarcale. La persistance des pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines dans le pays

: 38% des femmes en général. Ce taux de prévalence varie considérablement selon les régions, pouvant aller de 1% à 96%. Les disparités régionales constituent elles aussi des défis majeurs pour les femmes et jeunes filles qui vivent en milieu rural. Le leadership des femmes doit être renforcé en vue de leur permettre de participer activement aux programmes et au processus de développement.

Les personnes en situation de handicap, en tant que groupe vulnérable, rencontrent toujours des difficultés à jouir de l'égalité des chances. L'absence de données fiables désagrégées sur la prévalence du handicap et les types de handicap constitue un réel obstacle à la définition d'une bonne politique et d'une stratégie de prise en charge pour réduire les vulnérabilités des personnes handicapées. L'amélioration de la couverture sociale, l'accès à l'information et à la formation socioprofessionnelle et le déficit des centres spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap constituent de réelles préoccupations et les mesures législatives et règlementaires correctives sont toujours attendues.

Concernant les personnes en détention (estimée à environ 14000), les standards internationaux en matière de traitement sont encore loin d'être observés et cette situation renforce leur vulnérabilité. Quant aux populations vivant dans les zones d'extraction minière et pétrolière, elles subissent les conséquences négatives des activités des entreprises sur la jouissance effective de leurs droits économiques et sociaux sans que des mesures de protection sociale, de couverture sanitaire et d'assainissement renforcées ne leur soient apportées. L'Etat tchadien ne dispose pas encore de stratégie ou de plan d'action de mise en œuvre les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ce qui aurait certainement faciliter l'application par les entreprises de la politique de due diligence. La résolution A/RES/67/187 organise les principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale. Cet outil institutionnel développé et proposé par l'ONUDC s'inscrit dans les stratégies judiciaires contribuant à l'atteinte de l'ODD 16.

A la faveur des récentes crises dans les pays voisins qui ont entraîné des afflux de réfugiés, depuis le début des affrontements au Soudan, plus de 500 000 personnes ont traversé la frontière vers le Tchad. L'OIM estime que plus de 80 986 parmi eux sont des retournés tchadiens et s'attend à ce que ce nombre passe à 100 000 dans les semaines à venir. En coordination avec la CNARR et les organisations humanitaires, l'OIM a déjà enregistré 74 049 retournés et 238 ressortissants de pays (Soudan du Sud, Niger, Ethiopie, République Centrafricaine, Burkina Faso, Ouganda, Nigéria) dans 34 localités dans trois provinces (OIM 24 octobre 2023). Ces personnes sont principalement installées en zone rurale. La loi d'asile de 2020 et son décret d'application adopté en avril 2023 constituent un cadre légal adéquat permettant aux réfugiés de jouir de leurs droits fondamentaux, notamment l'accès sans discrimination à l'éducation, aux soins de santé, à la justice, aux services bancaires et à l'emploi mais dans la pratique à l'exception de l'accès à l'éducation, les réfugiés subissent des discriminations quant à leur accès aux services sociaux de base, aussi bien en zone urbaine qu'en milieu rural.

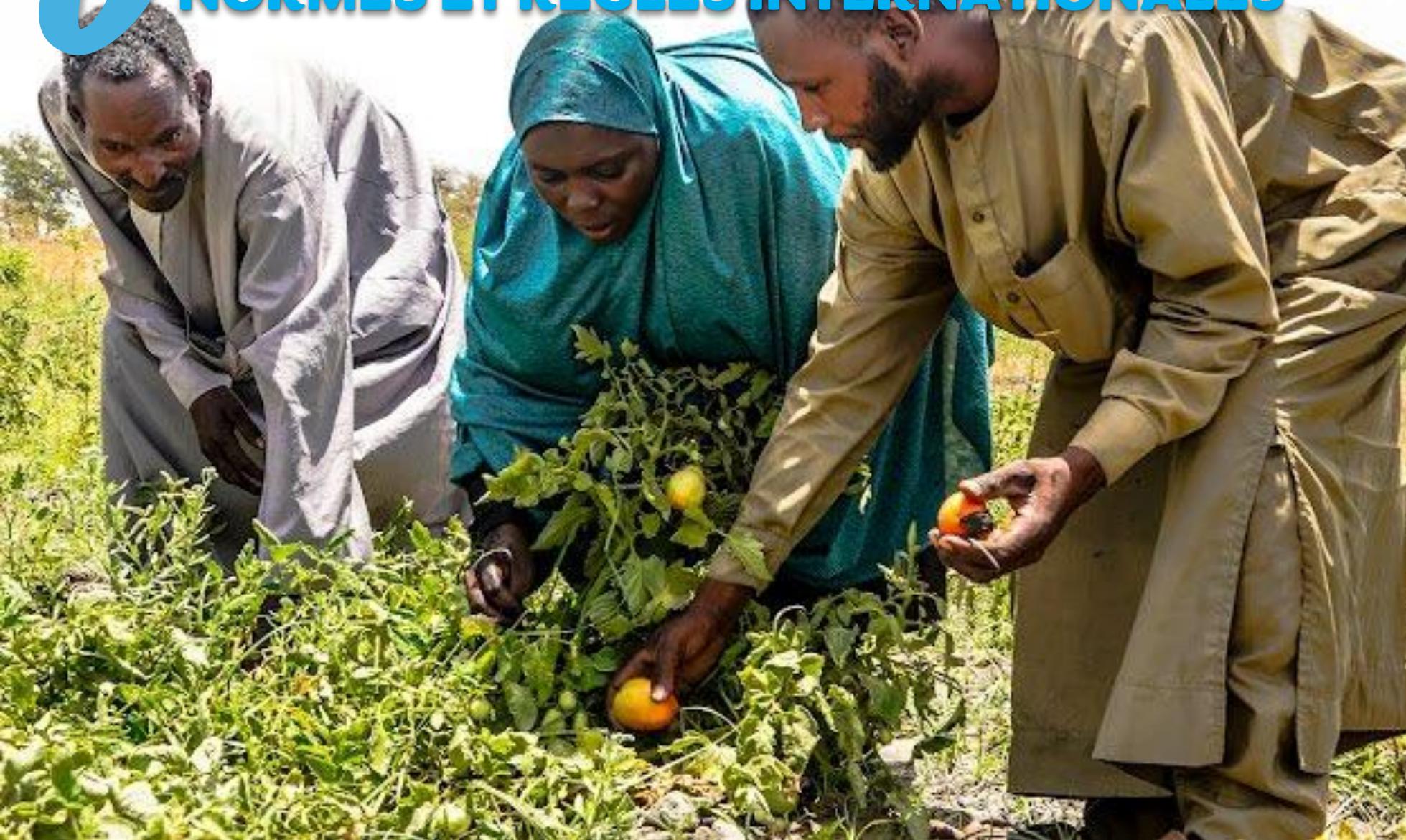
L'inégalité persiste en termes d'accès inégal

aux services sociaux de base entre le milieu urbain et le milieu rural. C'est pourquoi, les programmes de protection doivent être renforcés pour garantir les droits des femmes, des filles, des garçons, des personnes déplacées de force, des retournés et autres personnes à besoins spécifiques. De même, les migrants, les présumés auteurs de terrorisme, les enfants bouviers et ceux victimes de formes contemporaines d'esclavage et les enfants talibés ne sont pas à exclure de la protection spécifique de l'Etat. Les populations vivant dans les zones d'extraction minière et pétrolière subissent les conséquences négatives des activités des entreprises sur la jouissance effective de leurs droits économiques et sociaux sans que des mesures de protection sociale, de couverture sanitaire et d'assainissement renforcées ne leur soient apportées. L'Etat tchadien doit s'assurer que les entreprises appliquent le principe de la « due diligence ».

La prise en compte des exigences de l'équité pour ne laisser personne de côté requiert des analyses fines sur les goulots pour parfaire et enrichir davantage les plans de travail conjoints de l'UNSDCF en vue d'un meilleur ciblage des populations les plus exclus et défavorisés.



5 L'ENGAGEMENT PRIS AU REGARD DES NORMES ET REGLES INTERNATIONALES



En 2023, le gouvernement a consenti des efforts pour renforcer sa coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme. Ainsi, le Tchad a soumis son rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ses 3ème, 4ème et 5ème rapport sur la mise en œuvre des droits de l'enfant, son 5ème rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de

toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ainsi que son 3ème rapport sur la mise en œuvre du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques (PIDCP). L'élaboration des 19ème et 20ème rapport sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale attendus depuis le 16 septembre 2016 est en cours et sera présentée en 2024.

Par ailleurs, l'Etat partie a participé les 25 et 26 septembre 2023, à Genève, au dialogue interactif avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur l'examen de son 4ème rapport périodique. Au titre de l'examen périodique universel (EPU), le Tchad a présenté son rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail du Conseil des Droits de l'Homme formulées en 2018 à son endroit. L'examen dudit rapport aura lieu en janvier 2024.

Enfin, le Tchad a soumis son 10ème rapport sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples. En ce qui concerne la ratification des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, le Tchad peine toujours à adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui met en place un mécanisme de prévention de la torture, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et le protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif à la CEDEF, le Protocole facultatif au Pacte International sur les Droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le protocole facultatif au PIDCP relatif aux droits civils et politiques visant à abolir le peine de mort. C'est le cas également du Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des Femmes.

En termes de respect de ses engagements internationaux, l'une des préoccupations majeures demeure l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). En dépit de la prise en compte par le projet de nouvelle Constitution, qui sera adopté cette année par référendum, d'un certain nombre de droits énoncés dans le Pacte, à savoir les droits syndicaux, le droit de grève, le droit au travail, les droits culturels, le droit à l'éducation et le droit à un environnement sain, tous les droits énoncés dans le Pacte n'y sont pas pleinement incorporés. Il s'agit notamment de l'accès à la justice, les réparations appropriées ainsi que les droits à l'alimentation, à l'eau, et à l'assainissement, de sorte que tous les droits énoncés par le Pacte soient directement invocables devant les tribunaux et applicables par les juges. Les droits économiques, sociaux et culturels sont réellement méconnus de même que leur opposabilité, en particulier aux avocats, aux juges, aux membres des forces de l'ordre et autres agents de la fonction publique. D'autres acteurs, étatiques et non-étatiques, responsables de l'application du Pacte, tels que les inspecteurs du travail, les travailleurs sociaux, le personnel de santé et les enseignants, ainsi que les titulaires de droits ne sont pas sensibilisés aux DESC.

D'autres préoccupations portent entre autres sur le manque de données statistiques chiffrées et ventilées fiables qui empêche de déterminer la jouissance effective des droits économiques, sociaux, et culturels par les catégories de titulaires de droits et des groupes vulnérables et, d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des DESC, sur les conséquences des activités des entreprises, y compris les entreprises de l'industrie agro-alimentaire, notamment la réduction des terres arables pour l'agriculture de subsistance, la contamination des sols, la déforestation, ainsi que les déplacements et les expulsions forcées, qui affectent les communautés locales et la jouissance de leurs DESC. L'Etat doit s'efforcer de mettre en œuvre les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme à travers l'adoption d'un plan d'action national conformément aux recommandations du dialogue national organisé le 23 juin 2023 à Ndjama à cet effet.

Dans le domaine de l'égalité de genre, malgré les efforts consentis par le gouvernement pour rendre opérationnels et fonctionnel l'Observatoire de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre OPEG, on note la persistance des stéréotypes de genre qui perpétue les inégalités entre les sexes, par le fait que les femmes et les filles sont toujours victimes de discrimination dans l'accès à la propriété foncière et dans l'emploi, l'éducation, le mariage et l'héritage, ainsi que par le fait que la représentation des

femmes dans les fonctions nominatives et les instances politiques reste faible, malgré l'adoption de l'ordonnance du 22 mai 2018 et de la loi no. 22/PR/2018 du 5 novembre 2018.

Au niveau institutionnel et normatif, le renforcement de l'indépendance fonctionnelle et l'autonomie budgétaire de la Commission nationale des droits de l'homme reste toujours un défi de même que l'opérationnalisation du secrétariat du Comité interministériel de suivi des engagements internationaux en matière de droits de l'homme et de Rédaction des rapports aux mécanismes des droits de l'homme en tant que mécanisme national de coordination et de rapportage en matière de droits de l'homme. Dans le domaine de la protection des droits et libertés publiques, la réduction de l'espace civique demeure un défi permanent tout comme la bonne administration de la justice. L'adoption de l'avant-projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme est toujours attendue en dépit des plaidoyers constants auprès des autorités. Dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance, l'absence de consensus national constitue un obstacle à la révision prévue du Code des Personnes et de la Famille. La prévalence des cas de violence familiale, de mariages d'enfants, de mutilations génitales féminines et de polygamie, en particulier dans les régions reculées est préoccupante et nécessite un accompagnement juridique et judiciaire et psycho-social.

6

PERSPECTIVES EN CE QUI CONCERNE LES PAYS VOISINS. LA REGION ET LA SOUS-REGION



En tant que pays enclavé, la sécurité, la stabilité et le développement socio-économique du Tchad sont influencés par la dynamique des pays voisins tels que le Soudan, la République centrafricaine, la Libye, le Cameroun, le Niger et le Nigeria. Le Tchad et le Cameroun partagent une frontière de plus de 1 000 kilomètres et entretiennent des relations sur le plan économique, éducatif et militaire. En raison de son enclavement, le Tchad dépend principalement du Cameroun, pour l'accès à la mer, notamment des Douala-N'Djamena et Kribi-N'Djamena qui jouent un rôle important dans la circulation des marchandises et incitent à la migration de la main-d'œuvre entre les deux pays. En conséquence, depuis

2016 le Cameroun et le Tchad sont liés par le protocole d'accord sur l'assistance administrative mutuelle en matière douanière.

Le Tchad continue de respecter le principe de non-refoulement et le droit à l'asile et de pratiquer la politique de la porte ouverte malgré la lourde charge qui accompagne la présence d'un nombre important de réfugiés. Les incursions répétées de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigeria, et Tchad) a forcé au moins 5 millions de personnes à se déplacer, dont plus de 400 000 vers le Tchad.

A la suite des troubles durant les élections législatives et présidentielles de 2020 en République centrafricaine, un afflux de réfugiés centrafricains a été enregistré dans le Sud du Tchad entre 2021 et début 2022 ; ceci en ajout à ceux préalablement enregistrés entre 2003 et 2018. Portant ainsi le nombre total de réfugiés centrafricains à 127 000 installés dans six camps, sites et villages hôtes du Sud et en milieu urbain. En plus des conséquences susmentionnées, s'ajoute l'insécurité dans les zones frontalières due au vol de bétail et à la modification des schémas de transhumance, obligeant parfois les éleveurs à amener leur bétail plus rapidement sur les terres des agriculteurs. De même, les agriculteurs ont souvent tendance à choisir les couloirs de transition utilisés par les éleveurs, obligeant ainsi les éleveurs à emprunter d'autres itinéraires.

Au nord, le Sahara tchadien, qui fait frontière avec le Niger et la Libye, attire des milliers de commerçants de bétail et de marchandises, qui transitent par Faya, la plus grande ville du nord du Tchad. Depuis 2011, la guerre civile libyenne constitue une menace sécuritaire particulièrement pour le nord du Tchad ; situation face à laquelle les autorités tchadiennes restent mobilisées. En outre, un nombre croissant de migrants, principalement des Tchadiens, mais aussi d'autres nationalités en provenance de toute la région, se dirigent vers le nord du Tchad, notamment vers les zones aurifères qui attirent de plus en plus de travailleurs, formant parfois des réseaux de traite et d'exploitation des êtres humains.

Entre le Tchad et le Soudan, les relations ethniques de longue date et les échanges commerciaux alimentent la dynamique de la migration de la main-d'œuvre. Entre novembre 2021 et avril 2022, le Tchad a enregistré un mouvement de population en provenance du Darfour Occidental provoqué par la contestation et des affrontements intercommunautaires entre les Arabes (éleveurs) et les Massarya Jabel (agriculteurs). Ainsi, au 31 septembre 2022, le nombre de réfugiés soudanais au Tchad s'élève à 395 543. Leur présence a engendré des tensions avec les populations hôtes, dans un contexte de

rareté des ressources naturelles (eau, bois de chauffe, et terres cultivables), d'antagonismes ethniques et des chocs climatiques, exacerbant l'insécurité alimentaire chronique et multipliant les violences physiques et agressions sexuelles.

En outre les problèmes de sécurité, les préoccupations climatiques affectent des secteurs économiques clés tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, ce qui accroît la vulnérabilité des populations et la fragilité de la région. Il s'agit principalement (i) de la baisse et l'irrégularité des précipitations et des ressources en eau ; (ii) l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; (iii) et les phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, canicules) de plus en plus fréquents. La diminution de la superficie du lac Tchad se traduit par le faible accès aux ressources halieutiques, dégrade les conditions de vie déjà précaires et provoque des déplacements importants des populations et parfois des conflits. La mort du président Idriss Deby ITNO en avril 2021 a eu des répercussions sur les relations entre le Tchad et ses voisins, notamment en matière de sécurité. En août 2021, le Tchad a retiré 600 de ses 1 200 soldats de la force du G5 Sahel pour renforcer la sécurité dans la zone autour du lac Tchad.

La première phase du processus de transition politique s'est conclue en octobre 2022 par un dialogue national inclusif auquel ont pris part certaines organisations politico-militaires et celles de la société civile ainsi que les parties politiques. Le dialogue a abouti à la prolongation de 24 mois de la durée de la transition au bout de laquelle des élections seront organisées.

Le Tchad prend part à plusieurs processus et accords pour renforcer la résilience et la stabilité sous-régionale. Le Tchad et le Soudan ont signé l'Accord bilatéral pour le développement et le renforcement des relations en 2007 et l'Accord de N'Djamena sur la normalisation des relations en 2010.

Depuis la signature en 2017 de l'accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés soudanais vivant au Tchad entre les gouvernements du Tchad, du Soudan et le Haut-Commissariat des Nations Unies, 2 514 réfugiés soudanais ont été rapatriés. Cette activité a été interrompue en février 2019.

En 2017 également, le Tchad a signé un accord similaire avec son voisin le Soudan accordant aux réfugiés soudanais vivant au Tchad et aux réfugiés tchadiens vivant au Soudan le droit de retourner volontairement dans leur pays d'origine. Entre novembre 2017 à avril 2020, 6 046 réfugiés tchadiens ont été rapatriés et installés dans le Sila. La détérioration du climat politique et sécuritaire et la récurrence des affrontements intercommunautaires dont ceux de fin 2021 et début 2022 au Soudan ont conduit à la suspension du rapatriement.

En mai 2018, le Tchad, le Niger, la Libye et le Soudan ont signé un accord quadripartite pour renforcer la sécurité sur leur frontière commune. Cet accord a donné lieu à la création d'une force conjointe de lutte contre la migration irrégulière et la criminalité transfrontalière.

Le Tchad est membre du Forum panafricain sur la migration, créé en 2015, qui vise à promouvoir et approfondir le dialogue inter-état et la coopération intra/interrégionale sur la facilitation de la libre circulation des personnes, la gestion intégrée des frontières, les régimes de visas et la lutte contre la migration irrégulière. Le pays a participé à l'Examen continental Africain du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières en août 2021 et en février 2022, organisé le deuxième Examen national volontaire pour évaluer la mise en œuvre du Pacte, avec l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations au Tchad.

Pour mettre en œuvre le Pacte, le Tchad fournit des efforts pour renforcer les relations avec sa diaspora. En 2022, il a mené une étude auprès de sa diaspora et une enquête auprès des ménages, élaboré un Guide des envois de fonds et développé une feuille de route en vue de l'intégration des transferts de fonds dans les politiques de gouvernance de

la migration. Cela a démontré la nécessité de renforcer la base de données sur les transferts de fonds ainsi que des capacités des acteurs institutionnels et du secteur bancaire afin de promouvoir la création de systèmes de transfert de fonds formels.

Le Tchad a pris des mesures importantes pour réaliser les engagements relatifs aux déplacés de force en adoptant sa toute première loi d'asile en décembre 2020. En outre, les réfugiés ont été également inclus dans les plans d'éducation nationaux et la stratégie 2030 pour l'éducation des réfugiés au Tchad a été adoptée en 2020.

Le Tchad participe à de nombreux mécanismes de coopération pour le développement de la région. Il s'agit notamment de la stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du Bassin du Lac Tchad affectées par la crise Boko Haram élaborée par la Commission du bassin du lac Tchad.

En mai 2022, le Tchad a abrité les travaux de la 13e réunion du Comité de Pilotage de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) qui a abordé les défis liés à l'augmentation des prix de denrées alimentaires, la persistance de la crise en Libye, et le problème énergétique liés à la crise ukrainienne. Le Comité a également reconnu que les défis auxquels le Sahel est confronté vont au-delà de ses limites territoriales.

Le Tchad est l'un des membres fondateurs de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) et joue un rôle primordial dans la lutte contre le terrorisme dans la région. La CEN-SAD a pris part aux travaux du dialogue national inclusif et souverain d'octobre 2022 en tant qu'observateur et a réitéré sa disponibilité permanente à aider le gouvernement du Tchad dans toutes les étapes de la mise en œuvre des conclusions du dialogue.

Le Tchad est membre de l'Alliance globale pour l'initiative Résilience (AGIR), qui a pour objectif de renforcer la résilience des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest face aux crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes.



FINANCEMENT ET POSSIBILITE DE FINANCEMENT



Depuis l'adoption des ODD en 2015, le Tchad n'a pas connu une évolution structurelle significative des dépenses publiques en faveur des investissements productifs et sociaux. Les dépenses sécuritaires continuent d'occuper une place prépondérante dans le budget de l'Etat, en plus des coûts importants que font peser l'insécurité et les conflits sur la société. Cette section présente un aperçu du financement des objectifs de développement durable ODD 2, ODD 3 et ODD 4, en fonction de la disponibilité des données, puis analyse les différentes sources potentielles de financement des ODD.

Financement de quelques objectifs de développement durable

Secteur Education

Les objectifs et cibles retenus en matière d'éducation par le Plan National de Développement 2017-2023 sont alignés à 86% sur l'ODD 4²⁶. L'effort budgétaire nécessaire à la réalisation de l'ODD 4 est un bon « indicateur » pour apprécier la **pertinence** des choix budgétaires en faveur de l'éducation du pays. L'éducation publique est principalement financée par les ressources domestiques mais le financement extérieur a joué également un rôle majeur ces dernières années.

26- Examen national volontaire 2021

Le Gouvernement du Tchad consacrait près de 15,4 % des dépenses publiques à l'éducation en 2013. Cette part a chuté drastiquement à 8,9% en 2015 avant de remonter à 16.4% en 2017. Elle a encore chuté de nouveau à 11.7% en 2019 ; puis remonté à 12,5% en 2021. Au titre du budget 2022, les allocations du secteur éducation représentent 13.8% du budget global et 10% en 2023²⁷, Il ressort que, la part des dépenses de l'éducation dans les dépenses publiques évolue de manière erratique et reste nettement inférieure à la norme de 20% requise par le partenariat mondial pour l'éducation. Aussi, l'essentiel de ces dépenses (80%) est consacré aux salaires et dépenses de fonctionnement qui sont aussi essentielles pour la délivrance du service public de l'éducation.

27- Fascicule budgétaire 2023;
28- Fascicule budgétaire 2023

Selon une analyse du FMI (Rapport Pays No. 19/259), la réalisation des objectifs cibles en matière d'éducation requiert une augmentation de la dépense par élève de 65%, en le faisant passer de \$144 en 2018 à \$237 en 2030. En termes d'effort budgétaire, cela reviendrait à consacrer environ 14% du PIB à l'éducation en 2030 contre 4% en 2018, ce qui ferait passer la contribution publique de 2,8% à 10,9%. Ce niveau de dépenses permettrait d'atteindre un ratio de 15 élèves par enseignant tout en améliorant l'efficacité avec des salaires des enseignants représentant 2.1% du PIB par tête (contre 3.6% actuellement).

Une analyse de la Banque mondiale en 2022 (diagnostic pays systématique, avril 2022) a fait ressortir que le financement de l'éducation a augmenté à 14 % du budget public en 2017, avant de chuter à 10 % en 2018 puis remonter à 12 % en 2019, et que la contribution des parents d'élèves (45%) reste la principale source de financement des écoles publiques et communautaires. Trois enseignants primaires sur dix sont payés par l'État.

L'analyse du financement du secteur de l'éducation sur la base des données secondaires fait ressortir plusieurs problèmes notamment :

- La faible allocation autour de 15% du budget, par rapport à la norme de 20% requise par le partenariat mondial pour l'éducation
- L'existence d'un gap de financement significatif dégageant des besoins de financement colossaux ;
- Le ratio élevé d'élève par enseignant et la faible part allouée aux infrastructures dans les budgets de l'Etat

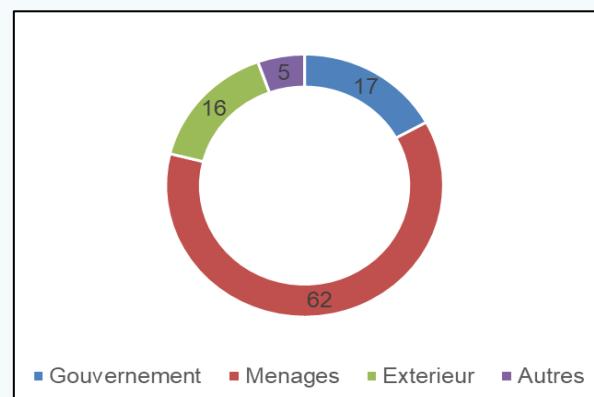


Une revue des dépenses publiques conduite par la Banque Mondiale en 2019 a fait ressortir que la part du budget total de l'Etat consacré à la santé a baissé de 7,5% en 2013 à 4,8% en 2015 avant de remonter à 6,9% en 2019. Les dépenses de santé ont subi une baisse drastique de plus de 50% en passant de XAF 101 milliards en 2013 à 44 milliards en 2018. Les allocations budgétaires au secteur santé sont passées de 7,2 % en 2021 à 8.3% en 2022 du budget global et 6% en 2023.

L'analyse Diagnostic -pays systématique de la Banque mondiale d'avril 2022 relève que le système de santé est largement financé par les paiements directs des ménages, qui couvrent plus de 61 % des dépenses courantes de santé, suivies par les dépenses publiques (19 %) et les sources externes (15 %). Le financement extérieur se fait sous forme d'appui (dons et prêts) des Partenaires Techniques et Financiers à travers principalement les projets et programmes. Selon une analyse du FMI publiée en juillet 2019, les dépenses de santé par tête au Tchad étaient de l'ordre de \$130 PPP en 2018, contre \$200 pour les pays à faible revenu. Pour réaliser l'ODD 3, il faudrait faire passer les dépenses de santé par tête de 42\$ courant en 2018 à 91\$ en 2030, soit plus qu'un doublement, ce qui ferait passer l'effort macroéconomique (dépenses de santé dans le PIB) de 4.1% à 10.9% sur la même période, la dépense publique passant elle de 1.9% à 5.6% du PIB. Cet effort permettrait de faire passer le ratio médecins pour 10.000 habitants de 0.4 en 2018 à 9.1 en 2030 et celui des autres professionnels de santé de 5.6 à 42.6 tout en maintenant un niveau efficient de salaire des médecins à 10.4% du PIB par habitant (contre 44% en 2018).

La part du paiement direct des ménages dans la dépense totale de santé n'a pas sensiblement diminué depuis 2000 et est

encore très élevée à un niveau de 64,4% en 2018 (rapport Comptes nationaux de Santé, 2018). Elle est plus de trois fois supérieure à la limite fixée par l'OMS (20%).



L'analyse de la situation de financement du secteur de la santé sur la base des données secondaires fait ressortir plusieurs problèmes notamment :

- La faible allocation autour de 7% du budget, par rapport aux engagements internationaux (déclaration d'Abuja d'affectation de 15% du budget général de l'Etat et les objectifs de développement durable) ;
- L'existence d'un gap de financement significatif dégageant des besoins de financement colossaux ;
- L'affectation inéquitable des ressources financières aux provinces et aux districts. En effet, il n'existe pas de critères ou clé de répartition des ressources (domestiques et extérieures) qui permettraient de favoriser l'équité dans l'offre et l'utilisation des services entre provinces et districts.
- L'inefficience dans l'utilisation des ressources avec la part des salaires qui s'élèvent à 44% du PIB par tête contre 10.4% pour les pays à faible revenu.



Selon le rapport de la revue des dépenses publiques du secteur agricole et alimentaire allégée (RDPA) 2021, les dépenses publiques en soutien à l'agriculture et l'alimentation (DPAA) financées par l'Etat, sont passées de 25,16 milliards de FCFA en 2017 45,47 milliards de FCFA en 2018 avant de se situer à 57,46 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de 51,12%. Les dépenses publiques allouées au secteur agricole sont passées de 51,7 milliards de FCFA en 2022 soit 4,3% du budget général de l'Etat à 34,6 milliards en 2023 soit 2,2% du budget. Ces sont nettement inférieurs à la norme de 10% conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo de 2003. Quant aux dépenses des PTF (inscrites dans le budget public), elles sont passées de 96,23 milliards de FCFA en 2017 à 68,90 milliards de FCFA en 2018 puis à 64,13 milliards de FCFA en 2019. Elles sont essentiellement constituées de dons/projets (52,56%) contre 47,44% de prêts/projets en moyenne sur la période 2017-2019.

Défis de financement du secteur :

Selon le rapport sur la revue des dépenses publiques dans le secteur agricole et alimentaire publié en 2022, le niveau de financement du secteur agricole et alimentaire, bien que substantiel, reste insuffisant face aux défis auxquels le Tchad se trouve confronté. Il note qu'au niveau des dépenses publiques agricoles et alimentaires, d'importants efforts sont consentis en

matière de financement du secteur au Tchad mais des marges d'amélioration restent possibles. L'exécution des dotations agricoles et alimentaires sur financement de l'Etat reste insuffisante. Le niveau des exécutions agricoles et alimentaires est relativement faible sur la période sous-revue. Cela laisserait entrevoir certaines difficultés au niveau de la disponibilité des ressources pour l'exécution des dépenses ou au niveau de l'absorption des ressources mobilisées en faveur du secteur agricole et alimentaire.

Le rapport appelle à un maintien de l'élan noté en 2021 et à mobiliser davantage de ressources pour le financement du secteur agricole et alimentaire. Notamment, le rapport estime qu'un engagement plus conséquent et une meilleure mobilisation du financement sont requis.

L'analyse de perspectives de financement des dépenses identifie plusieurs sources différentes, dont la principale reste la mobilisation des ressources domestiques en faisant appel aux différents secteurs (public, privé), le maintien de l'aide budgétaire et une mobilisation accrue des fonds mondiaux et des partenaires sud-sud. Cependant, les perspectives du côté des Partenariats Publics-Privés et des autres sources de financement privé sont moins fortes, compte tenu de leurs coûts, risques et autres exigences de forte gestion des projets, selon l'expérience d'autres Pays à Faibles Revenus.



Sources potentielles de financement des ODD

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2017-2023 en lien avec les ODD, la stratégie de mobilisation des ressources pour financer les ODD, cible les ressources domestiques et externes. Les ressources domestiques proviennent des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes en capital. Quant aux ressources externes, elles sont mobilisées à travers les partenaires bilatéraux et multilatéraux avec une priorité à la mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs à caractère social, entre autres l'éducation et la santé. Les prêts à des conditions concessionnelles orientés vers les secteurs productifs et les infrastructures sont priorisés

Ressources Domestiques :

Le Tchad dispose d'un potentiel de mobilisation de ressources domestiques important mais faiblement exploité. Le secteur pétrolier fournit une part importante des ressources domestiques, (9,1% du PIB non-pétrolier en 2020), alors que la mobilisation des ressources du secteur non pétrolier demeure encore faible (7,5% en 2020). A titre de comparaison, pour la même année, les recettes non-pétrolières représentaient environ 12% du PIB non-pétrolier au Cameroun et 13,4% au Congo³¹. Dans ce contexte, le financement du développement national sur ressources propres est contrarié par la forte volatilité des cours du pétrole (en 2016, les recettes pétrolières n'ont représenté que 3,5% du PIB non-pétrolier) et par l'étroitesse de l'assiette fiscale.

dans un souci de respect des ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette publique. Le pays peut aussi optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour exploiter des gains d'efficacité qui permettent de dégager de l'espace budgétaire.

Le secteur privé pourrait apporter également sa contribution au financement des ODD à travers la promotion du Partenariat Public privé (PPP) en vue de financer les secteurs agricole, minier, infrastructurel, énergétique, touristique, artisanal, industriel et les PME. Toutefois, la faible capacité de l'écosystème privé³⁰ tchadien limite sa contribution au financement des ODD.

Au cours de ces dernières années, cette situation a été aggravée par les conséquences de la pandémie du Covid-19, qui se sont soldées par une récession de 3,2% en 2020 et -3,5% en 2021 selon les données du FMI. Cependant, avec la hausse significative des cours du pétrole consécutive à la crise ukrainienne, les perspectives de recettes de l'Etat devraient s'améliorer de manière significative. En effet, la croissance du PIB réel a été évaluée à 4,3% en 2022 ; et elle devrait atteindre 5,3% en 2023 ; tandis que, pour la première fois depuis 2018, le solde budgétaire global, dons y compris, a atteint 4,4% en 2022, tandis que les prévisions pour 2023 s'établissent à 7,1% en 2023, contre 3,2% en 2020 et -3,5% en 2021.

30- Diagnostic du secteur privé, Banque Mondiale, mars 2023

Tableau 4 : Performances économiques et financières pour le Tchad (2019-2023)

Variable/année	2019	2020	2021	2022	2023*
Croissance du PIB réel (Variation annuelle en %)	2.8	-0.4	-0.1	4.3	5.3
Prix à la Consommation (Variation annuelle en %)	-0.9	4.5	-0.8	5.8	3.0
Solde budgétaire global, dons y compris (en % du PIB)	1.2	3.2	-3.5	4.4	7.1

Source : FMI, Perspectives économiques régionales pour l'Afrique Sub-Saharienne, Octobre 2023.

Toutefois, cette conjoncture financière favorable pourrait être limitée dans le temps, en fonction des perspectives économiques mondiales et des tensions géopolitiques au niveau international. En outre, dans le contexte de la transition politique et de l'insécurité persistante, tant au plan national que sous-régional, et les besoins qui en découlent, l'embellie financière attendue ne garantit pas forcément un financement plus conséquent du développement. En outre, du fait du contexte sécuritaire, en particulier les conséquences de la crise soudanaise, d'une part, les besoins liés à la transition politique, d'autre part, cette embellie financière pourrait avoir une portée limitée sur l'investissement pour le développement et sur les conditions de vie de la population.

D'où la nécessité d'élargir la base fiscale et renforcer la mobilisation des ressources non-pétrolières, avec la poursuite des diverses réformes initiées pour le renforcement de la simplicité, la lisibilité, la transparence et l'équité du système fiscal. Il est essentiel que les niches d'évasion fiscale soient réduites,

et que la progressivité du système de taxation soit renforcée pour éviter de faire peser un fardeau fiscal encore plus important sur les pauvres, qui doivent déjà supporter une part directe importante du service public. De même, il existe encore un potentiel fiscal inexploité au niveau de certains produits comme le tabac (« les sin taxes »). Le Tchad applique actuellement un taux de taxation total sur les cigarettes de 34,5 % du prix de détail de la marque de cigarettes la plus vendue. Ce qui est inférieur aux recommandations de l'OMS qui est d'imposer une part fiscale minimale de 75 % du prix de détail du tabac. Il faudra également initier la diversification économique pour un élargissement durable de l'assiette fiscale. Cette diversification peut partir d'un développement de chaînes de valeur de produits comme le bétail ainsi que l'amélioration du climat des affaires pour soutenir le développement du secteur privé.

31- Source: Central African Economic and Monetary Community (CEMAC), January 2022

Ressources externes

En termes d'appuis extérieurs, le Tchad bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour couvrir les dépenses liées aux ODD. Les dons représentaient 20% des revenus du Gouvernement sur la période 2016-2020. Les principales sources de financement extérieurs au Tchad sont les suivantes :

1. Principaux bailleurs au Tchad
Les bailleurs multilatéraux
<p>Banque Mondiale : 529,4 millions de dollars (projets nationaux) et 336,7 millions de dollar (projets régionaux) + Financement d'urgence de 16,9 millions US en 2020. Domaines : gouvernance, agriculture et capital humain (éducation, santé et nutrition), infrastructure Depuis 2022, le portefeuille de la Banque s'est considérablement étoffé. Le total des nouveaux engagements a atteint 588 millions USD dollars en 2022, contre 90 millions en 2021. A date, les engagements de 2023 s'élèvent à 440 millions US³². Cadre de partenariat pays : la Note d'Engagement Pays (CEN), 2023-2024.</p>
<p>FMI : Programmes de politiques économiques et financières appuyé par le FEC 2021-2024 Domaines : Stabilité macroéconomique, promotion de la croissance durable et la résilience face aux chocs exogènes à travers les prêts concessionnels, l'assistance technique et le dialogue de politique économique</p>
<p>Banque Africaine de Développement : 183 millions US sur 2016-2020 ✓ Domaines : Transport, énergie, gouvernance économique, éducation, agriculture, Infrastructures de transports, d'énergie, d'eau et d'assainissement ✓ Cadre de partenariat pays : Document de stratégie pays 2015-2022</p>
<p>Banque Islamique de développement : Portefeuille actif de 598 millions US Domaines : Transport, Agriculture, éducation, santé, formation professionnelle, Eau et assainissement ; Energie ; Microfinance</p>
<p>Union Européenne : Montant indicatif de 552 millions d'euros sur 2014-2020 Domaines : sécurité alimentaire, nutrition, développement rural, gouvernance politique, genre, environnement, énergie, transport et infrastructure Cadre de partenariat pays : Programme Indicatif Multi annuel 2021-2027 en faveur de la République du Tchad</p>
<p>Fonds mondial : NFM3 Domaines : Santé (Paludisme, VIH, Tuberculose et système de santé)</p>
<p>GAVI : Domaines : Santé</p>
<p>Global Financing and mécanisme Domaine : santé maternelle</p>
Les bailleurs bilatéraux
<p>Allemagne (KfW et BMZ), Japon, France/AFD, Chine, UK/FCDO, Etats Unis, Italie, Norvège, Suisse, Canada, Danemark, Suède, Hollande, Australie, Corée du Sud, Qatar, Espagne, Inde, Autriche, Azerbaïdjan,</p>
2. Système des Nations Unies
<p>Plan de Travail Conjoint 2023 : 262,9 millions US (disponibles pour les 3 groupes de résultats- 1) Développement du capital humain, 2) Protection sociale, gestion des crises et durabilité et 3) Gouvernance, paix et sécurité.)</p>

L'aide internationale vis-à-vis du Tchad s'est améliorée sur la période 2012-2022, passant de 947 millions \$ en 2012 à 3,609 milliards \$ en 2022 (septembre). Ce niveau soutenu des volumes des décaissements est essentiellement assuré par le dynamisme des partenaires au développement disposés à appuyer le Tchad non seulement dans les phases de crises sécuritaires et humanitaires, mais également dans la mise en œuvre des projets de développement. Toutefois, l'aide reste imprévisible et les évolutions politiques du pays tendent à créer une certaine fragilité de l'aide. Entre 2017 et 2021, les subventions reçues par le Tchad sont passées de 3.5% du PIB à 2.8% en 2018 puis 1.5% en 2019, avant de remonter à 4.8% en 2020 et 3% en 2021. En 2021, plusieurs partenaires tels que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et certains bilatéraux ont dû temporairement geler leurs financements à la suite des événements politiques, qui ont suivi le décès de l'ancien président. Cette caractéristique de l'aide n'est pas de nature à assurer une progression soutenue vers les ODD en ce qu'elle diffère plusieurs investissements et peut occasionner des régressions significatives dans certains ODD. Il y a aussi la tendance à une réorientation de l'aide des structures étatiques vers la société civile. Si cette option permet de maintenir des services minimaux en direction des plus démunis, elle peut aussi occasionner une fragmentation de l'aide qui peut être source d'inefficacité. Des efforts d'amélioration de la coordination de l'aide et les approches programmatiques devront être privilégiées pour renforcer l'efficacité des appuis.

Par ailleurs, face aux besoins pour financer son développement, le Tchad a recours à l'endettement interne (20.8% du PIB hors pétrole) et externe (26.5% du PIB hors pétrole) pour couvrir les gaps budgétaires. Bien que le taux d'endettement soit estimé à 47.3% du PIB hors pétrole en 2020, le pays fait face à un surendettement en raison des difficultés à assurer le service de la dette. En effet, le Tchad consacre une part importante de ses revenus (plus de 14%) au service de la dette, ce qui représente une part plus importante que celles allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé. Pour alléger le poids de la dette, le Tchad avait sollicité et obtenu le 13 novembre 2020 l'accord de principe pour la restructuration de sa dette au titre du programme de réduction de la dette dans le cadre de l'initiative du G20, mais à conditions de la participation de l'entreprise de négoce Glencore, principal créancier privé du Tchad. Par ailleurs, pendant la pandémie, le Tchad avait bénéficié de l'initiative de suspension des services de la dette des G20 qui gelait les remboursements de la dette jusqu'en décembre 2021. Si cette initiative a apporté un soulagement crucial, elle n'était que temporaire. En janvier 2022, le Tchad est devenu le premier pays à demander officiellement une restructuration de sa dette au titre du programme de réduction de la dette établi e par le groupe des G20 connu sous le nom de cadre commun. L'accord actuel conclu appelle les créanciers du Tchad à reporter ou à rééchelonner sa dette en 2024 afin que les services de la dette passent de 20% à moins de 14% puis à 12,4% d'ici 2025.

33- Rapport 2022 du Ministère des Finances et du Budget sur l'aide internationale

34- <https://unctad.org/fr/news/soutien-au-tchad-pour-le-renforcement-de-la-gestion-de-la-dette-publique>

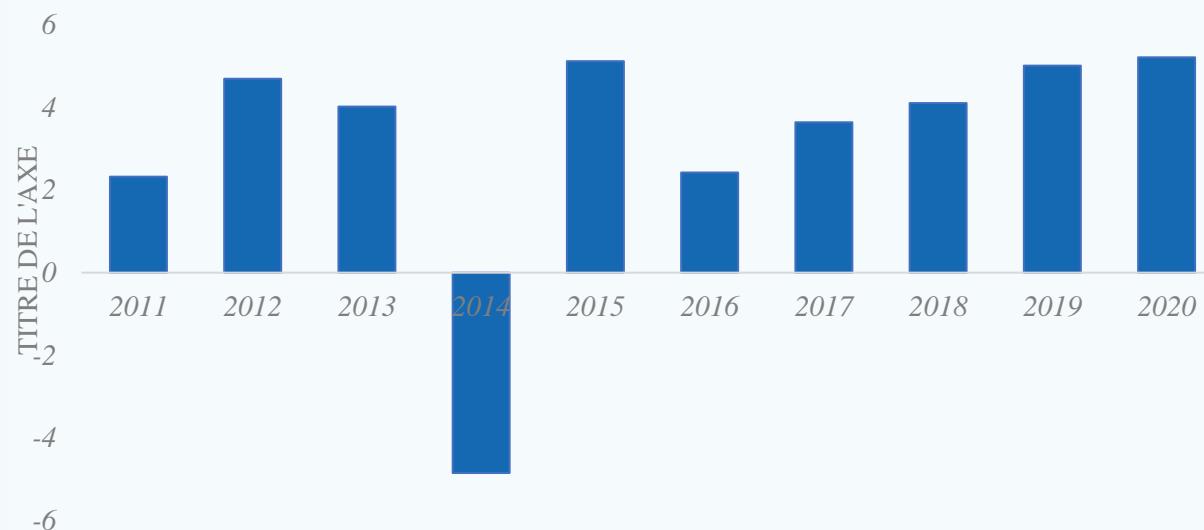
Secteur privé

Tel que souligné par le Programme d'Actions d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement durable, la contribution du secteur privé constitue un enjeu important pour la réalisation des ODD. Dans le cas du Tchad, le coût du Plan National de Développement (PND) pour la période 2017-2021 était évalué à 5 538 milliards FCFA, dont 29,4% à financer par le secteur privé. Cela passe par la mise en œuvre de réformes conséquentes pour promouvoir l'investissement, notamment dans les secteurs productifs, en particulier à travers l'instauration d'un climat de concurrence saine. A cet égard, l'application effective de la Loi 43/PR/2014 relative à la concurrence est essentielle. Cette loi a pour objectif d'organiser et promouvoir la

libre concurrence, définir ses règles et créer le Conseil National de la Concurrence. La Loi comprend des dispositions sur les pratiques anti-concurrentielles comme les conventions, les ententes, les collusions, les abus de position dominante et les concentrations, ainsi que les atteintes à la transparence des prix et les pratiques restrictives de prix, comme la vente à perte ou les ventes liées.

L'examen de la politique d'investissement au Tchad lors de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement fait ressortir que le secteur pétrolier reçoit l'essentiel des flux d'investissements étrangers directs.

Figure 2 : Flux d'investissements étrangers directs au Tchad, 2011–2020 (en % du PIB)



Bien que les investissements étrangers directs aient un effet de levier significatif pour atteindre les objectifs de développement du pays, le Plan National de Développement ainsi que d'autres stratégies sectorielles ne précisent pas le rôle que les investissements étrangers directs pourraient jouer. De plus, ces documents ne fournissent pas

d'indications sur des cibles spécifiques en termes des flux espérés d'investissements étrangers directs ni des secteurs vers lesquels ils pourront être dirigés. De même, dans le cadre du suivi du PND, aucun mécanisme opérationnel n'est en place pour assurer le suivi de la contribution du secteur privé au financement du développement.

Le stock total d'investissements étrangers directs entrants au Tchad continue d'augmenter en dépit d'une conjoncture difficile consécutive à la baisse des cours de pétrole et à la pandémie de la COVID-19. Il est

estimé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à \$5,4 milliards ; \$5.9 milliards ; \$6,4 milliards ; \$ 7 milliards en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 respectivement.

Tableau 5 : Flux et Stock d'investissements étrangers directs entrants

Investissement Direct Etranger	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Flux d'investissements étrangers directs (millions USD)	363	461	567	558	705	614
Stocks d'investissements étrangers directs (millions USD)	5 468	5 928	6 495	7053	7.758	8.372

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Juillet 2020, et World Investment Report 2021 et Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 de la CNUCED



De la nécessité d'un cadre de financement intégré et innovant

Comme établi par le rapport d'Examen National Volontaire (ENV) de 2021, l'un des principaux défis pour la réalisation des ODD au Tchad est lié à leur financement. Les contraintes se traduisent par, entre autres : (i) la fluctuation des cours internationaux du pétrole qui affecte régulièrement les prévisions budgétaires, (ii) la faible mobilisation des ressources internes et externes, (iii) la rationalisation et l'efficacité des dépenses publiques qui demandent à être améliorée, (iv) la contribution limitée du secteur privé à la réalisation des ODD.

Dans ce contexte, à moins de 10 ans de l'échéance de 2030 pour l'atteinte des ODD, des réformes ambitieuses méritent d'être entreprises pour surmonter les défis susmentionnés et créer les conditions pour l'accélération du développement durable au Tchad. A cet égard, le Gouvernement vient d'initier le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un Cadre National de Financement Intégré (CNFI) qui, conformément au Programme d'Actions d'Addis-Abeba de 2015, devra reposer sur trois piliers essentiels, à savoir : (i) un renforcement significatif de la mobilisation

des ressources, internes et externes, publiques et privées, (ii) une meilleure articulation entre l'allocation des ressources et les priorités nationales de développement, telles que définies dans le cadre de la planification du développement, et (iii) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses, notamment à travers l'amélioration de la gouvernance financière du pays, en s'appuyant sur le Plan d'Action pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques qui a été lancé. Les résultats attendus de cette modernisation étaient une fourniture plus performante de services au profit de tous les usagers (opérateurs économiques, administrations, partenaires techniques et financiers, citoyens, etc.). Il s'agissait également d'assurer un meilleur contrôle des dépenses et des recettes ainsi que leur utilisation optimale au profit du développement économique et social. Dans la même dynamique, il s'agira de poursuivre les réformes en matière de planification, budgétisation, mise en œuvre et de transparence des investissements publics, en s'appuyant sur la Commission nationale de gestion des investissements publics (CONAGIP).

8 ANALYSE DES RISQUES



Quelques indicateurs d'alerte à suivre pour le développement face aux risques

Les objectifs de développement du Tchad sont entravés par les nombreuses difficultés qui découlent de l'instabilité sécuritaire et politique des pays voisins (Libye, Soudan, Cameroun, Centrafrique, Niger et Nigeria) ainsi que des difficultés internes dues à la crise économique, les crises sanitaires, les conflits intercommunautaires, et les effets du changement climatique

L'indice de risque INFORM (Index For Risk Management) a identifié cinq causes importantes de fragilité et de tensions internes. Il s'agit notamment d'un manque de transparence dans la gestion du secteur pétrolier, de conflits entre les éleveurs et les agriculteurs, d'un État de droit faible, de régions sous-développées et d'un gouvernement centralisé. Le Tchad s'est classé cinquième sur cet indice lors de sa publication en 2022 en raison de son exposition aux aléas naturels et anthropiques, à sa vulnérabilité et à son manque de capacité d'adaptation.

En 2012, ce même indice classait le Tchad au septième rang, ce qui constitue une régression par rapport à 2022. D'après les analyses de vulnérabilités mondiales au changement climatique de Verisk Maplecroft (organisation de monitoring et de conseil sur les risques dans le monde), le Tchad est classé 182e/192 pays, donc le pays le plus vulnérable de la planète.

Le Tchad s'étend sur trois zones climatiques et est assujéti à la dégradation des ressources naturelles, la sécheresse, les inondations récurrentes et les infestations causées par les insectes. Le bassin du lac Tchad connaît des problèmes particuliers causés par le changement climatique, en particulier la sécheresse, les précipitations extrêmes, les pertes de récoltes et de bétail entraînant des tensions sociales entre éleveurs et agriculteurs, insécurité alimentaire

et nutritionnelle ainsi que des conflits au sein des populations réfugiées et déplacées internes.

L'instabilité sociopolitique de la région et les activités des groupes armés non étatiques, les frontières poreuses avec les pays voisins, l'instrumentalisation politique des dynamiques communautaires transfrontalières sont des facteurs d'insécurité susceptibles d'accroître la crise humanitaire au Tchad.

À cela s'ajoute l'insécurité dans, la région du bassin du Lac Tchad, qui reste exposée à l'activisme des groupes armés non étatiques avec un nombre important de populations en situation de déplacement, particulièrement dans la partie tchadienne de la province du Lac. Depuis 2015, la montée de Boko Haram est à l'origine de près des deux tiers des violences politiques armées et organisées dans la province du lac Tchad. L'outil Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED) permet de faire un suivi des événements violents qui se produisent dans les différents pays de la région.

Le nord du Tchad est une zone vaste avec une présence faible de l'Etat, ce qui laisse des opportunités à des activités illicites organisées par des groupes armés, y compris la gestion de mines d'or artisanales, le trafic d'armes et la traite d'êtres humains. La présence de ces groupes qui profitent de l'instabilité en Libye et de la porosité des frontières pose un risque pour la sécurité dans le Nord du Tchad.

Cette situation d'insécurité dans les provinces du Nord entraîne un déplacement des populations, la déstructuration des cellules familiales et des communautés, accentuant la pauvreté chez les femmes, les adolescentes et les jeunes.

Pour faire face à cette pauvreté et assurer la survie de leurs familles, les femmes et les filles ont souvent recours au commerce du sexe qui les expose à un risque plus élevé au VIH, les grossesses non désirées et les situations d'abus et d'exploitation. De même, les femmes et les jeunes filles sont exposées à des violences multiples, dont les abus et les exploitations sexuelle. Les risques proviennent également de la présence continue et des attaques régulières des

groupes armés non-étatiques au sein du territoire tchadien, des conflits intercommunautaires liés à l'accès aux ressources, que ce soit entre agriculteurs et éleveurs à l'est et au sud, ou bien dans les zones aurifères du nord. Ils proviennent également des défis à relever pour une complète mise en œuvre des droits de l'homme en termes de respect par les porteurs de responsabilités et de jouissance par les détenteurs de droits.



35- The Index for Risk Management - INFORM - i est un indicateur composite qui permet d'identifier les pays exposés à un risque de crise humanitaire et de catastrophe qui dépasserait la capacité de réponse nationale. Il fournit une méthodologie ouverte, transparente et consensuelle pour analyser le risque de crise au niveau mondial, régional ou national; 36- Gain Index ; 37- Plan de réponse conjoint inondations Gouvernement- Equipe Humanitaire Pays, octobre 2022

Facteurs de risque, vulnérabilité, besoins et probabilité

L'insécurité continue dans le Bassin du Lac Tchad (BLT) (Probabilité - élevée) : malgré l'intensification des opérations militaires au niveau national et régional, l'insécurité persiste avec une aggravation de la situation humanitaire contraignant de nombreuses personnes à se déplacer. Une détérioration significative de la situation sécuritaire dans la province du Borno (Nigéria), combinée à une augmentation du nombre d'attaques dans la zone de Diffa au Niger, au Burkina Faso ainsi que les alliances et les tactiques mouvantes des groupes armés non-étatiques, mettent à mal les efforts pour restaurer la stabilité à court terme. L'insécurité alimentaire a atteint des proportions élevées et 5,5 millions de personnes seront en situation d'insécurité alimentaire grave pendant la période de soudure. Par ailleurs, plus de 1000 écoles ne fonctionnent pas en raison de l'insécurité et de la violence, privant des milliers d'enfants d'éducation. Sur le territoire tchadien, la province du Lac Tchad connaît des incursions et attaques incessantes des groupes armés non-étatiques (GANE), basés au Nord-Est du Nigéria, à l'encontre des populations civiles dans les départements de Foulï, de Kaya et de Mamdi. Ces attaques armées, au cours desquelles sont perpétrées diverses graves violations de droits humains, occasionnent d'importants déplacements forcés de populations, soit environ 215 028 personnes dans la région du Lac en mai 2023 Parmi ces personnes, 20 612 sont des ressortissants du Nigéria et 855 sont ressortissants du Niger et vivent dans le camp de Dar -Es-Salam établi en 2015 et dans divers villages d'accueil. L'accès humanitaire dans ces départements reste limité, à cause de l'insécurité persistante. Un certain nombre d'incidents de protection ont été rapportés pour la période de mars 2021 à mai 2022 ; soit 1 785 incidents. Dès lors, une véritable assistance humanitaire n'est fournie qu'aux réfugiés vivant dans le camp (environ 70% des réfugiés) et les villages voisins de Ngouboua et Tchoukoutalia.

Détérioration de la situation sécuritaire au Darfour -Soudan (Probabilité – très élevée) : La situation à l'Est du Tchad s'est dégradée depuis le déclenchement de la guerre au Soudan le 7

avril 2023. L'afflux de réfugiés soudanais et de retournés tchadiens a exercé une pression sur les conditions de vie des populations hôtes de l'Est du Tchad et a ravivé les tensions entre les communautés ethniques. Les parties en guerre au Soudan recrutent sur la base de solidarités communautaires transfrontalières, ce qui a pour effet d'impliquer les communautés tchadiennes (Arabes, Massalit, Tama et Zaghawa) directement dans le conflit. La dimension identitaire de la guerre représente le facteur majeur pouvant entraîner un débordement des hostilités au Tchad. Surtout après que des groupes rebelles (affiliés à la communauté Zaghawa) signataires de l'Accord de paix de Juba ont décidé de rompre leur neutralité et de soutenir les Forces armées Soudanaises contre les Forces de Soutien Rapide. Cette situation d'insécurité transfrontalière provoque le déplacement forcé des dizaines de milliers de civils vers le Tchad, contribuant à l'aggravation d'une situation humanitaire déjà précaire dans l'ensemble du pays.

Détérioration de la situation sécuritaire en Libye (Probabilité – modérée) :

Malgré la signature d'un accord de cessez-le-feu en 2020 et des progrès réalisés, une impasse constitutionnelle et politique persiste entretenant une atmosphère tendue sur le plan sécuritaire, avec un nombre accru d'affrontements à Tripoli et ses environs. La Mission d'appui de l'ONU en Libye (MANUL) continue de recevoir de graves allégations de torture à l'encontre de Libyens, de migrants et de demandeurs d'asile dans les centres de détention et les prisons. De plus, on note une augmentation des incidents liés aux violations des droits humains envers les migrants liés à l'exploitation aurifère dans le nord du Tchad. Plus de 45 000 migrants ont été enregistrés aux points de contrôle des flux de Faya, Zouarké et Ounianga Kébir dans le nord du Tchad entre janvier et mars 2022. Parmi les migrants recensés par l'OIM durant cette période, 32% se dirigeaient vers la Libye malgré l'absence de conditions préalables de base pour assurer leur réception, leur sécurité ainsi que leur protection.

Les groupes armés au Nord du pays pourraient reprendre leurs actions (Probabilité – faible) :

Cette situation d'anarchie dans les zones aurifères du Nord a provoqué des affrontements entre des orpailleurs à Kouri Bougoudi les 23 et 24 mai 2022 causant la mort d'une centaine de personnes. Cette localité, située à l'extrême nord du Tchad, près de la frontière avec la Libye et où affluent depuis 2012 des orpailleurs, malgré les interdictions du gouvernement tchadien, est une des principales zones d'orpaillage dans le pays et bien qu'aucune étude n'existe sur le nombre d'orpailleurs qui sont y présents, des estimations venant de diverses sources font état d'une présence d'environ 40 000 orpailleurs dans les mines d'or du nord du Tibesti, constitués de migrants étrangers et de ressortissants tchadiens. À la suite de cet incident, des milliers d'orpailleurs ont été contraints de quitter cette zone (les autorités traditionnelles ont même demandé la fermeture des sites d'orpaillage dans la zone). Par manque de moyens, les plus vulnérables parmi eux sont bloqués dans les villes du nord du pays, ajoutant une pression sur les ressources déjà très limitées dans ces villes. Un incident autour d'un puit d'eau a par exemple été rapporté dans la ville de Zouarké, opposant un membre de la communauté locale et un orpailleur³⁸.

Détérioration de la situation sécuritaire en République Centrafricaine (Probabilité – modérée) :

La paix en RCA demeure fragile. Les élections présidentielles et législatives de 2020, ont donné lieu à des affrontements et déplacements forcés des populations, notamment vers le sud du Tchad. Quelques 126 907³⁹ réfugiés centrafricains sont présents dans les camps, sites et villages du sud du Tchad. Le projet de l'Accord tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains a été négocié depuis 2016. Cependant, cet accord tripartite n'a pas encore été signé par les parties prenantes (HCR, le Gouvernement Tchadien et le Gouvernement de la Centrafrique). Depuis 2003, aucun processus

de rapatriement volontaire des réfugiés centrafricain engagé, n'a abouti en raison des violences récurrentes en RCA. A la faveur de la reprise progressive du territoire national par les forces armées centrafricaines avec l'appui des alliés Rwandais et Russe, si cette dynamique de reconquête du territoire se consolide courant 2022 et rassure en termes de quiétude et de paix, il est fort possible qu'il y ait l'opportunité d'envisager le processus de rapatriement volontaire dans les prochains mois.

Résurgence des conflits inter communautaires à l'Est et au Sud (Probabilité – élevée) : Ces conflits entre agriculteurs et éleveurs (53%), interethniques (23%), fonciers (14%), interreligieux (3%) et succession de chefferies traditionnelles (3%) sont récurrents depuis une dizaine d'années et provoqués par la concurrence pour l'accès à la terre et à l'eau, par le non-respect des couloirs de transhumance causés par le changement climatique et la migration économique vers le sud. 36 cas de violences intercommunautaires ont été rapportés au Tchad du 1er janvier au 9 octobre 2022 et réparties comme suit : (5 à l'Est ; 20 au Sud ; 5 dans le Lac ; 5 au Centre et 1 au Nord). Ces conflits ont occasionné environ 500 morts, 600 blessés, 3 000 personnes déplacées vers des zones sûres des provinces touchées, mais également la destruction de biens et de moyens de subsistance des populations affectées.

Le Sud, calme en 2021, a enregistré 56% des conflits intercommunautaires (conflits agriculteurs-éleveurs), dont 90% étaient liés à la gestion des ressources naturelles. Comparativement à l'année 2022, le bilan de ces conflits est à la hausse (400 morts en 2021 contre 500 à la date du 9 octobre). Cette tendance pourrait être imputable à la prolifération d'armes et à l'insécurité grandissante. La situation socio-politique pourrait aussi être un des facteurs exacerbant des tensions intercommunautaires⁴⁰.

Afin de rétablir l'ordre public, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence dans les provinces orientales du Ouaddaï et du Sila en janvier 2021.

38- DTM (Matrice de suivi des déplacements), Rapport N°1, 15/06/2022, OIM, 2022; 39- Statistiques CNARR/UNHCR au 31 Juillet 2020, Sept. 2021; 40- Snapshot inondation, 21 septembre 2022, OCHA, 2022

Stabilité politique : La stabilité politique du Tchad reste précaire avec des incertitudes sur la transition démocratique du pays. Bien que ce processus bénéficie d'un fort soutien, des inquiétudes subsistent quant à la confiance de la population dans la capacité des institutions de transition à organiser des élections libres et transparentes. Initialement prévue pour 18 mois, cette transition a été prolongée pour une durée de 24 mois à la suite du DNI, contesté par une partie d'opposition non-signataire de l'accord de Doha qui a entraîné des manifestations violentes. Le risque de violence associé à la transition reste toujours élevé et pourrait avoir un impact significatif sur les moyens de subsistance de la population.

Justice sociale et État de droit : Malgré son rôle crucial dans la réduction des conflits violents, de l'extrême pauvreté et de la faim, la justice sociale et de l'État de droit demeure quasi-inexistante et fait face à des défis importants. Toutefois, le risque d'une nouvelle détérioration reste moyen.

Cohésion sociale, égalité et non-discrimination : Les tensions résultant des problèmes de sécurité interne, représentent un risque important pour la cohésion sociale, avec des conséquences potentiellement étendues. En outre, les préjugés et la discrimination fondés sur la violence basée sur le genre restent élevés.

Les facteurs environnementaux et les manifestations de changements climatiques ont un impact sur les personnes et leurs moyens de subsistance (Probabilité - élevée).

Le Tchad est exposé aux effets du changement climatique dont les déficits pluviométriques récurrents, la sécheresse qui affecte la zone sahélo-saharienne, occasionnant la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agrosylvo-pastorales, l'érosion de la biodiversité et l'imprévisibilité croissante des conditions météorologiques. Ceux-ci engendrent des conséquences pour les populations en termes d'insécurité alimentaire et de perte des moyens de subsistance, augmentant la pauvreté, particulièrement en milieu rural. Cette dégradation se présente sous forme

d'ensablement dans le Kanem, le Lac et le Nord du Batha et sous forme de glaciés communément appelés Naga dans le Sud, Batha, le Ouaddaï et le Chari Baguirmi. En dépit des initiatives de lutte contre la désertification, les défis restent énormes au vu de la complexité de la problématique. De fortes pluviométries enregistrées dans la zone Sud et au Nord occasionnent aussi des inondations. Ces inondations provoquent des pertes en vies humaines et des destructions d'habitations et de cultures.

Le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce au Tchad (SISAAP) permet de faire un suivi mensuel de la situation de sécurité alimentaire dans le pays. Sous le lead et en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, la FAO travaille dans le renforcement des moyens de subsistance dans les différentes zones. L'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) a mis en place une vente subventionnée de 500 tonnes de céréales par province dans le but de permettre aux ménages de s'approvisionner en denrées alimentaires à des prix modérés. Cette subvention concerne 22 provinces du pays, excepté la capitale N'Djaména. Malgré ces efforts, l'assistance alimentaire reste insuffisante aussi en raison du manque de financement. Par ailleurs, une des lacunes structurelles à laquelle le SISAAP est confrontée est la gestion des catastrophes.

Les facteurs déterminant de la malnutrition, notamment le faible accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires sont exacerbés par la destruction des infrastructures d'adduction d'eau potable et sanitaires causée par la vague d'inondations que connaît actuellement le Tchad. Par ailleurs, ces inondations aggravent la situation d'inaccessibilité de certaines unités nutritionnelles et privent de soins nutritionnels certaines populations vulnérables (enfant de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes). L'immersion de près de 300 000 hectares emblavés ainsi que la perte de plus de 15 000 têtes de bétail emportées par les eaux, sont des éléments qui vont compromettre l'accès à la nourriture à près de 1 million de personnes tout au long du dernier trimestre de 2022.

Avec la crise nutritionnelle, les cas attendus de la malnutrition ont été révisés. Le nombre de personnes dans le besoin de prise en charge de la malnutrition aiguë passe de 1,9 million à 2,1 millions. Les cas sévères augmentent de près de 40 000 enfants de moins de 5 ans et les cas modérés de près de 100 000 enfants de moins de 5 ans. Les défis actuels du programme de nutrition sont notamment (i) le manque de ressources humaines qualifiées dans les unités nutritionnelles surtout celles hospitalières, (ii) l'irrégularité dans l'évaluation des besoins et les limites de renouvellement des stocks d'intrants dans les structures de prise en charge relèvent des contraintes de financement du secteur (sous-financement, l'alignement des calendriers de financement des donateurs). (iii) l'absence de continuité des soins, marquée par

la faible couverture des programmes de prise en charge de la malnutrition modérée, (iv) le dépassement des capacités d'accueil des unités hospitalières suite à une hausse d'admission sans précédent des cas sévères avec complication (notamment dans les provinces de la bande sahélienne) et (v) l'inaccessibilité de certaines zones du fait de la saison des pluies entravant l'approvisionnement en intrants⁴¹.

Tous ces risques augmenteront chaque année lorsque la croissance démographique n'est pas en adéquation avec la croissance économique, avec comme corollaires plus de pression sociale, plus tensions sociales et communautaires autour de ressources limitées.



9 Leçons tirées de la mise en œuvre des cadres de coopération passés

La mise en œuvre de l'UNDAF 2017-2023 a permis de tirer de nombreuses leçons, on peut relever les points ci-dessous.

- ✓ La nécessité de renforcer la collaboration inter agence sur des thématiques transversales. Malgré l'alignement des interventions des agences du système des Nations Unies à l'UNDAF, les agences ont souvent des thématiques d'intervention préétablies qu'elles tiennent de leur mandat spécifique, ou des exigences des bailleurs. Cette insuffisance de concertation peut conduire à la dispersion des interventions et à une faible exploitation des opportunités de synergie. Il est également important de renforcer l'alignement des plans de travail des agences avec les Plans de Travail Conjoints du cadre de coopération.
- ✓ Le renforcement de l'appui au système statistique national. La faiblesse des données statistiques rend complexe le suivi des indicateurs et donc la poursuite des résultats de l'UNDAF / UNDSCF.
- ✓ La signature de plans de travail annuel conjoints dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF renforce l'engagement des agences. En effet, la signature de plans de travail annuels conjoints permet un meilleur engagement de tous les acteurs qui sont ainsi tenus par cet engagement formalisé ; cela permet aussi de renforcer la synergie entre les agences dans la mise en œuvre du cadre de coopération pour faire respecter les engagements pris par les différentes parties.
- ✓ Le renforcement des capacités du Gouvernement permet de renforcer son engagement et son implication dans la mise en œuvre du cadre de coopération. Les acteurs et principaux points focaux de la partie gouvernementale changent trop fréquemment ce qui rend difficile et ralenti parfois la mise en œuvre des programmes compte du temps d'appropriation rendu nécessaire après chaque changement. Il est donc très important de prévoir un volet renforcement des capacités de la partie gouvernementale aussi souvent que possible.
- ✓ La communication qui accompagne la mise en œuvre du cadre de coopération doit être dynamique et destinée à toutes les parties prenantes. La communication externe autour de la mise en œuvre de l'UNDAF / UNDSCF doit permettre à tous les partenaires et au Gouvernement de savoir ce que font les Nations Unies dans le cadre du plan de coopération et éviter la duplication des efforts.
- ✓ L'approche communautaire de la mise en œuvre du cadre de coopération produit de très bons résultats. La mise en œuvre du cadre de coopération par l'approche communautaire (éducation, santé, eau, assainissement et hygiène, consolidation de la paix) ainsi que la stratégie d'intervention simultanée conformément aux guidelines UNDG en la matière devraient être considérées comme de bonnes pratiques.

10 Éléments d'orientation pour le prochain cadre de coopération

En vue de faciliter la programmation du prochain cadre de coopération, les leçons apprises amènent à la formulation de quelques recommandations qui devraient être capitalisées pour le prochain cadre de coopération.

- Renforcer davantage le pilotage stratégique et la coordination programmatique qui sont décisifs pour la cohérence du système des Nations Unies
- Promouvoir la communication autour de UNDSCF, particulièrement sur ses résultats en mettant l'accent sur les autres groupes de travail UNCG
- Veiller, au cours du prochain cycle de programmation, à l'alignement du système de suivi et évaluation national au système de suivi et évaluation des Nations Unies en mettant à profit les avancées espérées en matière de renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation.
- Veiller, au cours de la préparation du prochain cadre de coopération, à la prise en compte des priorités nationales déclinées dans le prochain Plan National de développement (PND 2022 -2026) ainsi que dans le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique (PDIDE) récemment adopté par le Tchad et le Plan d'Action du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;
- S'aligner sur le cadre national de financement intégré (INFF) dans le prochain Cadre de Coopération.

11 Les avantages comparatifs du système des Nations Unies

Le mandat et l'expertise des agences du système des Nations Unies (SNU) lui donnent un certain nombre d'avantages comparatifs quant à la mise en œuvre de l'UNDSCF et l'atteinte des ODD. Au rang de ces avantages comparatifs on peut citer :

- ✓ Les agences du système des Nations Unies bénéficient d'une expertise et expérience avérées dans l'appui technique, le renforcement des capacités, le transfert et le partage des connaissances pour le développement de politiques et de stratégies nationales et sectorielles ;
- ✓ Une forte capacité de mobilisation des ressources financières, humaines et d'expertise du SNU globalement qui lui permet de répondre aux urgences humanitaires ainsi qu'aux priorités de développement ;
- ✓ Expertise dans l'appui-conseil et capacité de plaider pour le respect des droits de l'Homme et l'adoption de politiques et lois assurant la protection de toutes les composantes de la population ;
- ✓ Capacité de la mobilisation de la diaspora pour intervenir dans le développement du pays ;
- ✓ La neutralité et l'impartialité du SNU qui lui permettent d'intervenir parfois dans des conditions et lieux difficiles ;
- ✓ Avantage comparatif lié aux mandats et à la nature des interventions des Agences, Fonds et Programmes qui permet de mobiliser rapidement des ressources et d'assurer la complémentarité des interventions pour un meilleur impact ;
- ✓ Existence des normes internationales qui assurent une cohérence d'action ;
- ✓ Le SNU peut plus facilement contribuer à la consolidation de la paix de façon intersectorielle en adressant les causes sous-jacentes et faisant le suivi des violations des droits de l'homme et la prévention des violations à travers la formation des agents de l'État ainsi que des détenteurs de droits.

12 LACUNES À COMBLER ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME 2030

Le rapport de l'Examen National Volontaire sur les ODD de 2021 fait ressortir cinq principaux défis majeurs qui empêchent le Tchad d'accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD notamment le climat d'insécurité et la cohésion sociale, le système de gouvernance, la diversification de l'économie, la gestion durable de l'environnement et du cadre de vie, le développement du capital humain et les systèmes de protection sociale. En plus des défis cités plus haut, il y a d'autres contraintes qui entravent la croissance durable du pays. Les effets conjugués de tous ces facteurs entravent la marche du pays vers la réalisation des ODD.

Instabilité politique et défis institutionnels : Le Tchad a connu une instabilité politique et des conflits récurrents qui ont entravé le développement et les structures de gouvernance. Les changements fréquents de gouvernement et les conflits intercommunautaires détournent les ressources et l'attention des objectifs de développement à long terme. La forte mobilité institutionnelle et les capacités des cadres constituent aussi un défi dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. En effet, au niveau des collectivités territoriales il y a d'une part un manque de maîtrise des outils de planification/intégration et une faible information/sensibilisation des acteurs sur les ODD, et d'autre part une faible coordination avec le niveau central dans la collecte des données sectorielles contribuant à la carence

de mise à jour des données. Aussi, la faible déconcentration administrative ne permet pas d'optimiser la délivrance de services publics satisfaisants pour toucher les plus pauvres. La redevabilité sociale favorable à la culture de résultats, la participation citoyenne et la reddition de comptes ainsi qu'un suivi citoyen décentralisé des communautés devraient être renforcés en tant que facteurs catalyseurs de la réalisation des ODD.

Forte vulnérabilité économique et faiblesse des ressources : l'économie tchadienne est fortement dépendante des exportations de pétrole, ce qui la rend sensible aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole. Le pétrole joue un rôle important dans l'économie du pays en contribuant à augmenter le PIB par habitant. Cependant les recettes pétrolières ont été orientées vers les dépenses militaires et de sécurité au détriment des investissements dans le domaine du capital humain et des infrastructures afin d'obtenir une mise en œuvre plus étendue des droits humains. Cette situation, associée à un manque de diversification dans d'autres secteurs, conduit à une instabilité économique. Les niveaux élevés de pauvreté et de chômage, en particulier dans les zones rurales, aggravent encore cette situation. Les ressources financières limitées posent des problèmes pour la réalisation des ODD. Assurer un financement durable et réduire la dépendance à l'égard de l'aide sont essentiels pour le développement à long terme.

Inégalités sociales et faible accès aux services sociaux de base : il existe des disparités importantes dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, l'eau l'hygiène et l'assainissement et à d'autres services de base entre les zones urbaines et rurales. Le système éducatif est confronté à des problèmes tels que l'insuffisance des infrastructures, le manque d'enseignants qualifiés et les taux élevés d'abandon scolaire. La qualité actuelle du système éducatif et le faible niveau d'acquisition de compétences constituent un handicap important au développement du capital humain pour assurer une croissance inclusive. Les services de santé sont insuffisants, inadaptés et inaccessibles pour beaucoup, ce qui se traduit par des résultats sanitaires médiocres. Le Tchad est confronté à de nombreux problèmes de santé, notamment les épidémies récurrentes dues à des maladies évitables par la vaccination, des taux élevés de malnutrition, une augmentation des nouvelles infections à VIH chez les adolescentes, la recrudescence d'autres maladies infectieuses et un système de santé déficient. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve des ressources sanitaires déjà limitées, exposant les vulnérabilités du système. **Dégradation de l'environnement et changement climatique** : le Tchad est vulnérable aux effets du changement climatique et connaît des précipitations irrégulières, des sécheresses et la désertification. Le lac Tchad, une source d'eau cruciale, a considérablement diminué, ce

qui affecte les moyens de subsistance et entraîne des conflits liés aux ressources. En outre, des pratiques agricoles non durables contribuent à la dégradation des sols.

Défis sécuritaires et crises humanitaires : la présence de groupes armés et les conflits transfrontaliers, en particulier dans le bassin du lac Tchad et à l'Est, posent d'importants problèmes de sécurité. Cela a entraîné des déplacements de population, des pertes des moyens de subsistance et la mise à l'épreuve des ressources, créant ainsi une crise humanitaire. Les efforts déployés pour résoudre ces problèmes sont souvent entravés par l'insécurité et le manque d'accès aux zones touchées.

Persistance d'une forte inégalité du genre : les disparités de genre persistent, les femmes et les filles ont un accès limité à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités économiques. Les normes et pratiques culturelles contribuent à maintenir et même exacerber les inégalités du genre, affectant la participation des femmes aux processus de prise de décision et aux rôles de gouvernance. Bien que des améliorations sensibles aient été constatées ces dernières années, la représentativité des femmes, des jeunes, des adolescent(e)s dans les mécanismes institutionnels de production de politiques publiques demeure encore faible. Avec une population jeune (81% des moins de 35 ans projection INSEED 2022), la réalisation des ODD au Tchad ne peut occulter la prise en compte de cette tranche de population dans la planification.

Infrastructures inadéquates et faible connectivité : les infrastructures du Tchad, notamment les routes, l'électricité et l'approvisionnement en eau, sont sous-développées, en particulier dans les zones rurales. Cela limite les activités économiques, l'accès aux services et entrave le développement en général. La connectivité, tant à l'intérieur du pays qu'avec les pays voisins, est un défi qui affecte le commerce et la mobilité.

Insuffisance de données et de suivi des ODD : le suivi des ODD requiert la production et l'utilisation de données statistiques. Bien que le Tchad ait produit deux rapports nationaux volontaires en 2019 et 2021, les systèmes d'information statistiques et de génération de données probantes demeurent encore faibles pour soutenir un débat constructif et éclairer les politiques publiques basées sur des évidences pour l'atteinte des ODD. Il y a un manque de données fiables et complètes, qui sont pourtant cruciales pour la planification, le suivi et l'évaluation des actions de développement. L'absence de systèmes de données solides rend difficile l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes. En dehors des données de routine et de celles de la MICS 2019, peu d'évaluations de politiques publiques ont été réalisées pour informer la trajectoire vers l'atteinte des ODD.

L'Institut National de la Statistique et les départements ministériels en charge des systèmes d'informations sectoriels santé et éducation, demeurent sous équipées en ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour assurer leurs missions.

Pour relever ces défis, il faut une approche globale et coordonnée impliquant le gouvernement, la société civile, les partenaires internationaux et le secteur privé. Le renforcement de la gouvernance, la diversification de l'économie, l'investissement dans le capital humain et le renforcement de la résilience face aux défis environnementaux et sécuritaires sont essentiels pour atteindre les ODD au Tchad. En outre, l'atteinte des ODD nécessite une croissance à la fois forte, durable et inclusive. Une équité dans la répartition de la croissance requiert des politiques actives de redistribution des ressources publiques. Celle-ci nécessite de lever les contraintes liées à la bonne gouvernance économique. Pour faire participer les pauvres au processus de la croissance et leur faire bénéficier durablement, il sera aussi nécessaire de valoriser et rehausser les actifs dont ils disposent à travers un système éducatif plus performant et un accès amélioré au système de protection sociale.

Partenariats :

Renforcement du partenariat avec le secteur privé : Le secteur privé peut stimuler l'innovation, en particulier dans le domaine des technologies et des pratiques durables. L'investissement dans des modèles d'entreprise durables est essentiel pour une croissance économique à la fois inclusive et respectueuse de l'environnement. Le secteur privé devrait soutenir la création d'emplois. En créant des emplois et en promouvant des environnements de travail décent, le secteur privé peut contribuer directement à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la prospérité économique. L'établissement de partenariats stratégiques entre le gouvernement et le secteur privé peut permettre de réaliser les ODD de manière plus efficace et plus efficiente.

Renforcement du partenariat avec la société civile : le partenariat avec la société permettra de soutenir le plaidoyer et la sensibilisation en faveur des ODD et de politiques inclusives et équitables. Il permettra également de renforcer l'engagement communautaire et la mobilisation des communautés en faveur de l'atteinte des ODD, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Ce partenariat permettra également de soutenir la redevabilité à tous les niveaux.

Donateurs et organisations internationales : le partenariat avec les donateurs internationaux va contribuer à renforcer le financement de projets liés aux ODD, en particulier dans les domaines où le Tchad peut avoir des contraintes de ressources. Ce partenariat permettra également de disposer d'une expertise technique pour faciliter le partage d'expériences, de meilleures pratiques et renforcer les capacités locales pour mettre en œuvre et soutenir les initiatives liées aux ODD.

Le tableau suivant fournit une analyse détaillée des défis et des opportunités des objectifs de développement durable.



Tableau 6 : Défis et opportunités dans la mise en œuvre des ODD

ODD 1 : Pas de pauvreté	
Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de pauvreté de 42,3 % sur l'ensemble de la population, dont 49,7 % dans les zones rurales • Le faible niveau d'autonomisation des femmes • Les disparités provinciales en termes de pauvreté • Insuffisances dans le ciblage des pauvres et vulnérables • Faible niveau de résilience des communautés vulnérables y compris celui des réfugiés ; • Faible couverture de la protection sociale • Absence/disponibilité de données statistiques désagrégées pour orienter la prise de décision • L'avènement d'événements extrêmes liés au climat et d'autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux ; • La réinsertion socio-économique des réfugiés des personnes déplacées internes et demandeurs d'asile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'échelle de l'approche cash+ dans le cadre de la protection sociale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. • L'opérationnalisation de la stratégie nationale de protection sociale • Mise en œuvre du Nexus Humanitaire, Développement et Paix au Tchad ; • Loi relative à l'asile ; • Mise en place d'un registre social unifié pour améliorer le ciblage des familles pauvres • Mise en place des programmes et projets de résilience • Présence de cluster sécurité alimentaire et nutritionnel pour optimiser collectivement les interventions • Réalisations des évaluations en matière de sécurité alimentaires et nutritionnels (cadre harmonisé, Humanitarian Need Overview), • Mise en place d'une approche basée sur les droits de l'homme (HRBA) dans les analyses et les projets • Disponibilité de données désagrégées sur la pauvreté monétaire notamment sur les enfants et les réfugiés • Disponibilité d'une stratégie nationale de protection sociale adaptative

ODD 2 : Faim « Zéro »

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • L'inadaptation des systèmes de production face aux changements climatiques ; • La faible diversification de productions agricoles et animales ; • Faiblesses dans la conservation et protection des ressources naturelles productives ; • investissements agricoles insuffisants ; • L'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à des aliments suffisants, salubres et nutritifs ; • Une plus grande autonomie en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des réfugiés, notamment des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées, etc. ; • La résilience des ménages et des systèmes de production alimentaire et agricole dans les zones d'accueil des réfugiés ; • Appui à la recherche des terres cultivables pour la communauté déplacée auprès des autorités ; • Faible pratique des cultures de contre-saison • Les réformes foncières et institutionnelles ; • L'enclavement des grandes zones de production agricole ; • Les conflits entre les acteurs des productions végétales et animales ; • La faible diversification alimentaire; • Les risques de ruptures de stock d'intrants nutritionnel liés à la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère • La faible couverture des interventions de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée affectant ainsi le continuum des soins. • La faible couverture des interventions de nutrition à visée préventive • Faiblesse des pratiques d'hygiène et d'assainissement contribue à exaspérer la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ; • Faible maîtrise de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016-2022) ; • L'adoption de la loi d'orientation agro-sylvopastorale et halieutique en novembre 2018 dont les textes d'application sont en cours d'élaboration constitue une avancée dans la recherche de solutions ; • Existence d'un système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce au Tchad (SISAAP) permettant un suivi mensuel de la situation de sécurité alimentaire dans le pays ; • L'existence d'un cadre d'assistance technique dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FIRST); • L'existence de la Loi 019/PR/2018 du 10 janvier 2019 portant Ratification de l'Ordonnance N°043/PR/2018 du 31 août 2018 ; • L'existence de la Loi n°16/PR/2016 relative aux semences et aux plants ; • Le partenariat public-privé dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. • La planification intégrée avec le secteur Eau, Hygiène et Assainissement pour adresser les causes sous-jacentes de la malnutrition

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance dans la gouvernance du secteur de la santé et de l'eau et assainissement dans les centres de santé • Sous-financement du secteur de la santé de l'eau et assainissement en rapport avec les services de santé; forte contribution des ménages aux dépenses de santé ; • la qualité des systèmes de santé nationaux afin de faciliter l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil ; • le développement des capacités et des possibilités de formation pour les réfugiés et les membres des communautés d'accueil qui sont ou pourraient être engagés comme travailleurs de la santé ; • Faible capacité des organes de gouvernance pour la coordination de la riposte au VIH/SIDA/TB • Persistance d'une forte stigmatisation et discrimination au niveau communautaire et dans les formations sanitaires entravant l'utilisation des services de santé • Faible capacité, faible implication et coordination des acteurs communautaires • Insuffisance de centres de santé fonctionnels équipés avec des installations sanitaires et accès à l'eau • Accessibilité et qualité des soins sanitaires • Pesanteurs socioculturelles liées à la fréquentation des établissements sanitaires • Faiblesse des conditions WASH dans les formations sanitaires • L'insuffisance des ressources humaines qualifiées ; • La prolifération du marché illicite des médicaments ; • La poursuite lentement de la Pandémie COVID 19; • La crise économique et sécuritaire ; • L'impunité et le non-redevabilité ; • La persistance de circuits parallèles d'approvisionnement en MEG de certains PTF fragilisant la coordination du secteur ; • La proximité et promiscuité des médicaments de la rue ; • L'ingérence dans l'affectation des ressources humaines • La mobilité des cadres à tous les niveaux du système de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence des facultés de médecine, des écoles publiques et privées de formation sanitaire ; • L'existence du décret d'application N° 2021/PR/2020 du 14 octobre 2020 de la Loi 006/PR/2002 sur la Santé de la Reproduction ; • L'engagement du Tchad à l'initiative Family Planning 2030 ; • L'existence d'une Unité de Gestion des Projets centralisée au sein du Ministère ; • Le Plan National de Développement de la Santé (PNDS 2018-2021), • La Politique Nationale de la Santé (PNS 2016-2030) • La Stratégie nationale de la Santé Communautaire • L'existence de la loi 019 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH • Stratégie Mondiale du VIH/SIDA 2021-2026 • Plan Stratégique National VIH/SIDA/Hépatite/Tuberculose 2024-2028 • La demande de financement pour la subvention des interventions VIH/Tuberculose et malaria du Fonds Mondial 2025-2027 • L'alliance mondiale pour mettre fin au sida pédiatrique d'ici 2030 • La mise en place des interventions de prestations différenciées de soins pour le VIH, tuberculose et la santé maternelle-infantile • L'allocation du financement C19RM potentialisation du Fonds Mondial • La Stratégie de Communication en Appui aux Actions de Promotion de la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile au Tchad 2015-2030 ; • Le Plan National d'Accélération de la Riposte au VIH/SIDA Pédiatrique au Tchad (2019-2023) ; • Le Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA 2017-2021). • Promotion et vulgariser l'approche Prévention et contrôles des infections (PCI) dans les formations sanitaires • Mobiliser plus de ressources pour le WASH dans les formations sanitaires dans le contexte du relèvement Post COVID-19 • L'engagement des partenaires techniques et financiers ; • L'existence de la coopération Sud/Sud ; • La réunion mensuelle de haut niveau sur la santé (R24); • La création d'un programme de renforcement des capacités du personnel

ODD 4 : Education de qualité

Défis

- La scolarisation primaire universelle de qualité ;
- Insuffisance d'infrastructures scolaires
- Insuffisance du nombre d'enseignants
- La qualité et la pertinence des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif ;
- L'accès à l'état-civil ;
- Insuffisance dans la gouvernance du système éducatif (y compris le paiement des enseignants);
- Les équipements éducatifs (y compris le développement de la petite enfance et la formation technique ou professionnelle) et les capacités d'enseignement (y compris le soutien, le cas échéant, aux réfugiés et aux membres des communautés d'accueil qui sont ou pourraient être engagés en tant qu'enseignants, conformément aux lois et politiques nationales) ;
- Besoins spécifiques des réfugiés en matière d'éducation (y compris par le biais d'« écoles sûres » et de méthodes novatrices comme l'éducation en ligne) ;
- L'octroi de bourses aux réfugiés, y compris partie d'une solution de pays tiers ;
- Le financement durable de l'EFTP ;
- L'accès et la diversification des offres de l'EFTP ;
- Le partenariat avec le secteur privé en matière de formation professionnelle ;
- L'alphabétisation et l'éducation non formelle ;
- Le concept de maîtres communautaires.
- Promotion de l'Éducation inclusive en faveur des personnes handicapées
- Faible niveau d'alphabétisation des parents
- Difficultés dans la prise en charge des enseignants communautaires
- Manque d'accès à l'électricité pour les écoles rurales
- Faible accès à l'Eau et à l'Assainissement dans les écoles et les centres de formation

Opportunités

- La disponibilité d'un vivier d'enseignants qualifiés ;
- L'existence d'un Groupe Local des Partenaires en Éducation (GLPE) fonctionnel ;
- L'existence du document de référence nationale de la politique éducative (PIET);
- L'existence de la Politique nationale de l'emploi, de la formation, de la Stratégie Intérimaire pour l'EFTP et de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- L'adhésion du pays à la plateforme du Cadre de Concertation des Ministres en Charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ;
- L'existence des projets dans le renforcement de l'éducation, de la formation technique et professionnelle et de l'alphabétisation ;
- Le Rapport d'État du Système Educatif National (RESEN) .
- Existence de la stratégie Education des Réfugiés 2030 au Tchad ;
- Possibilité d'utilisation de l'énergie solaire dans les écoles et aussi des lampes solaires dans les ménages pour faciliter l'éducation des enfants ;
- Existence de la stratégie « Eau, Hygiène et Assainissement » en milieu scolaire

ODD 5 : Egalité entre les sexes

Défis

- L'applicabilité des textes légaux et réglementaires ;
- L'appropriation des textes législatifs et réglementaires par les femmes ;
- Autonomisation des femmes et les filles dans les communautés de réfugiés et d'accueil et à promouvoir la pleine jouissance de leurs droits humains, ainsi que l'égalité d'accès aux services et aux opportunités ;
- Opérationnalisation de l'Observatoire pour la Promotion de l'Égalité de genre (OPEG)
- La réduction des impacts des pesanteurs socioculturelles ;
- Le financement du plan d'action quinquennale du Politique Nationale Genre (PNG).
- Capacité à conduire des analyses genre pour informer la conception des programmes/projets
- Application effective des lois relatives à protection et à la promotion des droits de la femme et de la fille
- Politiques/stratégies sectorielles prenant en compte les besoins et les spécificités des femmes et des filles
- Capacité à pouvoir développer et mettre en œuvre des programmes axés sur la jeune fille
- Mode de penser des femmes et filles par rapport à leur place dans la société
- Mode de penser des hommes à l'égard des femmes dans les institutions

Opportunités

- L'existence de la PNG et de son plan d'action 2019-2023 ;
- La Feuille de route pour la lutte contre le mariage d'enfants 2019-2021 ;
- Le Décret d'application de la Loi 022 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives ;
- Le Décret d'application de la Loi n° 006/PR/2002 portant promotion de la santé de la reproduction.
- La radio « La voix de la femme » pour la sensibilisation et la conscientisation sur les questions du genre ;
- L'existence des organisations de la société civile qui œuvrent pour la promotion du genre.

ODD 6 : Eau potable et Assainissement

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion intégrée et participative et un suivi régulier des ouvrages de desserte d'eau potable et d'assainissement ; • L'inventaire des ouvrages hydrauliques ; • La pratique adéquate de la pêche, la chasse, l'agriculture, l'élevage et le braconnage ; • La capacité nationale à relever les défis de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans ou à proximité des zones d'accueil des réfugiés ; • La conservation et la protection des écosystèmes ; • L'application des textes législatifs et réglementaires en matière de l'eau et de l'assainissement. Coordination globale du secteur • Faiblesse de la Planification sectorielle • Financement du secteur • Disparités énormes entre le milieu Urbain et Rural • Dispositif de maintenance inadapté • Disponibilités de données mise à jour sur l'Eau et l'Assainissement • Insuffisance de capacité du ministère pour la production des statistiques sociales • Faible décentralisation des services d'Eau et d'Assainissement • Disponibilités de Plan d'investissement sectoriel pour l'Eau et l'Assainissement • Ouvrages résilients aux changements climatiques (inondation, sécheresse, etc.) • Gestion intégrée des Bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et stratégie nationale de l'assainissement adoptée en 2017. • Le Plan National d'Investissement Eau et Assainissement 2016-2030 • La feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici à 2030 ; • La disponibilité des ressources en eau souterraine et de surface en quantité importante (253-544 milliards de m3 par an). • Possibilité d'accès au fonds CC • L'adoption de la PND et CDN par le gouvernement intégrant le secteur Eau et Assainissement

ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation du potentiel énergétique par la promotion de l'utilisation du gaz, de l'énergie solaire et autres énergies renouvelables ; • L'utilisation des technologies propres par les ménages ; • L'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à l'énergie propre et renouvelable ; • L'accessibilité du gaz butane sur l'ensemble du territoire national à un coût abordable ; • L'offre énergétique accessible et à moindre coût ; • L'application de la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 qui ouvre le marché aux investisseurs privés ; • La diversification des sources d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accroissement des initiatives de valorisation du potentiel solaire du Tchad, dont celle d'électrification rurale ; • Le financement du projet d'interconnexion Tchad-Cameroun ; • L'extension des centrales électriques de Djarmaya pour couvrir la demande des quartiers périphériques de N'Djaména ; • L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie Électrique (ARSE) ; • Disponibilité d'énergies alternatives dans les camps de réfugiés et de déplacés ; • L'Agence pour le Développement de l'Électrification Rurale et de la Maîtrise d'énergie (ADERM) ; • La Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 relative au secteur de l'énergie électrique au Tchad, à la production, au transport et à la distribution.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

<ul style="list-style-type: none"> • La résilience de l'économie face à l'apparition de la pandémie Covid-19 et ses corollaires ; • La réalisation et le maintien d'un taux de croissance économique supérieure ou égale à 7% conformément à la cible ; • Croissance économique inclusive dans les zones d'accueil des réfugiés : promotion des opportunités économiques, le travail décent, la création d'emplois et les programmes d'entrepreneuriat pour les membres de la communauté d'accueil et les réfugiés, y compris les femmes, les jeunes adultes, les personnes âgées et les personnes handicapées ; • Le caractère erratique de la croissance économique • La transition de l'économie informelle vers le formel • L'assainissement du climat des affaires ; • L'adéquation structurelle entre la demande et l'offre d'emploi ; • Le développement du secteur privé et la diversification de l'économie ; • L'accès aux services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ; • L'opérationnalisation du système de gestion du cadastre minier dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie nationale de développement du secteur privé ; • La loi relative à l'asile ; • Le fort potentiel démographique, agropastoral et halieutique ; • Le Plan directeur d'industrialisation et de diversification de l'économie ; • La création du comptoir d'achat de l'or et des métaux précieux ; • La Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF) • La politique Nationale de l'Emploi et son plan de mise en oeuvre effectivement opérationnels le maillage territorial renforcé du service public de l'emploi
---	---

ODD 9 : Industrie, Innovations et Infrastructures

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des moyens financiers, techniques et humains dans le domaine de la recherche scientifique ; L'accès aux logements appropriés pour les réfugiés et les communautés d'accueil et à promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes dans les zones urbaines et rurales ; la fracture numérique et l'accès Internet à faible coût pour les réfugiés et leurs hôtes ; L'accessibilité aux TIC à un coût abordable ; Le maillage du réseau national ; L'interconnexion de l'administration publique ; La conservation du patrimoine routier. 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan directeur d'industrialisation et de diversification de l'économie (PDIDE). La fibre optique Tchad-Soudan (N'Djamena-El Djinena) ; La mise en oeuvre des projets de modernisation des infrastructures de communication électroniques et de la Dorsale Transsaharienne ; Le projet de construction de la route transsaharienne pour de liaisons intercontinentale ; Le projet régional pour l'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala N'Djamena (PCDN) ; Le projet Régional Intégrateur du Réseau Routier dans le Bassin du Lac Tchad avec la construction d'un pont sur le fleuve Logone entre Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad) ; Le projet de Mobilité et de Connectivité Rurale (PMCR) et la composante Accessibilité et Mobilité Rurale (AMR) du projet, SAN ; La Loi N°027/PR/2017 portant Code de la Route au Tchad ;

ODD 10 : Inégalités réduites

<ul style="list-style-type: none"> La pérennisation des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ; L'amélioration de la performance économique ; L'emploi des jeunes ; La maîtrise des flux migratoires ; La répartition du fardeau et de la responsabilité d'accueillir et de soutenir les réfugiés dans la région ; Faiblesse du soutien financier accru aux pays en développement accueillant un grand nombre de réfugiés de sources publiques et privées ; La disponibilité et l'accessibilité de données sur la cible priorisée 10.4 ; Les politiques d'attractivité. Difficile accès aux services sociaux de bases capacité à réduire les inégalités sociales et à améliorer la protection sociale Absence de données statistiques sur le handicap ; 	<ul style="list-style-type: none"> La Stratégie Nationale de Protection Sociale actualisée en 2020 ; L'engagement des partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement du plan de riposte Covid-19 ; L'existence d'un Registre Social Unifié (RSU). Développement en cours d'un profil migratoire pour le Tchad. Projets de stabilisation communautaire ciblant certaines communautés marginalisées dans le Nord du Tchad
--	--

ODD 11 : Villes et communautés durables

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre du programme de restructuration et régularisation foncière ; Les problèmes de sécurité, de logement et l'amélioration des conditions de vie et de travail des réfugiés dans les zones urbaines ; Le financement pour la production et la promotion de logements sociaux, économiques et décents pour tous ; La facilitation de financement foncier à travers la mise en œuvre effective de la Banque de l'Habitat du Tchad ; L'élaboration d'un cadre juridique La mise en place des mécanismes de financement efficaces sur le long terme ; L'intercommunalité entre les mairies ; Le respect du plan cadastral ; La gestion sécurisée des déchets solides dans les villes. 	<ul style="list-style-type: none"> L'existence des minéraux de développement ; L'existence de la Banque de l'Habitat du Tchad. La construction des cimenteries de N'Djamena et Pala.

ODD 12 : Consommation et production responsables

<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte de l'impact environnemental dans le code des marchés publics ; La pression sur les ressources naturelles de manière durable dans les zones d'accueil des réfugiés ; L'application des lois et règlements en vigueur en matière de l'environnement ; La prise en compte systématique des impacts environnementaux potentiels dans les cadres légaux et réglementaires existants ; La définition des domaines de compétence et de responsabilités des différentes institutions concernées aux niveaux national et local ; La disponibilité du matériel approprié de collecte des déchets et des équipements de protection individuelle ; La gestion des polluants organiques persistants (POP) ; La conservation et la protection de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes ; Le conflit homme-faune sauvage. 	<ul style="list-style-type: none"> La Loi 14 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques de 2008 et révisée en 2014 ; Le programme de la Banque Mondiale pour la gestion des déchets médicaux ; La mise en place dans le cadre du Fond des pays les moins avancés (LDCF) avec le GEF, d'un programme de renforcement de la capacité d'adaptation des agro écosystèmes au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal et une partie de la province de Hadjer-Lamis).
---	--

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre effective des politiques de changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles ; • La gouvernance climatique ; • L'appui de la communauté internationale pour relever les défis humanitaires et de développement qui découlent des déplacements forcés ; • La mobilisation de ressources extérieures pour le financement des activités de lutte contre les changements climatiques ; • La résilience des communautés face aux changements climatiques ; • L'éducation environnementale de la population et plus particulièrement les femmes ; • L'implication des femmes dans la lutte contre les effets des changements climatiques ; • La mise en œuvre de la PNE. 	<ul style="list-style-type: none"> • La validation de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République du Tchad en mai 2019 ; • La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 2018 ; • Le Projet de renforcement des capacités du secteur de l'environnement (humaine, technique, institutionnelle, matérielle, etc.); • Le Projet Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC+ 2020) ; • Le Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA 2020).
ODD 15 : Protection de la Faune et de la Flore Terrestre	
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de la politique de formation en environnement ; • L'implication des populations dans les opérations de conservation de l'environnement ; • L'environnement et le développement de systèmes agricoles de résilience dans les zones d'accueil des réfugiés ; • La valorisation des pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation et d'adaptation aux effets des changements climatiques ; • L'entretien, la gestion et l'augmentation du réseau des aires protégées ; • La mobilisation des fonds pour le changement climatique ; • L'intégration du Tchad au projet SCEE-ASP pour la production des comptes économiques et environnementaux sur l'agriculture, les forêts et la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ; • Le plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC); • La Loi 14 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques ; • L'existence des mécanismes de financement climat ; • L'intégration de la biodiversité dans les systèmes de comptabilité et de reporting à travers la mise en œuvre du système de comptabilité environnementale et économique.

ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces	
Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Le respect des Lois de la République au détriment des règlements communautaires des homicides et d'autres formes de morts violentes ; • La redevabilité des institutions à tous les niveaux ; • La porosité des frontières; • Le rapatriement volontaire des réfugiés ; • La coexistence pacifique entre les communautés et la protection des enfants ; • L'accès des réfugiés à l'enregistrement civil, y compris l'enregistrement des naissances ; • Moins de 2,7% des personnes déplacées internes dans la province du Lac ont été enregistrées dans le cadre du programme de la délivrance des Cartes nationales d'identité ; • L'effectivité du système d'état civil ; • Le désarmement des civils ; • La lutte contre le terrorisme. • Faible niveau d'enregistrement des naissances, limitant la jouissance des droits et l'accès aux services • Le respect des engagements internationaux en matière des droits de l'Homme ; • Mise en œuvre effective des droits économiques, sociaux et culturels ; • L'adoption d'une politique nationale des droits de l'Homme, • La mise en œuvre de la Politique Sectorielle de la Justice 2018 - 2027. 	<ul style="list-style-type: none"> • Statut des ONG et le protocole d'accord d'établissement des ONG ; • La ratification de la Convention Anti-corruption ; • La ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées • L'existence d'un plan d'amélioration de l'état civil ; • La création de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) ; • Le cadre juridique favorable à la promotion et à la protection des droits humains ; • Adoption de la loi No 026/PR/2017 portant réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ; • Le Fonds National du Développement de la Statistique (FNDS) ; • La loi 003/2020 du 20 mai 2020 portant répression des actes de terrorisme en République du Tchad ; • Loi n° 006/PR/2020 portant ratification de l'ordonnance 002/PR/2020 du 14 février • 2020 portant organisation de l'état civil en République du Tchad ; • Loi n° 006/PR/2018 portant lutte contre la traite des personnes en République du Tchad. • La Politique Sectorielle de la Justice 2018-2027 (PSJ 2018-2027) ; • La Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du Bassin du Lac-Tchad ; • Fonds pour la stabilisation la région du Lac-Tchad • Les médias publics et privés ; • Le décret d'application du 14 octobre 2020 de la loi n°006 portant santé de la reproduction adoptée en 2002 ; • Plan National d'Action de Mise en œuvre des Recommandations de l'Examen Périodique Universel • (EPU) (élaboré en 2020) ; • La présentation de rapports périodiques aux organes de traités des NU et des mécanismes régionaux

ODD 17: Partenariat pour la réalisation des objectifs

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • La fluctuation des cours internationaux du pétrole qui affecte régulièrement les prévisions budgétaires ; • La mobilisation des ressources internes et externes ; • Le climat des affaires ; • Financement y compris un soutien au renforcement des capacités pour soutenir les réponses des réfugiés ; • L'approche multipartite et cherche à attirer un large éventail de parties prenantes intéressées ; • La contribution du secteur privé tchadien à la réalisation des ODD ; • La contribution de la société civile au développement ; • La collecte et l'utilisation de données de haute qualité, actuelles et fiables dans les réponses en faveur des réfugiés ; • La rationalisation des dépenses publiques ; • L'élaboration régulière des Lois de règlements ; • La transparence des dépenses publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation des sources novatrices de mobilisation de ressources telles que les fonds de la Diaspora et les ressources des fonds spéciaux et des Fondations ; • La Zone de Libre Échange Continental Africaine (ZLECAF) ; • Le conseil présidentiel pour l'amélioration du climat des affaires au Tchad ; • L'existence de la Loi organique relative aux Lois des finances de 2014 ; • L'instrument de programmation budgétaire (CBMT-CDMT) ; • L'Observatoire Tchadien des Finances Publiques (OTFiP) ; • La Commission nationale de gestion des investissements publics (CONAGIP). • Le Plan Directeur de l'Industrialisation et de Diversification de l'Économie (PDIDE 2020) ; • La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé 2018-2021.

L'ANALYSE COMMUNE DE PAYS TCHAD (CCA)

